Nations Unies S/PV.7792



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

*Provisoire*

**7792**e séance

Mercredi 19 octobre 2016, à 10 heures
New York

---

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Churkin/M. Safronkov/M. Iliichev | (Fédération de Russie) |
| *Membres* : | Angola | M. Lucas |
| | Chine | M. Liu Jieyi |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | Espagne | M. Oyarzun Marchesi |
| | États-Unis d’Amérique | M. Pressman |
| | France | M. Delattre |
| | Japon | M. Bessho |
| | Malaisie | M. Ibrahim |
| | Nouvelle-Zélande | M. van Bohemen |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | M. Rycroft |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Uruguay | M. Rosselli |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | M. Ramírez Carreño |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne



16-33268 (F)








*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, de Jordanie, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, des Maldives, du Maroc, de la Namibie, du Nicaragua, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général; et M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^me^ Joanne Adamson, Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M. Mahmoud Saikal, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

**M. Mladenov** (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Conseil de son appui, exprimé lors de la précédente séance d'information, aux activités du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient sur le terrain dans des circonstances difficiles, d'autant que la situation en Israël et en Palestine continue, malheureusement, de se détériorer.

La priorité que la communauté internationale accorde à la question palestinienne a peut-être été éclipsée par la tragédie syrienne et d'autres événements au Moyen-Orient, mais cette question ne doit pas être reléguée au rang de problème secondaire. Hélas, l'annonce de l'implantation de nouvelles colonies, les flambées de violence et de terreur, et l'absence de leadership visionnaire continuent de définir le conflit. L'incapacité de voir au-delà de l'horizon et de comprendre les avantages qu'offrirait le règlement du conflit israélo-arabe, en mettant fin à l'occupation et en concrétisant une solution à deux États, qui répond aux aspirations des Israéliens et des Palestiniens, est une perte historique pour l'ensemble de la région.

L'absence de progrès a attisé la colère et la frustration chez les Palestiniens et provoqué une profonde désillusion chez les Israéliens. Cela a renforcé les radicaux et affaibli les modérés de part et d'autre. Le 9 octobre, un Palestinien a ouvert le feu, tuant deux Israéliens et en blessant six autres dans un attentat terroriste à Jérusalem-Est occupée. Nos pensées et nos prières vont aux familles des victimes. Malheureusement, le Hamas et beaucoup d'autres ont choisi de justifier et de glorifier cette attaque et son auteur. Cet incident tragique souligne une fois de plus une vérité indéniable : si les Palestiniens espèrent réellement atteindre l'objectif tant attendu d'un État palestinien et mettre fin à l'occupation, cela ne se fera pas par la violence, mais par le biais de négociations.

Dans des incidents distincts lors des récents affrontements survenus à Jérusalem-Est, un civil palestinien âgé de 20 ans est tombé sous les balles des forces de sécurité israéliennes, tandis qu'une fillette de 12 ans, non armée, a été touchée aux jambes par les tirs de gardes alors qu'elle approchait d'un poste de contrôle.

Au cours de la période considérée, Israël a continué de planifier des implantations, y compris la promotion récente de 98 premiers logements sur 300 prévus à Shilo, site qui se trouve loin à l'intérieur des terres de la Cisjordanie occupée. S'il est mis en œuvre, ce plan créera une ligne de fracture entre le nord et le sud de la Cisjordanie et compromettra la contiguïté d'un futur État palestinien. Des responsables israéliens ont indiqué que le but était de réinstaller les colons de l'avant-poste illégal d'Amona, dont la démolition a été décidée par la Cour suprême israélienne. Je réaffirme une fois de plus la position du Secrétaire général selon laquelle les implantations sont illégales en vertu du droit international et vont contre la solution des deux États.

Pour ajouter à ce tableau général déjà préoccupant, les Palestiniens ne sont à nouveau pas en mesure d'exercer leurs droits démocratiques après que les élections locales en Cisjordanie et à Gaza ont été reportées. Il en résulte des querelles politiques, des accusations mutuelles et des actions et recours en justice qui renforcent encore le sentiment d'isolement des habitants de Cisjordanie et de Gaza. Je m'inquiète que les législateurs du Hamas à Gaza aient récemment engagé le Gouvernement dirigé par le Hamas à reprendre ses activités à Gaza. Cela fragiliserait considérablement le Gouvernement palestinien de consensus national et rendrait la réconciliation presque impossible.

En août, j'ai alerté les Nations Unies et la communauté internationale sur le fait qu'Israël continuait de s'employer méthodiquement à étendre sa présence en Cisjordanie occupée (voir S/PV.7762). Aujourd'hui, je tiens à aborder la question d'un autre obstacle à une solution négociée : la situation politique et les conditions humanitaires et de sécurité à Gaza.

Ces huit dernières années, trois conflits meurtriers ont érodé à la fois, chez les Palestiniens, l'idée qu'Israël veut autre chose que la destruction de Gaza et, chez les Israéliens, la conviction que leurs voisins palestiniens aspirent à la paix. Les craintes israéliennes sont alimentées par le fait que Gaza est sous le contrôle d'une autorité de facto dont les principes d'action ouvertement antisémites font équivaloir résistance et violence, s'opposent aux solutions pacifiques et tendent vers l'oblitération d'Israël.

Israël accuse les militants de Gaza de chercher constamment à obtenir de l'argent et du matériel militaire, notamment en se servant de bateaux civils pour faire de la contrebande, en cachant des éléments destinés à la production de roquettes dans des cargaisons commerciales et en détournant des matériaux de construction aux dépens de leurs bénéficiaires dans le besoin. Israël a informé l'ONU qu'au moins 41 tentatives de contrebande poussée ont été déjouées depuis le début de 2016. Bien que l'Organisation n'ait pas les moyens de confirmer de façon indépendante les accusations de contrebande, si celles-ci sont fondées, elles témoignent d'une intention de poursuivre les attaques contre Israël.

La semaine dernière, je me suis rendu à Gaza et j'y ai vu des entrepôts vides de tout matériau de construction; la reconstruction connaît un ralentissement notable à cause des restrictions imposées aux importations. Aucun nouveau projet de reconstruction de logements n'a été approuvé depuis mars. Ces derniers jours, la validation de quelque 80 projets, dont certains avaient déjà commencé, a été annulée par Israël. J'ai vu des immeubles d'habitation à moitié bâtis. J'ai rencontré des familles dont les projets de reconstruction avaient été acceptés, mais qui n'ont pas reçu de ciment depuis des mois. J'ai entendu les récits de personnes qui avaient tenté de faire jouer les règles complexes qui régissent l'importation de matériaux considérés comme étant à double usage, sans résultat ni réponse. Je veux dire mon soutien à la population de Gaza qui subit les conflits et les bouclages et qui continue d'endurer des souffrances inimaginables.

Au rythme où vont les choses, il faudra plus d'un an pour rattraper le retard accumulé dans le traitement des projets approuvés, et des années pour résorber complètement la pénurie de logements et de travaux de reconstruction à Gaza. Ces tendances sont préoccupantes et j'invite les parties au Mécanisme pour la reconstruction de Gaza à s'engager une fois de plus à garantir son bon fonctionnement. À défaut, la viabilité du Mécanisme serait remise en question et le calme précaire qui règne à Gaza se trouverait menacé.

Selon certaines estimations, au cours de la décennie écoulée, les militants ont tiré près de 16 000 roquettes et obus de mortier sur Israël. Environ 200 projectiles ont été lancés depuis la fin du dernier conflit. Les dégâts et blessures sont rares depuis 2014 mais le risque est toujours présent d'un embrasement potentiellement catastrophique dont aucune des parties n'a le souhait ni le besoin.

Durant le conflit de 2014, Israël a découvert et détruit 14 tunnels aboutissant sur son territoire, et il en a détecté et détruit deux de plus en mai de cette année. Qu'il me soit permis de réitérer la position commune que la Russie, les États-Unis, l'Union européenne et

le Secrétaire général ont énoncée dans le rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe). La constitution de stocks d'armements clandestins et les activités militantes doivent cesser à Gaza. Elles augmentent le risque d'une nouvelle escalade des hostilités, maintiennent des milliers de personnes des deux côtés de la frontière et compromettent le processus de reconstruction.

La menace que représentent les militants ne doit toutefois pas servir d'excuse à Israël pour s'en prendre de manière indiscriminée aux civils de Gaza. Outre les bouclages très restrictifs qui se poursuivent, je suis préoccupé par les incursions persistantes et les tirs et bombardements presque quotidiens des forces israéliennes à Gaza le long de la barrière et en mer.

Le cercle vicieux du conflit à Gaza doit cesser. Pour cela, le contrôle de Gaza doit être rendu au Gouvernement palestinien d'unité nationale, attaché aux principes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Les bouclages en vigueur à Gaza doivent également être levés conformément à la résolution 1860 (2009). Palestiniens et Israéliens méritent tous le droit de mener des existences normales dans la liberté, la sécurité et le respect de leurs droits fondamentaux.

Depuis la reprise de Gaza par le Hamas en 2007, 40 % des Palestiniens qui vivent sur le territoire occupé échappent au contrôle du Gouvernement palestinien légitime. La politique de bouclage et les restrictions sévères imposées par Israël ont pratiquement gelé toute interaction sociale, culturelle et économique entre les Palestiniens de Gaza et ceux de Cisjordanie. Le fossé qui s'élargit entre les deux parties du territoire palestinien occupé sape l'entreprise nationale d'édification d'un État et menace la viabilité même de l'établissement d'un État palestinien uni dans le cadre de la solution des deux États. L'unité est donc cruciale. J'encourage le Hamas à se réconcilier avec le Fatah en vertu des principes de l'OLP et à envisager de revoir ses positions politiques.

S'agissant du Golan, en quelques mots, je reste préoccupé par l'instabilité qui fragilise l'application de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et met en péril le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne. Il demeure essentiel que les parties à l'Accord sur le dégagement maintiennent la liaison avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, pour le premier point, et fassent preuve de toute la retenue possible en s'abstenant de tout agissement susceptible d'entraîner un embrasement le long de la ligne de cessez-le-feu et dans l'ensemble de la région, où la situation est déjà tendue.

Pour en revenir à la question de Palestine, je terminerai mon exposé par deux avertissements. À ceux qui croient que la population de Gaza peut être punie par des bouclages ou par des restrictions à l'importation de matériaux de construction qui sont vitaux pour l'économie, je signale que la température monte à Gaza. Je veux aussi être parfaitement clair avec ceux qui creusent des tunnels, tirent des roquettes, font de la contrebande de matériel militaire, profitent du marché noir ou cherchent la confrontation : leurs actes sont dangereux et irresponsables. Ils volent leur propre peuple et mettent en danger la vie de Palestiniens comme d'Israéliens.

Nous devons éviter le risque d'entrer sans nous en rendre compte dans un nouveau conflit violent, à un moment où la région dans son ensemble a besoin que les forces modérées s'unissent et fassent barrage à la radicalisation dont nous sommes témoins au Moyen-Orient.

L'avenir de Gaza est inextricablement lié à l'avenir des Palestiniens et à leur objectif d'établir un État indépendant. Cependant, plus la population continue de subir le poids intolérable de la dynamique actuelle à Gaza, plus les Palestiniens sont loin d'atteindre leur objectif, et plus nous sommes près, malheureusement, du prochain embrasement majeur.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne la parole à M. O'Brien.

**M. O'Brien** (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov pour ses exposés mensuels instructifs qui traitent de la situation humanitaire de façon coordonnée et détaillée.

Les besoins humanitaires sont encore bien trop importants. On considère que pratiquement chaque habitant du territoire palestinien occupé est touché par la crise de la protection. La pauvreté et le chômage ont précipité plus d'un quart de tous les foyers dans l'insécurité alimentaire. Un demi-million d'enfants d'âge scolaire ont besoin d'une aide humanitaire pour avoir accès à une éducation de qualité. On estime qu'un million de personnes ont besoin de secours humanitaires, sanitaires et nutritionnels. En tout, près de la moitié des Palestiniens vivant dans les territoires palestiniens occupés, soit quelque 2,3 millions de personnes sur une population totale de 4,8 millions, ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

À Gaza, les besoins humanitaires découlent de près de 10 ans de bouclages et de restrictions imposés par Israël après la prise de contrôle militaire du territoire par le Hamas, Israël mentionnant des préoccupations en matière de sécurité, et ces besoins ont été exacerbés par les séries successives d'hostilités entre le Hamas et Israël, les divisions politiques internes des Palestiniens et la fermeture presque complète par l'Égypte de son point de passage frontalier avec Gaza. Ces événements ont causé l'insécurité alimentaire de la moitié des ménages de Gaza – soit le double du taux moyen dans l'ensemble des territoires Palestiniens occupés – lesquels n'ont qu'un accès sporadique à l'eau salubre et à une alimentation régulière et fiable en électricité.

Soixante-dix pour cent de la population de Gaza n'a de l'eau courante – dont la plus grande partie n'est pas potable – que pendant quelques heures tous les deux à quatre jours, alors que du fait des déficits énergétiques les foyers n'ont que six à huit heures d'électricité par jour. Cette absence d'électricité fiable met des gens en péril mortel dans des installations médicales qui souffrent déjà des pénuries de matériel, de médicaments et de personnel compétent. Elle réduit aussi le fonctionnement des installations d'épuration des eaux usées et sape l'élément clef de la cessation de la dépendance de Gaza à l'égard de l'aide, à savoir la revitalisation de son économie.

Ce sont les enfants de Gaza qui ont le plus souffert de cette situation. Un enfant qui a actuellement 10 ans a déjà connu trois séries de conflit pendant sa courte vie. Près de 230 000 enfants continuent d'avoir besoin d'un soutien psychosocial et on estime que 250 000 enfants nécessitent une sensibilisation aux risques des mines, du fait de la présence généralisée de restes explosifs de guerre. Les enfants israéliens le long de la frontière avec Gaza ont également été touchés et continuent de vivre dans la peur.

Bien qu'il y ait eu depuis 2012 une augmentation du nombre absolu des autorisations de sortie de Gaza, le taux d'approbation des demandes d'autorisation de sortie à des fins de soins médicaux a atteint son niveau le plus bas depuis sept ans; sur les 2 394 demandes faites en août, seulement 60 % ont été approuvées, par rapport à la moyenne mensuelle enregistrée en 2015, qui se situait à quelque 76 %.

Chaque année, les organisations humanitaires fournissent une aide alimentaire à environ un million de personnes à Gaza, tandis que le combustible d'urgence, financé par les donateurs et distribué par l'Organisation des Nations Unies, permet le fonctionnement ininterrompu d'installations vitales pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la santé. Je salue la décision récente d'Israël de vendre 10 millions de mètres cubes d'eau supplémentaires à Gaza, mais nous devons travailler en vue d'une solution durable à long terme. Il est absolument nécessaire que cela se produise rapidement.

La réalité économique à Gaza fait que les besoins humanitaires chroniques persistent. Le produit intérieur brut de Gaza est approximativement la moitié de celui de la Cisjordanie, et le taux de chômage à Gaza est le double de celui de la Cisjordanie, soit 42 %, avec presque 60 % pour les jeunes, l'un des taux les plus élevés au monde. Les restrictions en matière de déplacement et d'accès imposées aux biens et aux personnes, même si elles varient, non seulement enferment littéralement la plupart des gens dans une réalité intenable à Gaza, mais entravent aussi l'activité économique. Plus de 1 500 commerçants et plus de 160 entrepreneurs à Gaza ont perdu leur permis de voyage au cours des derniers mois, ce qui renverse la tendance à l'augmentation du nombre de permis approuvés qu'on avait constatée après 2014. Sans des capacités pour développer l'économie locale, une solution viable aux besoins humanitaires à Gaza ne sera pas possible.

La reconstruction des logements et infrastructures locaux est essentielle. L'appui international et un certain assouplissement des restrictions en matière d'importation imposées par les autorités israéliennes, y compris au moyen du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, ont abouti à des progrès notables dans la réparation des maisons, des hôpitaux, des écoles et des infrastructures cruciales, et cela a également permis les niveaux d'importation les plus élevés à Gaza depuis 2007. Cependant, environ 60 000 personnes restent déplacées et dépendent d'abris de transition depuis 2014. Leurs conditions de vie suscitent une gamme de préoccupations, notamment des risques en matière de protection et la violence sexiste. Une pénurie persistante de fonds pour reconstruire plus du tiers des maisons complètement détruites laisse plus de 4 000 familles sans perspective de logement dans un proche avenir.

Pour réduire les besoins humanitaires à Gaza, nous nécessitons des activités de développement et un relèvement économique. Nous avons besoin d'améliorations tangibles afin de contrecarrer la marée montante du désespoir qui balaie les jeunes de Gaza. D'après nos expériences collectives, il est également

logique que, si nous n'y prenons garde, ce désespoir des jeunes suscitera davantage d'insécurité locale et contribuera à une montée de la radicalisation et à un accroissement de l'exportation de l'insécurité. Comme l'indique le rapport du Quatuor, la levée complète des bouclages est cruciale pour les progrès durables à Gaza, conformément au droit international et à la résolution 1860 (2009).

L'environnement de travail des organismes humanitaires à Gaza s'est également détérioré. L'accès du personnel humanitaire à Gaza, par exemple, est devenu de plus en plus problématique. Le taux de refus de permis visant les agents nationaux de l'Organisation des Nations Unies basés à Gaza est passé de 3 % en janvier à 41 % en septembre.

Des hostilités de faible intensité entre les forces de sécurité israéliennes et les groupes armés palestiniens persistent à Gaza, et des préoccupations subsistent au sujet des mesures insuffisantes qui ont été prises pour réduire au minimum le nombre de victimes civiles; c'est manifestement le cas lorsque des roquettes sont tirées depuis Gaza vers des zones urbaines situées à la portée de celles-ci de l'autre côté de la frontière, dans le sud d'Israël. Des inquiétudes chroniques persistent à propos de l'absence d'application du principe de responsabilité s'agissant des allégations de violations du droit international par toutes les parties. Les autorités israéliennes ont ouvert 31 enquêtes criminelles, mais une seule mise en accusation a été émise, pour une affaire de pillage, à partir des plus de 500 plaintes relatives à la conduite des hostilités pendant l'escalade de 2014. Aucune enquête significative n'a été annoncée par les autorités palestiniennes et le Hamas continue de détenir deux citoyens israéliens et deux dépouilles de soldats. Je demande leur restitution rapide.

En ce qui concerne la Cisjordanie, l'année écoulée a été la plus meurtrière pour les Israéliens et les Palestiniens depuis la fin de la deuxième Intifada. Je continue d'être alarmé par les attaques palestiniennes contre des civils israéliens et par les nombreuses ripostes des forces israéliennes à la suite de telles attaques ou d'allégations d'attaque, nombre de ces ripostes ayant donné lieu à des allégations d'usage excessif de la force. Ces derniers mois, il y a aussi eu un accroissement de l'utilisation de munitions réelles par les forces de sécurité israéliennes, en particulier contre des Palestiniens qui jetaient des pierres pendant les affrontements. Dans de tels cas, les poursuites judiciaires sont rares. En outre, les autorités israéliennes continuent de détenir les corps de 18 Palestiniens; j'engage aussi le Gouvernement israélien à les restituer sans retard.

Cette année, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, le nombre de structures démolies était déjà de 958 au 13 octobre, 75 % de plus que pour toute l'année 2015, la plupart ayant été démolies au motif d'absence de permis. La démolition des articles de l'aide humanitaire financée par les donateurs a également atteint un pic, de 271, c'est-à-dire 150 % de plus que l'année dernière, et il y a eu plus de démolitions à Jérusalem-Est occupée – 147 – qu'au cours de toute autre année depuis que l'Organisation des Nations Unies a commencé, en 2008, à recenser systématiquement de telles démolitions. En tout, 1 447 Palestiniens ont été déplacés, dont 719 femmes et 690 enfants, et 5 919 autres Palestiniens ont été touchés, dont 1 571 femmes et 1 763 enfants, par la démolition de structures utilisées dans les activités de subsistance. De telles démolitions violent le droit international et doivent cesser immédiatement; le Secrétaire général a demandé au Gouvernement israélien de révoquer les politiques et de mettre fin aux pratiques qui pourraient mener au transfert par la force de Bédouins et de communautés d'éleveurs.

En février, j'avais adressé un message clair au Conseil : il faut accorder à ce problème l'attention qu'il mérite. Nous devons inverser collectivement les causes fondamentales de ces besoins humanitaires. Nous devons avancer vers des mesures décisives qui réduiront les besoins humanitaires, assureront le respect du droit international et apporteront aux Palestiniens aussi bien qu'aux Israéliens l'espoir et la réalité d'un avenir stable, pacifique et prospère.

Je saisis cette occasion pour faire brièvement au Conseil le point de la situation humanitaire en Iraq, dans le contexte de l'opération militaire menée pour reprendre Mossoul, qui a commencé tôt lundi matin. En ce troisième jour d'opérations, les informations indiquent que les activités militaires restent concentrées dans les zones moins peuplées et que, pour l'instant, l'on n'a pas enregistré de déplacements à grande échelle de civils.

Au moment où les hostilités s'intensifient et se rapprochent de zones densément peuplées, je suis extrêmement inquiet pour la sécurité des 1,5 million de personnes vivant dans cette ville. Nous pensons que, au cours de cette opération, les familles se trouvant à Mossoul seront en grand danger car elles risquent d'être prises dans des échanges de tirs ou d'être directement

prises pour cible par des tireurs embusqués lorsqu'elles chercheront de la nourriture. Nous craignons que les civils ne soient utilisés comme boucliers humains ou qu'ils soient expulsés de force et soient ainsi pris au piège entre les lignes de front. Il se peut que les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes enceintes ne soient pas en mesure de se mettre à l'abri sans aide et, compte tenu des faits observés par le passé, les pratiques du prétendu État islamique causent les plus vives inquiétudes concernant les questions de protection.

Enfin, rien n'est plus important que de veiller à ce que les civils soient protégés durant cette opération et aient accès à l'aide à laquelle ils ont droit. Durant la crise, j'appelle toutes les parties impliquées à respecter les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. En tant qu'humanitaires, même si nous souhaitons que le pire scénario soit évité, nous sommes contraints de prévoir le pire. Nous nous attendons à ce que 200 000 personnes environ se déplacent au cours des prochaines semaines, et à ce que, durant l'opération, cette vague de déplacement concerne jusqu'à 1 million de personnes dans le pire des cas, dont 700 000 devraient avoir besoin d'un abri et d'une aide d'urgence.

Jusque-là, un abri a été prévu pour 60 000 personnes dans des camps et des lieux d'accueil d'urgence, et la préparation de lieux qui permettront d'accueillir 25 000 autres personnes s'accélère. Des fournitures de secours sont en train d'être prépositionnées près des lieux d'accueil de personnes déplacées; des dispensaires mobiles, des équipes sanitaires et des équipes de protection se préparent; et des camions transportant des denrées alimentaires sont en attente. La préparation pour l'hiver de lieux d'accueil de personnes déplacées devient prioritaire car avec la baisse des températures au cours des prochaines semaines, les besoins devraient augmenter. En bref, à mesure que les besoins augmentent, l'action internationale doit également être intensifiée.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. O'Brien de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de la Palestine, je félicite d'emblée la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et la remercie d'avoir organisé le débat important d'aujourd'hui. Je remercie également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé et de ses efforts soutenus, qui visent notamment à appeler l'attention du Conseil sur les questions essentielles à l'examen. Je tiens également à remercier M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, de son exposé.

J'exprime à nouveau notre profonde gratitude aux cinq membres du Conseil de sécurité qui ont présidé la réunion sur les activités de peuplement israéliennes organisée la semaine dernière selon la formule Arria, permettant au Conseil d'entendre les exposés d'experts sur la dure réalité et les dangers de la colonisation illégale de la Palestine qui se poursuit concernant la situation sur le terrain et les effets sur les perspectives de paix. Nous remercions la Malaisie, l'Égypte, l'Angola, le Sénégal et le Venezuela de cette initiative opportune et importante.

Si on s'arrête sur cette réunion et les positions fermes réaffirmées par tous les membres du Conseil, ainsi que sur de nombreuses déclarations faites récemment par des gouvernements suite aux annonces israéliennes relatives aux colonies de peuplement, il est évident que la question des colonies de peuplement n'est pas, comme certains l'affirment avec cynisme, une question palestinienne « de parti pris ». Comme cela a été affirmé dans chaque déclaration, l'illégalité des activités de peuplement et les menaces posées à la solution des deux États et aux perspectives de paix sont des questions de droit international et concernent tous les États qui se soucient que le conflit palestino-israélien soit réglé de manière pacifique et que la paix et la sécurité soient assurées au Moyen-Orient.

Il s'agit d'une question de droit, établi par les États Membres, et de respect de ce droit. S'il est dénigré, ce droit devient dénué de tout intérêt et inopérant. Ce droit – à savoir, en l'espèce, avant tout, la quatrième Convention de Genève, qui a force obligatoire pour tous les États en tant que droit coutumier – a été élaboré à la suite des horreurs de la Deuxième Guerre mondiale précisément pour prévenir la colonisation, l'oppression et la persécution de peuples par des puissances étrangères occupant leur territoire. Le même droit établit clairement que l'occupation doit être une situation temporaire et non de durée indéterminée ou perpétuelle. Il ne s'agit pas d'une opinion, d'un discours ou d'un point de vue palestiniens. C'est simplement ce que dit le droit.

Pourtant, alors que cela fera bientôt 50 ans qu'Israël occupe le territoire palestinien et que le peuple palestinien subit l'occupation, les textes juridiques qui la régissent ont été inversés, déformés et exploités par Israël, qui a saisi tous les prétextes – même les plus invraisemblables et les plus irrespectueux – pour justifier l'occupation et toutes les violations des droits de l'homme et crimes de guerre qui en découlent et qu'il commet depuis cinq décennies. Nous devons donc, pour mémoire, réaffirmer l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, qui interdit strictement la colonisation, la construction de colonies, le transfert de colons, les déplacements forcés ainsi que le déplacement forcé et le transfert de la population civile palestinienne et toutes les autres mesures menées par Israël dans le but de faciliter et d'appuyer de tels actes, y compris la construction du mur, en violation directe de cette interdiction.

Au titre du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, également appelé Protocole I, ces actes constituent des violations graves que toutes les Hautes Parties contractantes sont tenues de prévenir. De plus, l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale qualifie de crimes de guerre :

> « [l]e transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante d'une partie de sa population civile, dans le territoire qu'elle occupe, ou la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire ».

L'avis consultatif donné en 2004 par la Cour internationale de Justice était tout aussi clair au sujet de ces interdictions, affirmant que les colonies de peuplement israéliennes, le mur et toutes les mesures connexes prises par Israël pour modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont illégaux. De telles mesures constituent également des violations de la Charte des Nations Unies.

Le consensus international est également net, comme le montre clairement le fait que des États ont établi, de manière individuelle et collective, y compris dans des résolutions du Conseil de sécurité, que les activités de peuplement sont illégales et constituent un obstacle majeur à la paix. Cela apparaît également dans les appels mondiaux demandant à Israël de mettre fin à toutes les activités de peuplement et à l'occupation qu'elle impose depuis près d'un demi-siècle. Ces deux éléments sont impératifs pour assurer une paix juste, durable et globale entre la Palestine et Israël et une paix arabo-israélienne en général, et nous rappelons ici l'Initiative de paix arabe, dont nous soulignons l'importance et le caractère central.

On ne saurait mettre en question les dimensions juridiques évidentes de la question, le fait qu'il s'agit d'une question ayant trait à la paix et à la sécurité, et le devoir de la communauté internationale d'agir, à commencer par le Conseil de sécurité, qui doit s'acquitter du mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte. Il est donc assez stupéfiant d'entendre les affirmations israéliennes selon lesquelles toute tentative de corriger cette situation illégale sont des tentatives palestiniennes ou arabes partiales et d'entendre les arguments israéliens selon lesquels les colonies de peuplement ne sont pas un problème. Il est tout aussi préoccupant d'entendre affirmer que le Conseil de sécurité n'a aucun devoir ou rôle s'agissant de cette question et de voir Israël harceler des États, y compris des membres permanents du Conseil, en leur demandant de se garder d'adopter un quelconque projet de résolution – concrètement, exigeant d'eux qu'ils ignorent et, pire encore, manquent à leurs obligations juridiques.

Encore plus affligeant, Israël, qui harcèle des États et se vante que la paix ne viendra pas par des résolutions, est le même Israël qui a de fait été créé par une résolution de l'ONU : la résolution 181 (II) adoptée en 1947 par l'Assemblée générale pour être précis. D'où la question suivante. Comment un État peut-il être créé sur la base d'une résolution mais pas la paix? Nous sommes convaincus que la paix – objectif central de l'Organisation – est plus que digne de législation et d'action internationales, et que les tentatives constantes d'Israël pour minimiser et réorienter l'action de l'ONU à cet égard doivent être dénoncées et stoppées, plutôt que récompensées.

Compte tenu des réalités de la situation et des risques que recèle l'inaction, lesquels ont été crûment mis en relief lors de la réunion organisée récemment selon la formule Arria, nous devons nous demander ce qui peut justifier la paralysie constante du Conseil de sécurité face aux violations systématiques et agressives d'Israël, qui défie ouvertement la volonté de la communauté internationale. Comment peut-on continuer de concilier avec Israël, alors que ses actions menacent la paix et la sécurité – dont le maintien relève précisément de la compétence du Conseil – et détruisent

les chances de parvenir à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, dessinées et entérinées il y a plusieurs décennies? Outre le fait qu'il défie le droit, Israël se base sur des hypothèses et des arguments qui défient la logique, la raison et la décence, et qui doivent être rejetés. Les responsabilités du Conseil de sécurité sont claires et nous demandons donc encore une fois que des mesures urgentes soient prises pour mettre fin à la crise et à l'injustice persistantes.

Le rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient (S/2016/595, annexe) en date du 1er juillet conclut que La poursuite des activités d'implantation et d'expansion des colonies de peuplement israéliennes, l'affectation de terres palestiniennes à l'usage exclusif des Israéliens et le blocage du développement palestinien, avec la multiplication des démolitions, entament chaque jour davantage la viabilité de la solution prévoyant deux États et ne font qu'ancrer davantage la réalité d'un seul État – réalité que tout observateur impartial ne peut que qualifier d'apartheid. Dans ce rapport comme dans ses déclarations récentes, le Quatuor estime que la situation n'est pas tenable et appelle à inverser les tendances négatives sur le terrain afin de sauvegarder la solution des deux États, de créer des conditions propices à des négociations constructives sur toutes les questions relatives au statut final – les réfugiés, Jérusalem, les colonies de peuplement, les frontières, l'eau et la sécurité –, et de faire des progrès tangibles sur la voie de cette solution.

En réaction au rapport, et malgré des commentaires de pure forme, Israël a encore intensifié ses activités d'implantation et ses provocations. Depuis la publication du rapport, il a approuvé des projets de construction de plus de 2 000 logements dans des colonies israéliennes dans les régions de Jérusalem-Est occupée, de Bethléem et de Naplouse, ainsi que dans d'autres régions de la Palestine occupée. Les plans d'une nouvelle colonie, qui sera située à l'est de la colonie de Shiloh, sur les terres du village palestinien de Jalud, ont également dévoilés, de même que d'autres programmes illégaux concernant de prétendus avant-postes de colonies, qui portent encore davantage atteinte à la contiguïté et à l'intégrité de nos terres. Durant la période récente, des mesures visant le transfert de communautés de Bédouins palestiniens ont également été prises, les obligeant à quitter Jérusalem-Est occupée et ses environs, notamment la zone sensible E1 – comme la communauté de Khan Al-Ahmar –, tandis que persistaient les menaces de destruction de maisons, écoles et autres structures civiles palestiniennes dans le village de Susiya, et de déplacement forcé de la population.

Ce ne sont là que quelques exemples recensés pendant une année au cours de laquelle nous avons observé un taux sans précédent de démolition de maisons palestiniennes, comme l'a évoqué M. O'Brien, ainsi que la poursuite sans relâche de la confiscation de terres palestiniennes, l'expansion des colonies israéliennes, la menace d'annexion de nos terres de la part de responsables israéliens et les actes de violence et de terreur auxquels se livrent en permanence les colons, autant d'actes commis en toute impunité. Dans le même temps, nous sommes témoins de la poursuite des provocations et de l'incitation à l'extrémisme contre les Lieux saints à Jérusalem-Est occupée et à Al-Khalil, en particulier le Haram al-Charif, les raids militaires quotidiens sur nos villes, villages et camps de réfugiés, où les civils palestiniens sont attaqués et traumatisés par les forces d'occupation, ce qui se solde souvent par des morts et des blessés, ainsi que par des arrestations et par la détention de nos civils, en particulier les jeunes hommes et même les enfants, et ce, alors qu'Israël entame la dixième année de son blocus de la bande de Gaza, dans le cadre duquel 2 millions de Palestiniens subissent un châtiment collectif, sont assiégés et menacés encore et encore par les forces israéliennes et endurent des privations et un isolement extrêmes, avec pour conséquences une très grave crise humanitaire et des conditions socioéconomiques au plus bas depuis 1967.

C'est le lieu pour moi d'appeler à appuyer d'urgence l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, chef de file des efforts déployés par les organisations humanitaires pour alléger les souffrances des réfugiés de Palestine à Gaza et dans toute la région, en leur apportant des moyens de subsistance, une certaine stabilité et une lueur d'espoir malgré l'intense tourmente et le conflit. Il faut sans tarder aider l'Office à surmonter la crise de financement débilitante à laquelle il est confronté et qui, si elle n'est pas réglée, sera très lourde de conséquences.

Tandis que notre peuple souffre au quotidien des horreurs sans fin qu'entraîne cette occupation illégale et inhumaine, comment peut-on croire Israël lorsqu'il prétend être attaché à la paix? Comment ne pas mettre en doute les intentions d'Israël alors que toutes ses politiques et mesures entraînent la fragmentation de nos terres et compromettent la viabilité de notre État, nous éloignant toujours plus de la solution à deux États, et

alors que ses politiques et mesures foulent aux pieds tous les droits fondamentaux de notre peuple, lui refusant ne serait-ce qu'un semblant de dignité, intensifiant son découragement et son désespoir et ébranlant sa confiance dans la primauté du droit et la possibilité de la paix?

Face au mépris persistant de la Puissance occupante, les mots ne suffisent plus. Je le répète : les mots ne suffisent plus. Les appels mondiaux à la cessation des activités de peuplement d'Israël et de ses crimes contre le peuple palestinien doivent être étayés par des mesures sérieuses et concrètes pour l'obliger à respecter la loi. Si Israël continue de violer le droit international, il doit en subir les conséquences. En outre, la communauté internationale doit déterminer quelles mesures sont susceptibles de mettre un terme à cette spirale infernale, de stabiliser la situation et de relancer les perspectives de paix. Tout en nous faisant l'écho des appels du Quatuor à inverser les tendances négatives et à privilégier les mesures de confiance, nous nous devons aussi de souligner qu'il importe de rouvrir l'horizon politique, dangereusement bouché depuis bien trop longtemps.

Les efforts déployés pour créer des conditions propices à des négociations constructives seront une nouvelle fois insuffisants si nous ne disposons pas d'un horizon politique crédible vers lequel avancer. Nous devons tirer les enseignements du passé. L'horizon politique doit être fermement ancré dans les paramètres convenus de longue date et basés sur les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 194 (III), sur le principe de l'échange de territoires contre la paix convenu à Madrid et sur l'Initiative de paix arabe, et ceci doit se faire conformément à des paramètres clairement définis et dans un délai défini pour la conclusion d'un accord. Encore une fois, nous le disons dans cette salle, ce conflit n'est pas insoluble. La solution en est connue depuis longtemps, et il ne manque que la volonté politique nécessaire.

En vérité, la paralysie du Conseil, la malveillance des agissements d'Israël, son mépris du droit et les obstacles qu'il dresse devant toute initiative visant à régler le conflit ne sont pas simplement de déplorables sources de frustration, mais ils mettraient à l'épreuve la détermination de n'importe qui, de même que sa foi dans la primauté du droit. Mais rien ne nous dissuadera. Après tout ce temps, nous restons convaincus de la primauté du droit international et du rôle qu'il doit jouer dans les efforts visant à mettre fin au conflit et à l'injustice. Nous sommes attachés à instaurer la paix et à atteindre une solution juste qui garantisse les droits de notre peuple, notamment son droit à la liberté et à l'autodétermination au sein de son État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une paix durable et la coexistence entre la Palestine et Israël et la sécurité mutuelle de nos peuples.

Nous continuons de demander au Conseil de sécurité d'agir, conformément à son engagement à utiliser tous les moyens diplomatiques, politiques et juridiques applicables pour faire avancer ces objectifs. Actuellement, nos efforts se concentrent sur le régime des colonies israéliennes de peuplement, dont tout le monde admet qu'il constitue le pilier central de cette occupation illégale. Les activités de peuplement sont les principaux moyens par lesquels Israël, délibérément, gratuitement et systématiquement – avec la participation de presque toutes les branches du Gouvernement israélien – continue d'étendre sa présence par la force et de consolider son occupation illégale de la Palestine. Ces activités font partie des moyens qui permettent à Israël de contrôler et d'opprimer la population palestinienne et constituent une menace directe à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Alors, comment peut-on parler de préserver la solution des deux États et d'avancer sur la voie de la paix sans aborder cette question?

C'est pour cette raison que, avec nos partenaires arabes, sur la base d'une décision adoptée par le Comité ministériel arabe, nous avons lancé des consultations avec tous les membres du Conseil de sécurité. Ces consultations visent à formuler un plan d'action clair pour éliminer cet obstacle principal à la paix et ouvrir un horizon politique permettant de préserver et de faire avancer rapidement un véritable processus politique, en vue de parvenir à une solution juste, pacifique et durable. Nous agissons ainsi, de façon responsable, guidés par le droit international et les impératifs de paix, et en pleine coopération avec nos partenaires régionaux et internationaux.

Conscients des dangers que présentent l'impasse persistante et la situation explosive sur le terrain, nous réitérons notre appui à l'initiative française visant à mobiliser une action internationale en faveur de la paix israélo-palestinienne. Nous convenons pleinement qu'il faut ouvrir d'urgence un horizon politique et nous nous associons aux appels en faveur d'une conférence de paix internationale. Nous réaffirmons également notre appui

et notre coopération s'agissant des efforts déployés par les États arabes pour promouvoir l'Initiative de paix arabe, notamment en coopération avec les membres du Quatuor, dont nous saluons les efforts de ces derniers temps, ainsi que les efforts déployés par la Russie et l'Égypte pour promouvoir le dialogue et aider les parties à sortir de l'impasse.

Toutefois, tous ces efforts ne peuvent absoudre le Conseil de sécurité de ses responsabilités. Au contraire, il est impératif que le Conseil joue le rôle qui est le sien pour réaffirmer le droit international, coordonner ces efforts collectifs et tracer la voie à suivre. Durant toutes ces années de silence du Conseil – cela fait 22 ans –, les activités israéliennes de peuplement ont quadruplé, en même temps que se sont intensifiées toutes les autres violations, ce qui a conduit à la détérioration de la situation sur le terrain et à l'exacerbation des souffrances de notre peuple, qui continue d'être privé de ses droits et de liberté suite à cette occupation illégale, et a ouvert la voie à l'anéantissement imminente de la solution des deux États. Le Conseil doit agir et adopter une résolution sans plus tarder. Ce sont là des attentes minimales, et nous appelons le Conseil à assumer ses responsabilités politiques, juridiques et morales et à donner un coup de fouet aux perspectives de paix.

Ne nous laissons pas décourager par les cyniques ou par les intimidations, notamment de la part de ceux qui ont l'audace de qualifier nos efforts légitimes et diplomatiques de « terreur ». C'est un argument absurde et nous le rejetons, et le Conseil doit faire de même. Il faut condamner et rejeter catégoriquement de tels arguments. Le Conseil de sécurité a le devoir d'agir conformément au droit et en tenant compte des impératifs de paix et de sécurité, et doit agir maintenant.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, nous nous réunissons et nous continuons d'entendre des appels en faveur d'une résolution partiale contre Israël. Nous avons entendu de tels appels toute l'année. En fait, nous avons entendu des appels à des mesures contre Israël depuis que nous avons adhéré à l'ONU, il y a 62 ans. Il fut un temps où Israël se tournait vers cette institution avec espoir. L'espoir qu'après les horreurs de l'holocauste, les nations du monde pourraient joindre leurs forces en vue de l'avènement d'une ère de paix et le peuple juif serait finalement à l'abri de la haine et des préjugés.

Mais cette institution a trahi ces espoirs – jour après jour, mois après mois, année après année – en finançant des organismes qui encouragent l'activisme anti-israélien ici à l'ONU, en publiant sans interruption des rapports tendancieux et en adoptant des résolutions partiales, dont le seul but est de marquer des points politiques et non de résoudre les problèmes urgents. Quand il s'agit d'Israël, la liste des actes caractérisés par l'hypocrisie et la malhonnêteté ne cesse de s'allonger.

Pas plus tard que la semaine dernière, l'UNESCO a eu le culot d'adopter une résolution niant les liens qui existent entre le peuple juif et la ville sainte de Jérusalem.

> « Si je t'oublie, ô Jérusalem, que ma droite s'oublie! »

Ce verset du psaume 137, écrit par notre roi David il y a presque 3000 ans, a été récité par le peuple juif alors qu'il était exilé de Jérusalem après la destruction de notre temple. Il est également récité par chaque jeune marié juif le jour de son mariage. La décision de l'UNESCO est une tache honteuse sur les pages de l'histoire des Nations Unies. Mais le peuple juif tiendra bon. Ces tentatives visant à nous séparer de notre patrie et de notre patrimoine n'aboutiront pas. Nous demeurerons dans notre capitale de Jérusalem, pour toujours.

Alors que nous entamons cette soixante et onzième session, il est temps que l'ONU rende des comptes pour les calomnies et les diffamations à l'encontre de l'État juif, qui sont le fait de nombreuses personnes, ici dans ce bâtiment. Jetons un coup d'œil ensemble sur cette liste.

Vendredi dernier, cet organe a assisté à une farce. Des organisations israéliennes ont été appelées à donner leur avis d'experts sur les derniers événements en Judée et en Samarie. Je voudrais être clair. Israël est une démocratie fière et prospère, et nous attachons un grand prix à la liberté d'expression, mais nous ne respectons pas ceux qui répandent des mensonges et des inventions à propos d'Israël. En 2016, trois organismes de l'ONU ont fourni des financements à B'Tselem. Ce n'est pas un hasard. Cela s'inscrit dans un cycle cynique. En effet, l'ONU finance B'Tselem et des organisations similaires qui ont des visées politiques bien précises et on les invite ensuite à donner des soi-disant témoignages d'expert. Il s'agit d'une ingérence directe dans notre processus démocratique par des éléments anti-Israël, ici à l'ONU. Je demande au Conseil de mettre un terme au financement par l'ONU d'organisations extrémistes qui cherchent à nuire à Israël.

En mai dernier, lors d'une séance de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Assemblée mondiale de la Santé a pointé du doigt Israël comme étant le seul à avoir commis des violations des droits en matière de santé dans le monde entier. Apparemment, l'Organisation mondiale de la Santé ne se soucie nullement des hommes, des femmes et des enfants innocents brûlés et étouffés à mort par les armes chimiques mortelles d'Assad. En juillet dernier, j'ai effectué une visite dans un hôpital à Safed dans le nord d'Israël. J'ai rencontré des Syriens blessés durant la guerre civile en cours qui étaient traités par des médecins israéliens, mais l'Organisation mondiale de la Santé ne mentionne pas ces efforts visant à sauver des vies humaines, pas même une fois.

Cette résolution absurde n'est pas un cas isolé. La Commission de la condition de la femme a conclu sa session annuelle en condamnant un seul pays pour avoir violé les droits des femmes, dans le monde entier. La Commission n'a rien dit à propos de l'Iran, où les femmes peuvent être exécutées par lapidation pour avoir commis ce qu'on prétend être un crime d'adultère.

Elle a gardé le silence sur les pays où les mariages forcés des enfants, la discrimination officielle à l'égard des femmes et les prétendus crimes d'honneur sont généralisés. En lieu et place, cette organisation a condamné Israël où une femme est Présidente de la Cour suprême, où une femme est Gouverneure de la Banque d'Israël, où une femme est Ministre de la justice.

Pire encore, un rapport de la Commission de la condition de la femme (E/2016/27) a blâmé Israël pour les violences familiales commises par des hommes palestiniens contre des femmes palestiniennes. Au lieu d'indiquer très clairement que rien ne saurait jamais excuser les violences faites aux femmes, le rapport a suivi la pratique honteuse de l'ONU qui consiste de trouver des excuses aux violences et d'imputer à Israël la responsabilité de tous les maux de la société palestinienne.

Le parti pris anti-israélien est systématique et se retrouve dans tous les organes et entités de cette institution. Le Programme d'information spécial sur la question de Palestine et la Division des droits des Palestiniens sont les seuls organes du Secrétariat dédiés à un conflit spécifique. Qu'on ne s'y trompe pas – ils se consacrent à promouvoir une seule partie, un seul argumentaire et une seul message sans équivoque de propagande anti-israélienne. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est également déshonnoré par ses activités anti-israéliennes. Des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité diffusent régulièrement des images odieuses sur les médias sociaux, telles que des caricatures comparant les soldats israéliens aux Nazis. C'est de la haine pure et simple de la part d'organes officiels de l'Organisation des Nations Unies.

À l'heure où tant de personnes ont besoin d'aide humanitaire, il est honteux que des millions de dollars de fonds des Nations Unies, l'argent de contribuables du monde entier, financent des organes dont le seul objectif est de répandre le mensonge, l'incitation et la propagande haineuse contre Israël. L'ONU renouvelle chaque année leur mandat, et chaque année la campagne de propagande se poursuit.

Le mois dernier encore, le Département de l'information a organisé en Afrique du Sud un Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient. Ce Séminaire a fait montre d'une partialité totale. Quasiment tous les orateurs étaient bien connus pour leur positions anti-israéliennes. Le représentant actuel de la Palestine auprès de l'ONU, l'ancien représentant de la Palestine auprès de l'Union européenne et d'autres représentants et responsables de l'ONU ont tous été invités à prendre la parole à ce Séminaire. Mais pas un seul responsable israélien n'y était pour représenter Israël, pour présenter notre version des choses. Les orateurs ont exprimé ouvertement leur appui au mouvement notoire Boycott, Désinvestissement, Sanctions, qui mène une campagne mondiale de désinformation et de calomnies totales contre mon pays.

N'oublions pas non plus le temple de la honte – le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève. C'est ce qu'il est réellement, un organe où certains des pires violateurs des droits de l'homme au monde condamnent la seule démocratie du Moyen-Orient. La seule norme qu'il suit est la politique du deux poids deux mesures de l'ONU - un ensemble de règles pour Israël, un autre pour tous les autres pays. Le Conseil des droits de l'homme a à son ordre du jour un point spécial portant uniquement sur Israël. Aucun autre pays – ni l'Iran, ni le Yémen, ni la Syrie, ni la Corée du Nord – n'est mis à l'index.

Alors que commence la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, nous pouvons compter que l'ONU poursuivra ses hostilité systématiques contre Israël. En effet, le parti pris manifesté dans les résolutions de l'ONU peut être traduit en chiffres. Le terme « grave » a été utilisé 513 fois dans les résolutions de l'Assemblée générale pour décrire les actions d'Israël. 513 fois. Et pour le reste du monde, pour les pays qui

violent systématiquement les droits de l'homme, qui pratiquent la torture et le nettoyage ethnique – 14 fois seulement. Qui va dénoncer cette absurdité morale? Il y a eu plus de personnes tuées en Syrie ces derniers mois que dans toute l'histoire du conflit arabo-israélien. Pourtant, l'ONU a adopté six fois plus de résolutions contre Israël que contre tout autre pays. Pas seulement contre la Syrie. Six fois plus de résolutions contre Israël que contre tous les autres pays de la planète réunis.

Dans cette boîte s'entassent des piles et des piles de documents de l'ONU – et un nombre incalculable de pages, de résolutions, de rapports, de déclarations et de décisions de l'ONU, dénonçant tous Israël. Et ce seulement depuis la dernière session, d'octobre 2015 à ce jour. Année après année, cette institution produit les mêmes documents, remplis des mêmes accusations scandaleuses et des mêmes exigences absurdes. Quand certaines personnes parlent de l'obsession de l'ONU à l'égard d'Israël, c'est de cela qu'elles parlent. Cette boîte est là pour prouver cette obsession. C'est un monument au parti pris profondément ancré contre Israël, un monument qui vide de leur sens les valeurs défendues par l'ONU, et tous ceux qui permettent que cela ait lieu sans réagir, année après année, devraient avoir honte.

Je voudrais demander aux représentants ici présents, au représentant palestinien s'ils pensent vraiment que la campagne en cours pour diaboliser Israël aide en quoi que ce soit le peuple palestinien. Ces décisions offrent-elles des perspectives aux femmes palestiniennes? Ces interminables résolutions servent-elles de quelque manière que ce soit à aider un seul enfant palestinien? Bien sûr que non! C'en est assez – assez de l'incitation, assez de ce spectacle. Que les dirigeants palestiniens commencent à s'occuper de leur peuple. Oui, ils savent comment organiser des spectacles, mais cela n'aide pas un seul Palestinien. Ces milliers de débats et de documents n'aident pas le peuple palestinien.

Maintenant que nous avons vu et compris le bilan honteux de l'ONU, voyons ce qu'est le vrai Israël, l'Israël dont ne parlent pas ces rapports. Depuis 68 ans, le peuple israélien se réveille tous les matins avec la menace de la guerre et de la terreur suspendue sur sa tête. Pourtant, malgré tous ces défis nous avons construit une démocratie dynamique et une économie prospère. Israël au XXI$^{e}$ siècle est un pays d'égalité et d'opportunités. Grâce à l'esprit créateur et à l'énergie de notre peuple, les innovations israéliennes contribuent à améliorer les conditions de vie et à créer des opportunités partout dans le monde dans les domaines de la technologie agricole, de la cybersécurité, de l'énergie solaire et de beaucoup d'autres. Nous cherchons toujours à partager avec les autres ce que nous avons appris, à établir des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec tous les pays du monde.

Maintenant jetons un coup d'œil à ces pays qui sont derrière cette campagne discriminatoire honteuse contre Israël. Quand avons-nous déjà entendu parler d'avancées réalisées par l'Iran, la Libye ou le Venezuela en médecine ou en technologies d'eau ayant profité au monde? Ces pays figurent au nombre de ceux qui s'efforcent de diaboliser Israël. Rester en retrait et leur permettre d'utiliser l'ONU comme plateforme aux fins de cette hypocrisie flagrante sape l'intégrité de cette institution.

Le parti pris anti-israélien ici à l'ONU n'est pas une loi de la nature. Comme le Premier Ministre l'a dit quand il est venu à l'ONU le mois dernier,

> « Plus tôt l'obsession de l'ONU à l'égard d'Israël prendra fin, et mieux ce sera pour Israël, pour les autres pays et pour l'Organisation des Nations Unies elle-même » (*A/71/PV.14, p.30*).

Il existe un moyen d'aller de l'avant. Le moment est venu pour que l'ONU commence à sortir des sentiers battus. Ces gestes qui relèvent du théâtre politique n'aident pas le peuple palestinien, et n'aident pas à rapprocher les deux parties. Mais nous ne baisserons pas les bras. Nous continuerons de combattre la calomnie et le mensonge. La vision fondatrice des Nations Unies est toujours un symbole d'espoir pour le peuple juif, pour l'État d'Israël et pour toute l'humanité tout entière.

**Le Président** (*parle en russe*): Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, nous tenons à remercier la Fédération de Russie, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué ce débat public extrêmement important pour nous permettre d'examiner la situation très critique du peuple Palestinien et du Moyen-Orient. Nous tenons également à remercier M. Nickolay Mladenov et M. Stephen O'Brien de leurs exposés.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés en tant que représentant du pays qui préside ce groupe dont font partie 120 États Membres de l'ONU, soit deux tiers des Membres de l'Organisation.

À la dix-septième Conférence au sommet du Mouvement, qui s'est tenue sur l'île Margarita, au Venezuela, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné, entre autres, la nécessité de trouver une solution durable, globale et pacifique au conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien. La Conférence a appelé toutes les parties à déployer des efforts résolus en vue de réaliser cet objectif. Les chefs d'État et de gouvernement ont souligné qu'un règlement pacifique de la question de Palestine demeure une priorité du Mouvement et ont réitéré leur appui aux efforts entrepris à cette fin, en soulignant leur volonté de contribuer à un règlement pacifique.

C'est sur la base de cette position claire et détaillée, qui est conforme à ses principes fondateurs, que le Mouvement des pays non alignés ne cesse d'exhorter le Conseil à honorer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et à appliquer ses multiples résolutions relatives au conflit israélo-palestinien, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il continue de menacer la paix et la sécurité internationales et nécessite que le Conseil se mobilise d'urgence et de manière responsable.

Le Mouvement se déclare de nouveau profondément déçu que la question de Palestine reste sans solution alors que 68 années se sont écoulées depuis la Nakba qui s'est abattue sur le peuple palestinien en 1948. Le Mouvement constate par ailleurs avec un profond regret que depuis 1967, soit depuis 49 ans, le peuple palestinien subit l'occupation militaire brutale israélienne de son territoire, et l'exercice de ses droits fondamentaux, notamment son droit à l'autodétermination, continuent de lui être refusés. Fait incroyable, cette occupation militaire brutale est entrée dans sa cinquantième année, et le monde observe son enracinement, en violation flagrante du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève. Il est également témoin des innombrables violations et crimes commis par Israël, Puissance occupante, pour imposer et maintenir son occupation illégale par son comportement belliqueux.

Chaque fois que le Conseil tient un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, le Mouvement des pays non alignés mobilise l'attention internationale et appelle à prendre des mesures d'urgence pour régler la question de l'occupation israélienne illégale et brutale, qui cause tant de souffrance au peuple palestinien, provoque une colère et une frustration profondes et exacerbe les tensions. Les violations du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, commises par Israël, Puissante occupante, causent une souffrance humaine généralisée et visent à déstabiliser la situation, ce qui a de profondes répercussions sur les perspectives d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et sur les perspectives de paix et de sécurité au Moyen-Orient et dans d'autres régions – objectifs que toutes les délégations présentes dans la salle se prétendent déterminées à réaliser.

Dès que l'occasion se présente, nous réitérons notre appel à la communauté internationale, principalement le Conseil de sécurité, pour qu'elle agisse de manière à garantir le respect du droit international, à empêcher que la situation continue de se détériorer, notamment en adoptant les mesures nécessaires pour contraindre Israël à mettre fin à ses crimes de guerre et à cesser de violer les droits fondamentaux du peuple palestinien, et à mettre fin à l'occupation étrangère illégale de territoires qui ne sont pas les siens. Nous estimons également que le Conseil de sécurité doit jouer son rôle dans la promotion du règlement pacifique du conflit et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le contexte de ces appels, qui continuent de se heurter à la paralysie du Conseil, Israël se conforte en toute impunité dans son mépris de toutes les dispositions du droit international. Israël poursuit notamment ses activités de colonisation illégales, la confiscation de terres palestiniennes, la construction et l'expansion d'implantations et la construction d'un mur sur les terres palestiniennes, révélant ainsi sa volonté de poursuivre sa politique de saisies illégales et son annexion de facto de terres palestiniennes, de porter atteinte à leur caractère géographique et à la viabilité de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Les dernières constructions annoncées par Israël ne font que confirmer ces plans mal intentionnés.

Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas pu d'honorer ses obligations, et ce en dépit d'un consensus mondial clair concernant le caractère illégal des politiques et des pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la nécessité urgente de mettre fin à ce conflit qui dure depuis des décennies, afin que le peuple palestinien puisse enfin jouir de la liberté, des droits et de la justice qui lui sont délibérément refusés depuis trop longtemps. Israël, Puissance occupante, a clairement été enhardi par cette inaction et cette irresponsabilité de la communauté internationale et par la non-application du principe de responsabilité.

Israël a donc intensifié sa campagne de colonisation illégale et l'application de mesures illicites et répressives contre la population civile palestinienne sans défense, notamment en employant une force excessive contre les civils, y compris des femmes et des enfants, faisant un grand nombre de morts et de blessés. En outre, Israël continue d'appliquer des mesures illégales et répressives contre le peuple palestinien, notamment la démolition d'habitations, les déplacements forcés de civils, les arrestations massives et l'incarcération de civils, ainsi que le blocus inhumain de la bande de Gaza, autant de mesures qui constituent des châtiments collectifs flagrants et causent un isolement et une souffrance extrêmes aux Palestiniens qui résident dans cette zone. L'impact destructeur des violations israéliennes est immense, comme le reflètent l'aggravation des tensions, la détérioration des conditions socioéconomiques et l'intensification de la frustration et du désespoir.

Le Mouvement des pays non alignés appelle à la cessation de toutes ces politiques et pratiques israéliennes illégales contre le peuple palestinien et au respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et des résolutions pertinentes de l'ONU. Il est inadmissible et injustifiable de continuer à tolérer des violations aussi graves et systématiques du droit sans que cela ait la moindre conséquence. Le droit doit être respecté et appliqué; il est contraignant pour tous les États. Son application n'est pas volontaire, et Israël ne doit pas être l'exception.

Le Conseil de sécurité doit agir conformément à ses résolutions et aux dispositions claires du droit international humanitaire afin de régler la crise en cours, de rectifier cette injustice et de garantir la protection de la population civile palestinienne vivant sous occupation israélienne jusqu'à la concrétisation d'un règlement pacifique, juste et durable.

Au nombre des problèmes prioritaires que doit aborder le Conseil de sécurité en application du droit international, de la quatrième Convention de Genève et de ses résolutions, il est tenu de mettre fin à la colonisation illégale par Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui est source d'innombrables autres violations, notamment des violations flagrantes des droits de l'homme, par la Puissance occupante, lesquelles sont en train d'anéantir la possibilité d'une solution à deux États approuvée dans les résolutions du Conseil, à commencer par la résolution 242 (1967). C'est une exigence minimale et fondamentale qui est faite au Conseil de sécurité, et qui n'est ni déraisonnable ni hors du cadre de ses obligations à cet égard.

Enfin, au moment où le peuple palestinien est confronté à une intensification de l'agression israélienne et où ses espoirs de réaliser la paix et d'obtenir la justice diminuent rapidement, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien et saluer sa résilience malgré des décennies de souffrance et d'injustice. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son appui à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes et de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la liberté au sein d'un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, de même que son appui à une solution juste pour améliorer le sort des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Mouvement va continuer de soutenir les efforts régionaux et internationaux en vue de la réalisation de ces nobles objectifs.

Par ailleurs, le Liban continue d'être victime de violations constantes de ses frontières et d'incursions sur son territoire par Israël, après des années d'agression et d'occupation. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien du Liban, multipliant même ses incursions. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, notamment la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être mises en œuvre afin de renforcer le socle sur lequel reposent la stabilité et la sécurité du Liban et d'empêcher Israël de violer de manière quotidienne la souveraineté de ce pays.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, et compte tenu notamment du mépris flagrant opposé récemment à la volonté de la communauté internationale, le Mouvement des pays non alignés condamne toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien occupé; mesures qui se sont intensifiées depuis le début de la crise syrienne. Le Mouvement exige à nouveau qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Pour conclure, je voudrais, à titre national, appeler l'attention sur la réunion informelle organisée le 14 octobre à l'initiative conjointe de l'Angola, de

l'Égypte, de la Malaisie, du Sénégal et du Venezuela, sur les graves problèmes que posent la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés de l'État de Palestine. Cette réunion, que le Gouvernement israélien a qualifiée de « terrorisme diplomatique », a vu la participation des membres du Conseil ainsi que des Membres de l'ONU qui ont entendu les exposés de Lara Friedman, Hagai El Ad et François Duboisson, représentant la société civile. Il convient de signaler que depuis la tenue de cette réunion, ces représentants d'organisations de la société civile israélienne et nord-américaine ont reçu des menaces du Gouvernement israélien.

Dans leurs exposés, ils ont, tout comme les membres du Conseil de sécurité, reconnu sans ambages que l'occupation est la cause principale de la situation précaire dans laquelle vit le peuple palestinien, étant donné que la politique de peuplement, en plus d'être l'une des expressions les plus manifestes de l'injustice que constitue cette réalité, est aussi le principal obstacle à la paix et partant, à la solution des deux États. Entre autres observations très éclairantes, les personnes qui ont présenté des exposés à l'occasion de cette réunion ont expliqué que tant que la classe politique israélienne ne comprendra pas que ces activités illégales ont des conséquences internationales, elle continuera d'agir au mépris des principes du droit international et d'ignorer totalement les résolutions de l'ONU.

Dans ce contexte, le Venezuela réaffirme par conséquent que le Conseil de sécurité a la responsabilité fondamentale et incontournable de prendre des décisions face à l'occupation prolongée, y compris en ce qui concerne les colonies de peuplement illégales. Il faut donc que le Conseil mette fin à son inaction et prenne des mesures pour exiger la fin de l'occupation et des politiques qui l'accompagnent. Nous encourageons et appuierons tout effort visant à ce que le Conseil adopte une résolution exigeant d'Israël qu'il mette fin à sa politique illégale de colonisation. Dans le même esprit, nous appuyons toutes les initiatives diplomatiques en vue de parvenir à un règlement politique et pacifique de la question palestinienne, y compris l'Initiative de paix arabe et les efforts déployés par le Quatuor pour le Moyen-Orient, et soutenons vigoureusement l'initiative française de convoquer une conférence internationale sur la question israélo-palestinienne à la fin de cette année. Nous insistons également sur la nécessité d'accorder une protection internationale aux civils palestiniens, ainsi que l'a demandé le Président de l'Autorité palestinienne, et sur le fait qu'Israël doit cesser d'incarcérer des enfants palestiniens. Nous exigeons la remise en liberté des plus de 400 mineurs palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Enfin, mon pays renouvelle son appui à la demande de l'État de Palestine de devenir Membre à part entière de l'ONU. Nous invitons donc le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, afin que l'Assemblée générale puisse procéder selon les dispositions prévues par la Charte en la matière.

**M. Delattre** (France) : Je voudrais commencer par remercier M. Nickolay Mladenov et M. Stephen O'Brien pour leur déclaration mais aussi leur engagement.

La France fait depuis longtemps un constat alarmant : le prétendu statu quo au Proche-Orient est en réalité une régression, une régression quotidienne pour les populations et pour la paix. Chaque jour qui passe menace en effet davantage la solution des deux États, qui doit être pourtant, plus que jamais, notre boussole commune. La responsabilité collective qui nous incombe est d'abord un devoir de lucidité. Si rien n'est fait, l'horizon fragile de la solution des deux États est destiné à disparaître purement et simplement. Si tel était le cas, nous laisserions alors la place à une situation de fait accompli, dans laquelle la sécurité des Israéliens ne pourra être garantie, et les droits légitimes des Palestiniens ne pourront être exercés. Je le réaffirme ici, au nom de la France, la perspective d'une réalité à un État n'est dans l'intérêt de personne.

Comme l'a montré notre réunion de vendredi dernier organisée selon la formule Arria, le constat des membres du Conseil est unanime s'agissant des tendances à l'oeuvre qui concourent à menacer la solution des deux États. La première de ces tendances est à l'évidence la poursuite de la politique de colonisation. Soyons clairs, la colonisation est le résultat d'une politique délibérée et structurée de l'État israélien. Israël ne se contente pas de valider des plans de construction, il fait en sorte également que les colonies soient viables et pérennes, qu'elles participent d'un maillage territorial, routier, communicationnel, socioéconomique étroit, lequel, au fil des années, impose un fait accompli et grignote le territoire du futur État palestinien. Malgré les appels de la communauté internationale, malgré les recommandations du dernier rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe), Israël a ainsi annoncé, au début du mois, la construction de 98 nouvelles unités de logements à proximité de la colonie de Shilo, ce qui revient à créer une nouvelle colonie. La communauté internationale a été unanime à condamner cette décision, qui ne fait

qu'attiser les tensions et éloigner l'horizon d'un État palestinien viable.

De même, les actes de violence et l'incitation à la violence et à la haine hypothèquent également la capacité des populations israélienne et palestinienne à coexister durablement, en paix et en sécurité, sans même mentionner ici les tirs réguliers de roquette contre Israël depuis Gaza. La France a condamné l'attentat meurtrier survenu à Jérusalem le 13 octobre dernier et nous savons que persiste un niveau élevé de tension, qui peut du jour au lendemain, nous l'avions vu l'année passée, nourrir une escalade rapide de la violence.

Enfin, il est indispensable d'encourager des progrès dans la réconciliation inter-palestinienne afin de mettre fin à la division des territoires palestiniens dont dépend aussi la solution des deux États. Sans unité palestinienne il ne peut y avoir d'accord de paix viable.

Face à ce constat implacable, et pour éviter que l'engrenage de violence qu'Israël et la Palestine ont connu à l'automne 2015 ne se reproduise, notre message ces derniers mois a été constant : il faut rouvrir un horizon politique et sauver la solution des deux États. C'est, nous en sommes convaincus, la seule manière de briser l'engrenage en cours et de recréer une dynamique positive.

Tel est bien le sens de l'initiative de la France. Il s'agit, d'abord, de relancer une mobilisation politique. Alors que le processus de paix est partiellement éclipsé par les graves crises qui secouent le Moyen-Orient, notre objectif premier est de remettre ce conflit au cœur de l'agenda diplomatique. Notre deuxième objectif, c'est la réaffirmation commune et sans équivoque du soutien à la solution à deux États. Car c'est la seule solution qui assurera la sécurité à Israël et qui répondra aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Le troisième objectif de l'initiative française, c'est de promouvoir un accompagnement international des parties, à travers une démarche collective et renouvelée fondée sur un dispositif cohérent de soutien et d'incitation.

Il est évident que la paix ne peut pas être imposée aux parties. Mais chacun s'accorde à reconnaître que les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour une reprise immédiate des négociations directes tant est grande la défiance entre les parties. Notre initiative vise donc à créer les conditions, notamment politiques, d'une reprise des négociations, à construire un consensus sur le chemin menant à une solution à deux États, et à favoriser une convergence de toutes les initiatives existantes dans une même direction.

La réunion ministérielle qui s'est tenue à Paris le 3 juin dernier a marqué la première étape essentielle d'une mobilisation internationale pour sauver la solution à deux États. Nous poursuivons et poursuivrons nos efforts, en coordination étroite avec le Quatuor et l'ensemble des partenaires, notamment dans le cadre de plusieurs groupes de travail qui se mettent en place, afin de préparer la conférence internationale que la France souhaite organiser d'ici la fin de l'année. Notre objectif est de montrer aux parties combien elles ont intérêt à la paix, et comment le soutien actif de la communauté internationale peut les y aider, et de les engager à entrer dans la phase suivante du processus. La démarche de la France est résolument inclusive et toutes les bonnes volontés sont, bien sûr, les bienvenues pour contribuer à cet effort collectif.

La France est déterminée à faire aboutir cette initiative et à conduire les parties à se réengager dans des négociations en vue d'un accord de paix, sur le fondement d'un accompagnement international renouvelé et de propositions incitatives concrètes. Nous en appelons tout particulièrement au soutien des membres du Conseil de sécurité. Assumons ensemble la responsabilité historique qui nous incombe au service de la paix au Proche-Orient.

**M. Seck** (Sénégal) : Pour commencer, je voudrais remercier nos orateurs de ce matin, M. Nickolay Mladenov, parlant depuis Jérusalem, et M. Stephen O'Brien, pour la clarté de leurs exposés qui renseignent une fois de plus sur la situation alarmante sur le terrain, qui continue de se caractériser par la poursuite de la colonisation et de la violence, et une situation humanitaire des plus difficiles, en particulier à Gaza, le tout sur fond d'impasse du processus politique.

Il y a à peine un mois, ici même, le Secrétaire général indiquait que 23 ans après la signature des Accords d'Oslo, la réalité sur le terrain au Moyen-Orient renvoyait malheureusement plus à celle d'un seul État qu'à la solution à deux États que nous poursuivons, en tant que Conseil de sécurité, en tant que communauté internationale.

Le Conseil s'est régulièrement penché sur l'expansion et l'accélération de la colonisation, en particulier durant cette année, situation qui, en plus d'être illégale, constitue le principal facteur de blocage de la solution à deux États. Or, la dernière résolution du

Conseil de sécurité sur la question remonte à 2009, malgré une situation de plus en plus intenable sur le terrain. La poursuite de la colonisation s'est encore matérialisée dernièrement, et les chiffres des statistiques fournies ce matin nous le confirment. Les démolitions de maisons et de structures ainsi que les restrictions administratives en ce qui concerne la délivrance de permis de construire aux Palestiniens, notamment au niveau de la zone C, laquelle est aujourd'hui complètement morcelée, s'assimilent à une politique du fait accompli. Dans son rapport publié le 1er juillet dernier (S/2016/595, annexe), le Quatuor fait observer que, de 2009 à 2013, seules 34 requêtes palestiniennes sur 2000 ont été approuvées alors qu'une seule l'avait été en 2014 et aucune en 2015. Aux termes du même rapport, depuis la signature de l'Accord d'Oslo en 1993, plus de 570 000 Israéliens se sont installés dans la zone C en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

La réunion tenue le 14 octobre dernier selon la formule Arria a enregistré des présentations crédibles, y compris de la part d'organisations indépendantes israéliennes, qui corroborent la progression continue et rapide de ces colonies. Fort heureusement, les mêmes panélistes, tout en nous alertant sur le danger que l'expansion de ces colonies fait peser à la fois sur la solution des deux États et sur la sécurité d'Israël, ont aussi démontré que des solutions pratiques étaient encore possibles. Ils ont, en particulier, invité le Conseil à entreprendre des mesures urgentes pour mettre un terme à la colonisation, qui est contraire au droit international et aux résolutions du Conseil.

S'agissant de la situation humanitaire, qui est catastrophique, à Gaza notamment, elle constitue aux yeux de la délégation sénégalaise une bombe à retardement, avec de réels risques de voir la radicalisation et le sectarisme gagner du terrain. C'est pourquoi le Sénégal souhaite que cette question soit inscrite de façon permanente au programme des séances d'information du Conseil de sécurité.

Au-delà de la prise en charge humanitaire, il s'agira d'œuvrer au redressement de l'économie palestinienne, qui se trouve dans une situation des plus difficiles, principalement en raison de l'occupation mais aussi de la baisse de l'assistance émanant des partenaires internationaux et de la rétention par la Puissance occupante des impôts et taxes dus à l'État palestinien. À ce sujet, dans son rapport annuel consacré aux coûts de l'occupation, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait ressortir une situation de marasme économique au niveau des territoires occupés de Palestine. Ce rapport indique que 1,1 million et 1,3 million de personnes résidant respectivement en Cisjordanie et à Gaza ont besoin d'assistance humanitaire alors que le taux de mortalité a bondi, passant de 12 pour mille en 2012 à 50 pour mille actuellement – une situation intenable, à l'horizon 2020. Une autre illustration du coût de l'occupation est la baisse drastique de la part de l'agriculture et de l'industrie dans l'économie palestinienne, qui est passée de 37 % en 1975 à 18 % en 2014. Dans ces conditions, il serait impossible à la Palestine d'atteindre les objectifs de développement durable, en dépit des efforts faits en matière de gouvernance.

Tout en réitérant notre réprobation de la haine, de la violence et du terrorisme, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations, le Sénégal tient à rappeler qu'en vérité, c'est l'absence d'horizon politique qui favorise l'émergence d'extrémistes de part et d'autre. Les détentions administratives, les punitions collectives, l'usage disproportionné de la force, le lancement de missiles en plus de constituer des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, amplifient le sentiment d'humiliation des Palestiniens sous occupation depuis 50 ans.

Ce qu'il faut, comme l'a si bien indiqué notre Secrétaire général, ce sont des initiatives politiques courageuses de part et d'autre qui donnent une véritable chance à la paix, sur la base d'un horizon politique clair, devant aboutir à une solution définitive qui ne laisse place ni à la violence ni au terrorisme.

Voilà pourquoi la délégation sénégalaise lance une fois de plus un appel à mettre fin à la colonisation et aux activités connexes, en vue de l'ouverture de discussions sincères, suivant un calendrier préétabli et avec des objectifs spécifiques, devant mener à une paix définitive, qui réponde aux besoins sécuritaires d'Israël et aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

Dans cet ordre d'idées, la délégation sénégalaise forme de nouveau l'espoir qu'en dépit de leur report, les élections locales palestiniennes se tiendront sur toute l'étendue du territoire et ouvriront la voie une réconciliation entre les acteurs politiques palestiniens et à la formation d'un gouvernement d'unité nationale. En réitérant notre solidarité avec le peuple palestinien, la délégation sénégalaise réaffirme son soutien à l'initiative tendant à faire de 2017 l'année de la fin de 50 ans d'occupation.

Le Sénégal encourage les efforts du Quatuor et réitère sa conviction qu'en exerçant effectivement sa responsabilité morale, politique et juridique, le Conseil de sécurité pourra se donner les moyens de jouer son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales en vue d'une solution définitive à ce conflit.

C'est dans cet esprit que ma délégation prend note des conclusions de la réunion que le Quatuor a tenue ici-même en septembre dernier, en marge du segment de haut niveau de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier sa recommandation concernant une meilleure coordination des différentes initiatives en cours, telles que celle brillamment développée ici par notre collègue François Delattre, l'initiative française, qui vise à la tenue d'une conférence internationale pour relancer ce processus car, j'emprunte ses mots, le statu quo est une agression.

Pour sa part, le Sénégal soutient également et encourage les autres initiatives du Groupe des États arabes et de la Fédération de Russie. En sa qualité de Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Sénégal continuera d'œuvrer en faveur d'une solution définitive par le dialogue et la concertation qui garantisse la sécurité d'Israël, mais aussi l'exercice plein et total des droits inaliénables du peuple palestinien à un État indépendant et viable.

**M. Rosselli** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour leurs exposés. Et je saisis la présente occasion pour réitérer encore une fois à M. Mladenov, l'appui sans réserve de mon pays à ses travaux.

L'Uruguay suit avec grande attention l'évolution de la situation au Moyen-Orient et assiste avec une très vive préoccupation à la multiplication des conflits dans la région et au peu de progrès réalisés sur la voie de solutions durables. Depuis ses débuts il y a plus de 70 ans, l'Organisation ne cesse de déployer des efforts pour engager le Moyen-Orient sur la voie de la paix, mais cet objectif n'en semble pas moins très éloigné.

Encore une fois, l'Uruguay réitère son appui au droit d'Israël et de la Palestine à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace ou de toute action contraire à la paix sur leurs territoires. C'est pourquoi mon pays appuie la solution de deux États indépendants, convaincu que c'est la seule option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine. Nous jugeons également fondamental d'appeler la communauté internationale à intensifier ses efforts afin d'accompagner ce processus et d'encourager les parties à retourner à la table des négociations en vue de parvenir à un règlement pacifique, juste, négocié et durable et qui, conformément au droit international, tienne compte des intérêts des deux parties.

Dans ce contexte, il est indispensable que les deux protagonistes créent les conditions nécessaires à la reprise de négociations directes et prennent des mesures et adoptent des politiques qui illustrent leur engagement en faveur de la solution des deux États.

L'Uruguay a accueilli avec satisfaction la présentation du rapport du Quatuor qui apporte une contribution importante à l'identification de mesures qui permettront d'avancer dans la recherche de solutions dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

À cet égard, l'Uruguay est préoccupé par la constatation à laquelle arrive le rapport, à savoir que, si la situation actuelle se prolongeait, la violence continue, les attaques terroristes et l'incitation à la violence, la poursuite de la politique de colonisation, la désignation de terres réservées à l'usage exclusif d'Israël, la négation du développement palestinien, la multiplication des armes illicites et des activités militaires, l'absence continue de l'unité palestinienne et la situation humanitaire à Gaza, la solution des deux États serait caduque.

À cet égard, l'Uruguay reste préoccupé par la décision des autorités israéliennes de poursuivre la construction de logements dans les colonies, la dernière en date remontant au 4 octobre dans le territoire palestinien occupé de Cisjordanie. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et contraires aux recommandations du Quatuor pour la paix au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, l'Uruguay appelle de nouveau les parties à éviter de prendre des décisions unilatérales qui entravent le dialogue et à respecter leurs obligations en matière de droit international, et exhorte l'État d'Israël à mettre un terme à ses activités de peuplement illégales.

L'Uruguay tient à réitérer sa condamnation énergique des attaques terroristes, fort de la conviction que les attentats contre la vie et la dignité de civils innocents perpétrés par le terrorisme et l'extrémisme violent ne sauraient être tolérés où que ce soit dans le monde. C'est pourquoi mon pays condamne les attentats

du 9 octobre passé qui ont coûté la vie à deux citoyens israéliens. Nous sommes également consternés par les nombreux cas de Palestiniens qui, bien que désarmés, sont tués par les forces de sécurité israéliennes.

Notre pays se félicite des initiatives qui permettent d'avancer dans la recherche de solutions dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, telles que l'initiative lancée par la France et celle annoncée par la Fédération de Russie. Toutefois, aucune de ces actions ne saurait se substituer à la seule formule propice à la recherche de la paix, à savoir des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens.

Et à cet égard, et en guise de conclusion, qu'il me soit permis de mentionner avec fierté le message positif qui émane de ma propre région, plus précisément de la Colombie. Ce pays nous montre que la paix est possible, mais pour cela, il faut que les dirigeants aient la conviction et le courage de prendre des risques. Les quatre années de négociations n'ont pas été faciles, et aujourd'hui encore, l'horizon reste encombré de nuages. Mais les dirigeants des deux parties en Colombie continuent de mettre en danger leur prestige personnel et leur propre legs politique et de parier obstinément et sans relâche en faveur de la paix. Voilà une véritable leçon qui, espérons-le, fera des émules.

**M. Aboulatta** (Égypte) (*parle en arabe*) : L'occupation israélienne des territoires palestiniens se poursuit depuis près d'un siècle. Au lieu de tirer les enseignements de cette longue histoire, la complexité de la question palestinienne n'a fait que s'accroître avec le temps, tout comme se sont intensifiés les efforts qui visent à consolider l'occupation et à la faire reconnaître comme un fait accompli irrévocable.

La communauté internationale a exprimé à maintes reprises son accord sur ce que l'on appelle la solution de deux États, à savoir un État israélien et un État palestinien, sur la base des frontières de juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale de l'État palestinien. Cette solution prévoit deux États vivant côte à côte dans la paix et l'égalité des droits de leurs citoyens, indépendamment de leur origine, de leur appartenance ethnique ou de la couleur de leur peau.

Nous avons vu les résolutions internationales adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que par diverses entités et organisations internationales. Nous avons été les témoins d'une montagne de documents juridiques et politiques qui sont incontestables et qui, contrairement à d'autres situations, sont sans ambiguïté. Nous avons pleinement assimilé les solutions qui étaient prescrites, tout comme l'ont fait ceux qui suivent de près la question, ainsi que ceux qui ne sont même pas directement concernés. Malgré cette longue histoire et ce legs de prescriptions politiquement et juridiquement contraignantes, et malgré le fait que la nature et la conscience humaines rejettent l'injustice et défendent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous continuons de nous réunir, de délibérer et de débattre de questions qui devraient être évidentes et qui ont été inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis sa création.

La nécessité urgente de mettre fin à l'occupation, la plus longue et la plus profondément enracinée de l'histoire contemporaine, ne doit pas devenir un sujet tabou, ni être assimilée à une provocation. Qui plus est, cela ne doit pas interprété comme une mesure dirigée contre l'un ou l'autre peuple. Bien au contraire, le règlement de la question palestinienne, le rétablissement de la liberté et la restitution des terres aux propriétaires initiaux, qui continuent de souffrir derrière un mur en Cisjordanie ou sont assiégés dans la bande de Gaza, est le meilleur moyen de permettre au peuple israélien de vivre en paix avec ses voisins, les peuples et les pays arabes. Ces pays continuent de lui tendre une branche d'olivier et ont adopté des positions historiques qui démontrent leur volonté d'établir des relations de bon voisinage avec Israël dans le cadre de l'Initiative de paix arabe.

Le 14 octobre, les membres du Conseil ont écouté les orateurs de différentes régions du monde – États-Unis d'Amérique, Belgique et même Israël – dans le cadre d'une réunion organisée selon la formule Arria. Celle-ci a confirmé une fois de plus que les activités d'implantation de colonies israéliennes non seulement constituent des obstacles à la paix et à la solution des deux États, elles sont aussi le nœud même de la crise. La question palestinienne est, d'abord et avant tout, une question de territoire occupé par la force. C'est la question d'un peuple dont le droit de vivre dans la dignité sur sa terre a été usurpé. La réunion nous a également montré ce que nous devons comprendre et apprécier, et j'entends par là les voix favorables à la paix en Israël. Ces voix comprennent que l'occupation ne peut se poursuivre et qu'il ne saurait y avoir de coexistence tant que des tentatives continueront d'être faites pour imposer un fait accompli par le démembrement des terres palestiniennes, la politique de démolition de maisons, le déplacement des familles ou la discrimination dans l'application des lois. Ce sont ces voix qui comprennent

qu'aucun peuple ne peut exister au détriment des droits d'autres peuples.

Je suis convaincu que l'appel en faveur de la paix lancé par Israël à l'Organisation des Nations Unies exprime le sentiment d'un large segment de la population israélienne, sinon la majorité. Nous, Égyptiens et Arabes, sommes déterminés à exhorter ce segment de la population et le peuple israélien dans son ensemble à poursuivre leur quête en faveur d'une paix juste dans la région – la même quête qui a commencé il y a plusieurs années avec la signature du Traité de paix entre Israël et l'Égypte.

Le tableau reste sombre. Les Palestiniens continuent de souffrir sous le joug de l'occupation et de ses pratiques et violations. Il est, toutefois, possible de sauvegarder la solution du conflit à condition qu'il y ait une volonté réelle. Si d'autres appels sont lancés par Israël en faveur du rétablissement des droits des Palestiniens, il appartiendrait à tous les amis d'Israël d'adopter la même approche, en particulier les grandes puissances influentes, qui ont une part de responsabilité importante s'agissant de cette situation. Ces puissances offrent une couverture à l'occupation israélienne et lui garantissent l'immunité. Si nous encourageons et soutenons pleinement toutes les initiatives actuelles en vue de sauver la solution des deux États et le processus de paix, et sommes déterminés à continuer de communiquer avec les parties palestinienne et israélienne à l'avenir, les amis d'Israël doivent également comprendre que nous, Arabes et Égyptiens, espérons qu'ils répondront le plus tôt possible aux appels à la paix lancés par les Palestiniens et les Israéliens. Nous les exhortons à œuvrer en ce sens et à réagir positivement, au sein du Conseil et à l'extérieur, pour sauver les générations futures d'Israéliens et de Palestiniens d'un avenir très difficile à prévoir.

**M. van Bohemen** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier M. Nickolay Mladenov et M. Stephen O'Brien de leurs exposés.

Il s'agit du dernier débat public sur le Moyen-Orient auquel assistera la Nouvelle-Zélande dans le cadre de son mandat actuel au Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il est donc approprié de faire le bilan de la réponse collective apportée par le Conseil à l'intensification des graves menaces à la paix et à la sécurité qui pèsent sur la région. Ces deux dernières années, la Nouvelle-Zélande s'est employée à remédier à la passivité qui caractérise souvent la réponse du Conseil à ces problèmes. Nous avons encouragé nos collègues du Conseil à se concentrer sur des mesures concrètes pour prévenir et régler ces conflits, et nous avons présenté nos propres idées en vue d'appuyer des progrès. Franchement, la bataille a été ardue.

Les forces qui sont à l'origine de ces conflits sont complexes et intraitables. Souvent, le Conseil s'est permis de déléguer à d'autres acteurs le rôle que lui assigne la Charte des Nations Unies en tant qu'organe international responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois situations spécifiques où nous devons faire des progrès.

Premièrement, s'agissant de la Syrie, après plus de cinq années de conflit sanglant et de souffrances intolérables pour le peuple syrien, il est choquant que ceux qui ont le pouvoir de mettre fin à cette guerre continuent de traîner les pieds, de tergiverser et de faire monter les enchères, plutôt que de promouvoir véritablement une solution politique. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a souligné au Conseil le mois dernier (voir S/PV.7774), les mesures clefs à prendre sont claires pour tous : un cessez-le-feu national, des négociations sur une transition politique véritable et un front uni pour lutter contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes.

Nous avons été profondément déçus que les efforts déployés par les États-Unis et la Russie pour trouver un moyen de sortir de la crise syrienne aient échoué. Nous avons été affligés que cet échec ait été suivi d'une intensification dévastatrice des bombardements, en particulier dans l'est d'Alep. Nous avons été scandalisés que la recherche présumée de terroristes ait servi de prétexte pour justifier des attaques aveugles à grande échelle, dont les civils ont payé le prix. Or, face à tout cela, le Conseil n'a pas été en mesure d'agir, comme la preuve en a été faite si clairement il y a 10 jours. Nous nous réjouissons par conséquent de la reprise des échanges diplomatiques la semaine dernière en Suisse et nous jugeons encourageant qu'ils se poursuivent. Les acteurs qui prennent part au processus de Lausanne ont la possibilité et la responsabilité de traduire ces pourparlers en actes pour faire véritablement et durablement la différence au profit des Syriens. Mais cela s'applique aussi au Conseil.

Comme beaucoup le savent, la Nouvelle-Zélande s'emploie résolument depuis quelques jours, avec le soutien actif de plusieurs autres membres du Conseil, à promouvoir une nouvelle approche aux fins d'une éventuelle résolution du Conseil. Notre

priorité immédiate consiste à désamorcer les violences actuelles, en particulier dans l'est d'Alep, ce qui peut être accompli en faisant cesser les attaques contre les civils. Nous voulions également prendre des mesures propices à renforcer la confiance, par exemple à la faveur d'évacuations médicales et de pauses visant à permettre l'accès des secours humanitaires aux populations qui en ont besoin.

Nous avons vu un signe d'espoir dans le fait que tous les membres du Conseil se soient montrés disposés à débattre de notre projet de résolution. Toutefois, il est aussi apparu que la méfiance règne entre les principaux acteurs est élevé, tout comme le scepticisme quant aux perspectives d'un résultat probant. Cela nous attriste vivement. Si nous ne parvenons à rien, nous ne ferons que confirmer l'opinion qui prévaut dans bien des populations que le Conseil de sécurité n'est pas capable de s'acquitter de ses responsabilités au titre de la Charte.

En ce qui concerne le Yémen, 18 mois après que les agissements des houthistes et de leurs alliés ont fait basculer le pays dans le conflit, tous les protagonistes doivent à présent se mobiliser nettement plus en faveur d'une paix durable. Comme en Syrie, ce sont les civils des deux camps qui paient le plus lourd tribut au conflit. Des milliers ont été tués. La plupart des Yéménites ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire. Des millions de personnes risquent de connaître la famine. En outre, l'effondrement économique menace de plus en plus, qui aggraverait les souffrances.

Comme d'autres, la Nouvelle-Zélande a été choquée d'apprendre que la coalition avait effectué une frappe aérienne lors d'un enterrement, le 8 octobre à Sanaa, causant de nombreuses pertes humaines. Nous nous félicitons que la coalition ait rapidement reconnu ses torts et ouvert une enquête sur cet événement tragique. Il est maintenant urgent de prendre des mesures pour s'assurer que de tels incidents ne se reproduisent pas et que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

Toutefois, le Conseil doit se fixer pour objectif central de mettre fin aux combats. Nous nous réjouissons du cessez-le-feu annoncé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui doit prendre effet dans la journée. Nous exhortons toutes les parties concernées à en respecter les conditions et à saisir cette occasion pour s'engager, sincèrement et complètement, sur la voie d'un règlement politique. Nous soutenons fermement les efforts qui sont actuellement menés par l'Envoyé spécial, les pays du groupe de la Quadrilatérale, le Koweït et d'autres dans la région pour entretenir l'élan imprimé à la recherche d'une solution politique à cette crise. Le Conseil doit être prêt à offrir son concours en ce sens.

S'agissant d'Israël et de la Palestine, nous sommes vivement désappointés de constater la stagnation persistante des efforts destinés à régler ce conflit qui dure depuis des décennies. Pendant notre mandat au Conseil, plusieurs initiatives ont été présentées, y compris par ma délégation, pour favoriser des progrès. Aucune n'a porté ses fruits car les dirigeants des deux camps n'ont toujours pas la volonté véritable de prendre les décisions difficiles et de consentir aux compromis douloureux qui s'imposent pour sortir de l'impasse actuelle et faire primer la paix sur les considérations immédiates et les intérêts particuliers à court terme.

Je pense au récent éloge funèbre de Shimon Peres par Amos Oz – où sont-ils à présent les dirigeants courageux qui admettent que la paix n'est pas seulement possible mais nécessaire, car Israéliens et Palestiniens n'ont nulle part où aller? Au lieu de cela, nous ne voyons que des actes et des tendances qui nous éloignent toujours davantage d'une solution négociée passant par la création de deux États.

Il est particulièrement préoccupant qu'Israël continue de mener ses politiques d'implantation et de démolition, comme on l'a souligné vendredi dernier à la réunion organisée selon la formule Arria. Lorsqu'il s'est exprimé devant le Conseil en septembre, mon ministre a mis l'accent sur le fait que nulle manipulation ou critique d'Israéliens bien intentionnés et d'autres ne saurait faire oublier que ces implantations constituent une violation des obligations internationales d'Israël et ont des conséquences désastreuses sur le processus de paix. L'expansion considérable des colonies loin à l'intérieur de la Cisjordanie pose de plus en plus la question de la viabilité durable d'un futur État palestinien. Nous engageons Israël à mettre fin aux implantations et aux démolitions.

Les discours incendiaires, les manœuvres d'incitation et les actes de violence continuent aussi de porter gravement atteinte aux perspectives de paix. Nous voyons aujourd'hui encore des attaques perpétrées contre des civils ou des agents de sécurité israéliens, parfois avec l'aval tacite voire les encouragements non dissimulés de membres de la direction palestinienne. C'est inacceptable et ce qu'il reste de confiance entre les parties n'en sort pas indemne. L'Autorité palestinienne doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir et condamner ces attaques.

Hormis la solution des deux États, la seule perspective possible est celle d'une occupation perpétuelle caractérisée par des violences sans fin et une oppression toujours plus brutale. Ce scénario devrait ne laisser d'autre choix au Conseil de sécurité que de s'engager et d'agir. Pourtant, il y a bientôt huit ans que le Conseil a adopté pour la dernière fois une résolution sur la question. En juillet, il n'a pas été en mesure ne serait-ce que de prendre note du dernier rapport en date du Quatuor (S/2016/595, annexe). Nous espérons vivement que les membres du Conseil se mobiliseront pour appuyer une action visant à réaffirmer la nécessité d'une solution à deux États et permettre que des mesures soient adoptées afin de la concrétiser.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Nickolay Mladenov de son exposé, ainsi que M. Stephen O'Brien. Tous deux nous ont décrit avec force détails la gravité de la situation dans la région du Moyen-Orient en général.

C'est un débat dans lequel on pourrait parler de la situation critique en Syrie, des efforts que la Jordanie et le Liban déploient pour remédier à la crise des réfugiés, de la situation critique au Yémen, ou de la situation à Mossoul, que M. O'Brien vient d'évoquer. Néanmoins, puisque nous avons le représentant de la Palestine et le représentant d'Israël à cette table aujourd'hui, comme il est de coutume, et puisque le Conseil de sécurité peut examiner séparément les diverses questions que j'ai citées, je me concentrerai essentiellement sur le conflit israélo-palestinien.

Au vu de toutes les informations que nous avons reçues il y a quelques jours au sujet des implantations, à la réunion organisée selon la formule Arria, il n'y a pas franchement lieu de douter que la solution des deux États court actuellement le grave danger de perdre sa qualité d'option viable, ce qui ne servirait les intérêts ni d'Israël ni de la Palestine. Il est vrai que tous les membres du Conseil du sécurité entendent et répètent constamment cette expression depuis trop longtemps. Sans surprise, vendredi dernier, l'un des orateurs, M. Hagai El-Ad, a rappelé qu'il y a six ans de cela le Vice-Président Biden avait décrit le statu quo comme intenable. Pourtant, même si nous répétons depuis si longtemps que le statu quo n'est pas tenable, ce n'est pas seulement une figure de rhétorique. Il y a des choses qu'il faut répéter, et je le fais encore aujourd'hui.

Premièrement, s'agissant des colonies, comme nous l'avons déjà dit vendredi, nous estimons qu'Israël devrait arrêter d'en implanter et de démolir des structures palestiniennes. Ces activités sont illégales en droit international et font barrage à la paix. Nous estimons également que l'expansion des implantations dessert les propres intérêts d'Israël dans la mesure où, sur cette lancée, on finira par aboutir dans les faits à une solution à un État, ce qui ne semble pas la meilleure manière d'assurer la sécurité d'Israël, qui est elle aussi absolument nécessaire.

Deuxièmement, les colonies ne sont pas le seul obstacle à la paix. Le terrorisme est également un obstacle, en plus d'être injustifiable dans tous les cas et en toute circonstance. Je tiens à exprimer nos condoléances aux familles des victimes de l'attentat perpétré le 9 octobre à Jérusalem, que nous condamnons de la façon la plus énergique. Nous condamnons également les messages d'incitation à la violence, que l'on a de nouveau entendus ces derniers jours. Les parties doivent éviter l'incitation à la violence et s'abstenir d'utiliser la force de manière disproportionnée.

Troisièmement, il ne faut pas non plus oublier que les divisions entre Palestiniens sont également un obstacle à la paix. Nous espérons que les élections municipales en Palestine pourront enfin avoir lieu, car elles représentent une occasion très précieuse d'avancer dans le processus de réconciliation interpalestinienne, qui est de la plus grande importance pour progresser vers la paix.

Quatrièmement, j'ai été très frappé par les données présentées par M. O'Brien. Nombre d'entre elles n'étaient pas nouvelles pour moi. Je ne vais pas les répéter, mais je tiens à rappeler que si 70 % de la population de la bande de Gaza n'a pas d'accès régulier à l'eau, si 40 % des malades ne peuvent pas sortir de Gaza pour recevoir des soins, et si 60 % des jeunes à Gaza sont sans emploi, il n'y a d'avenir ni pour Gaza, ni pour la Palestine. Sans un avenir d'espoir pour la population palestinienne, la sécurité d'Israël ne peut pas non plus être garantie. Ce que nous souhaitons tous, c'est la réalisation de la solution à deux États coexistant dans la paix.

La question qui se pose alors tout naturellement, et que tous les intervenants ont soulevée au cours de la réunion organisée selon la formule Arria, est : que peut faire le Conseil de sécurité pour essayer d'éviter une situation préjudiciable? Je ne vais pas tourner autour du pot. À maintes reprises, au fil des mois, le Conseil a débattu la question palestinienne en constatant le risque que la solution des deux États cesse d'être viable; à maintes reprises, l'Espagne a souligné que, selon nous,

le Conseil a un rôle à jouer dans cette question, et une responsabilité à assumer. Nous continuons de le croire, et nous continuerons de le croire.

Mais il faut bien garder à l'esprit qu'il est crucial qu'une éventuelle déclaration du Conseil de sécurité ait une véritable valeur ajoutée; c'est pour cela que nous pensons aussi qu'il est fondamental de bien soupeser le moment et la façon d'agir. En fin de compte, nous sommes encore une fois pleinement d'accord qu'il est urgent et extrêmement important d'inverser les tendances actuelles et de trouver la manière de débloquer le processus de paix. Cela ne semble pas possible sans le concours de la communauté internationale, étant entendu que la communauté internationale ne peut pas imposer une solution aux parties et que l'on ne parviendra en fin de compte à la paix qu'au moyen de négociations directes entre les parties. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité doit agir et, à cette fin, il doit bien prendre en compte les différentes initiatives présentées ces derniers mois, en recherchant toujours la manière de les renforcer et en veillant à tirer parti des possibilités de complémentarité entre elles.

En particulier, et pour terminer, nous réaffirmons notre soutien à la France et aux efforts qu'elle déploie en vue d'organiser une conférence internationale – nous avons toujours soutenu cette initiative –, ainsi qu'aux autres initiatives en cours, y compris le travail du Quatuor et les initiatives de la Russie et de l'Égypte. Nous réaffirmons également l'importance de l'Initiative de paix arabe pour parvenir à débloquer le processus de paix. Nous espérons que, au cours des prochains mois, ces initiatives convergeront de manière cohérente vers l'objectif que nous partageons, qui n'est autre que d'aider les parties à surmonter la dynamique actuelle d'éloignement et de favoriser la mise en place des conditions nécessaires pour la reprise des négociations.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine n'a cessé d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et le principe d'une solution à deux États, Israël et la Palestine coexistant dans la paix et la sécurité. L'absence de dialogue direct et un processus politique presque inexistant créent une situation extrêmement imprévisible et explosive. Cette tendance à la détérioration est malheureusement devenue la nouvelle norme, ce qui rend un accord sur la base de la solution à deux États encore plus difficile à atteindre.

À ce propos, nous devons déclarer clairement que la politique israélienne de colonies de peuplement est l'un des principaux facteurs qui contribuent au statu quo actuel. L'annonce le 5 octobre de l'intention d'Israël de construire 300 logements et d'établir une zone industrielle en Cisjordanie indique clairement une nouvelle intensification des activités de colonisation. Relier une série d'avant-postes en Cisjordanie, ce qui la diviserait effectivement, compromettrait et pourrait même ruiner les efforts d'édification de l'État palestinien. Il s'agit d'un autre coup dur porté au processus de paix.

Mais la terreur ne constitue pas non plus une solution. L'Ukraine condamne fermement la fusillade qui a eu lieu le 8 octobre sur la Colline aux munitions, à Jérusalem, et qui a fait des victimes israéliennes. Nous sommes vivement préoccupés par le cercle vicieux de l'escalade dont nous sommes constamment témoins. La série souvent répétée d'attaques et de contre-attaques démontre que le statu quo ne mène à rien. Nous sommes fermement convaincus que la partie israélienne doit faire preuve d'une retenue véritable et s'abstenir de l'usage disproportionné de la force, qui ne peut que susciter la violence et provoquer une augmentation du nombre de victimes, alors que la partie palestinienne doit condamner tout crime et toute agression violente perpétrés par des Palestiniens contre des Israéliens et faire tous les efforts possibles pour les prévenir. L'absence de progrès sur ce volet ne fera que le jeu des extrémistes, qui profiteraient d'un effondrement du processus de paix. En conséquence, mettre fin à la violence et apaiser la situation constituent des priorités immédiates.

L'Ukraine réaffirme sa position selon laquelle, au moment d'élaborer un accord de paix israélo-palestinien réalisable, les dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route, les accords précédemment conclus par les parties et l'Initiative de paix arabe de 2002 doivent être respectés.

Le Moyen-Orient est en flammes, et il souffre de conflits profondément enracinés qui déchirent la région et qui posent un grave danger pour l'ensemble du système international de sécurité. Le conflit en Syrie continue d'échapper à tout contrôle, malgré tous les efforts de la plupart des membres du Conseil et ceux du reste de la communauté internationale. Le mécanisme de règlement du conflit qui a été élaboré au cours des 12 derniers mois n'a pas permis d'obtenir le résultat souhaité en Syrie. La séance théâtrale du Conseil de sécurité du 8 octobre (voir S/PV.7785) et une cinquième utilisation du veto par la Fédération de Russie, prévisible mais néanmoins vivement décevante, témoignent de la faillite du droit de veto.

En dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe international de soutien pour la Syrie et l'ensemble du processus de Vienne n'ont pas non plus réalisé la percée nécessaire. De ce fait, nous sommes pratiquement revenus à la case départ. Nous pensons que seuls la pleine application et le plein respect de la lettre et de l'esprit du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015) peuvent conduire au règlement du conflit en Syrie.

S'agissant des autres menaces régionales, il est incontestable qu'il faut d'urgence mettre un terme à la violence au Yémen. L'absence persistante de progrès dans le processus politique intra-Yéménite est profondément inquiétante. À cet égard, nous nous félicitons vivement des efforts du Koweït et d'autres médiateurs, qui essaient constamment d'instaurer la paix. Prenant note de l'annonce par l'Envoyé spécial d'une cessation des hostilités dans tout le pays pour une période initiale de 72 heures, nous demandons aux parties de reprendre les pourparlers directs sans conditions préalables.

Enfin, s'agissant de la propagation du terrorisme, l'Ukraine est pleinement attachée à l'éradication de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui constitue une menace mondiale. Nous sommes encouragés par les progrès considérables réalisés ces deux derniers mois en Iraq et en Syrie par la coalition de lutte contre l'EIIL. L'opération de libération de Mossoul revêt une signification particulière, compte tenu de l'importance stratégique de cette ville. Nous espérons que la libération de Mossoul deviendra un tournant pour l'affaiblissement puis la destruction finale de Daech.

Pour finir, je souhaite souligner que, sans une voie claire permettant de sortir des crises multiples qui déchirent le Moyen-Orient, en particulier en Syrie, au Yémen et en Iraq, auxquelles s'ajoute le conflit israélo-palestinien qui se poursuit, il sera impossible de juguler la menace croissante de l'extrémisme violent et la propagation mondiale des groupes terroristes, ni de mettre fin au flux incessant de réfugiés provenant de cette région.

**M. Pressman** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, et le Secrétaire général adjoint, M. O'Brien, de leurs exposés d'aujourd'hui. J'aborderai d'abord le conflit israélo-palestinien avant de passer à la situation en Iraq et en Syrie.

Nous apprécions à sa juste valeur l'exposé qui nous a été présenté aujourd'hui sur la situation politique, humanitaire et économique préoccupante et les conditions de sécurité inquiétantes à Gaza. Plus de deux ans après le dernier conflit en date à Gaza, les efforts de reconstruction commencent à porter leurs fruits. Néanmoins, un récent rapport du Fonds monétaire international fait état d'un taux de chômage vertigineux de 41 % dans la zone. Les États-Unis ont versé l'intégralité de leur contribution de 414 millions de dollars annoncée à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza ». Pourtant, sur les 3,5 milliards de dollars annoncés à cette Conférence en 2014, seuls 46 % ont été versés jusque-là. Aux préoccupations exprimées doivent correspondre de véritables ressources.

Comme certains l'ont déjà indiqué, la semaine dernière, le Conseil de sécurité a organisé une réunion selon la formule Arria au sujet des zones de peuplement, à laquelle ont notamment participé des experts des organisations non gouvernementales (ONG) Americans for Peace Now et B'Tselem – Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés. Comme je l'ai dit à cette réunion et le répète aujourd'hui, les États-Unis remercient ces ONG d'avoir partagé leur expertise technique concernant l'évolution de la situation sur le terrain en Israël et en Cisjordanie, tout comme nous saluons les contributions des organisations non gouvernementales dans le monde qui œuvrent sans relâche pour permettre de mieux comprendre des questions difficiles. Il est essentiel que tous les gouvernements favorisent et préservent un climat dans lequel toutes les voix peuvent être entendues.

Les États-Unis demeurent extrêmement préoccupés par la persistance du terrorisme, de la violence, de l'incitation à la violence et de l'activisme. Le 9 octobre, une terrible attaque a tué deux Israéliens et en a blessé plusieurs autres à Jérusalem. Les États-Unis condamnent fermement cet acte de terrorisme et toutes les déclarations qui en font l'apologie, et nous adressons nos plus sincères condoléances aux victimes et à leur famille.

Tous les membres du Conseil doivent affirmer clairement que le terrorisme est inacceptable et indiscutablement injustifiable. Ceux qui commettent ou encouragent des actes de violence donnent à penser qu'ils ne sont pas attachés à la paix. Le Hamas est une organisation terroriste. Le Hamas est clairement hostile aux efforts visant un règlement diplomatique pacifique du conflit. Le Hamas refuse d'admettre le droit d'Israël

d’exister. Le Hamas est responsable des formes les plus explicites et les plus généralisées d’incitation et a constitué des stocks d’armements clandestins et s’est livré à des activités militantes à Gaza, refusant à l’évidence de respecter les principes établis par le Quatuor.

Comme l’a souligné récemment le Secrétaire d’État, M. John Kerry, Israël doit décider s’il veut étendre les zones de peuplement ou préserver la possibilité d’une solution des deux États. En continuant de prendre des mesures telles que l’annonce récente d’une nouvelle implantation de colonie en Cisjordanie, Israël ne fait que se rapprocher d’une consolidation d’une réalité d’un seul État basée sur une occupation perpétuelle qui est fondamentalement incompatible avec l’avenir d’Israël en tant qu’État juif et démocratique.

Ces trois derniers mois, la construction de plus de 2 400 logements dans des colonies a avancé en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, des implantations non autorisées ont été légalisées de manière rétroactive et environ 300 structures palestiniennes ont été démolies. Le Gouvernement américain estime que ces faits s’inscrivent dans le cadre d’un mouvement plus large vers la légalisation d’avant-postes et l’extension des colonies, autant de mesures qui nuisent systématiquement à la solution des deux États.

Le rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe) appelle les deux parties à prendre des mesures fermes pour inverser les tendances actuelles et voir se concrétiser la solution des deux États mais, franchement, c’est le contraire que nous observons depuis la publication du rapport il y a trois mois. Comme nous l’avons souligné, nous devons commencer maintenant à concrétiser sur le terrain la solution des deux États. Le rapport du Quatuor contient des recommandations. Nous espérions que les parties les prendraient au sérieux. Nous savons tous qu’un accord sur le statut permanent qui mette fin au conflit à terme ne peut être conclu que dans le cadre de négociations bilatérales directes entre les parties, mais les parties peuvent accomplir maintenant des progrès considérables qui préserveront la possibilité des deux États. Les États-Unis continueront de demander aux deux parties de démontrer, par des politiques et des mesures concrètes, leur attachement sincère à la solution des deux États. Nous continuerons également de nous opposer aux efforts entravant la réalisation de cet objectif.

En ce qui concerne l’Iraq, les États-Unis ne doutent pas que les forces de sécurité iraquiennes, y compris les Peshmerga kurdes, prendront le dessus sur l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) dans le cadre de l’offensive qu’ils mènent contre celui-ci à Mossoul. Cependant, comme nous l’a rappelé aujourd’hui le Secrétaire général adjoint, M. O’Brien, ce sera une bataille acharnée qui aura de lourdes conséquences humanitaires. Nous avons tous vu les odieuses tactiques employées par l’EIIL pour défendre son territoire : il dissimule des engins explosifs improvisés, piège des bâtiments et utilise des civils comme boucliers humains. Les États-Unis continueront d’exhorter toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à autoriser l’accès à l’aide humanitaire. Une victoire à Mossoul ne suffira toutefois pas à stabiliser la situation en Iraq. Les États Membres doivent faciliter les efforts de réconciliation à l’appui d’une gouvernance plus largement représentative en Iraq, ce qui contribuera à aider les populations qui ont souffert sous la terreur imposée par l’EIIL.

S’agissant enfin de la Syrie, ici, dans le cadre du présent débat public du Conseil de sécurité et, demain, dans le cadre d’une séance de l’Assemblée générale, tous les États Membres de l’ONU auront la possibilité d’exprimer leurs vues concernant la Syrie. Les États Membres ne doivent pas se contenter de dénoncer la violence; ils doivent identifier les responsables. La Russie et le régime d’Assad ont lancé une campagne généralisée en vue de prendre le contrôle de la partie orientale d’Alep par la force. Comme l’a dit l’Envoyé spécial en Syrie, M. Staffan de Mistura, la présence de plusieurs centaines d’extrémistes ne peut pas servir d’alibi facile à la Russie et au régime pour détruire une zone de la ville où la vie de plus de 275 000 civils est menacée.

Il convient d’être préoccupé par la violence, mais également d’être clairs en ce qui concerne l’identité des responsables de cette violence. Nous devons également bien faire comprendre que la Russie et Assad doivent cesser de se cacher derrière des alibis alors que leurs bombes tuent et mutilent des enfants. Il faut en finir avec les alibis; le moment est venu d’arrêter de bombarder la partie est d’Alep.

La Russie et le régime ont annoncé l’arrêt temporaire des bombardements avant une pause humanitaire de huit heures jeudi. Néanmoins, l’absence totale de volonté de la Russie de coordonner cette pause unilatérale avec l’ONU et d’autres partenaires empêche les partenaires humanitaires d’organiser tout acheminement d’aide. Comme l’a clairement précisé l’ONU, une pause de huit heures de permet pas même de

commencer à répondre aux besoins humanitaires dans la ville. La dernière livraison de denrées alimentaires a eu lieu le 7 juillet. Les derniers stocks de nourriture sont presque épuisés. Des centaines de milliers de personnes vont donc bientôt manquer de nourriture et risquent de littéralement mourir de faim.

Les frappes effectuées dans le cadre de l'offensive menée par la Russie et le régime ont détruit ou endommagé tous les hôpitaux dans la partie orientale d'Alep et tué des médecins et des sauveteurs. Le siège empêche l'accès aux médicaments et fait que 200 Syriens très gravement blessés dont l'évacuation médicale est absolument nécessaire sont pris au piège. L'ONU a indiqué que de la nourriture et des médicaments sont disponibles dans la partie ouest d'Alep, à quelques mètres à peine, mais le régime d'Assad ne veut pas autoriser leur acheminement. La cruauté d'Assad continue de se faire sentir dans toute la Syrie. Le régime assiège 14 autres villes où vivent 452 000 Syriens, d'après les estimations de l'ONU. Dans ces lieux, nous observons les mêmes tactiques que le régime emploie dans la partie est d'Alep : des frappes aériennes incessantes et le refus de l'acheminement de l'aide à des populations assiégées sans discontinuer depuis parfois des années.

Comme l'a indiqué le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, le régime d'Assad et l'EIIL ont tous deux employé des armes chimiques contre la population syrienne. Nous avons entendu que certains continuent peut-être de douter qu'Assad a employé des armes chimiques, mais ces doutes ne sont pas fondés sur des données factuelles. Le Conseil a créé le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU pour établir les faits de manière objective lorsque les membres du Conseil ne pouvaient pas se mettre d'accord sur l'identité de ceux qui étaient impliqués dans les attaques.

Ceux qui en doutent espéraient peut-être des conclusions différentes de la part du Mécanisme d'enquête conjoint. Mais ils n'ont pas le droit de modifier les conclusions après la fin de l'enquête – enquête que tous les membres du Conseil ont appuyée. C'est l'enquête qui dicte ses conclusions, et non l'inverse. Or, l'enquête a déterminé que le régime d'Assad était responsable, ainsi que l'EIIL. L'heure n'est donc plus à contester la méthodologie suivie par le Mécanisme d'enquête conjoint mais à faire en sorte que les personnes impliquées dans l'utilisation d'armes chimiques répondent de leurs actes.

Les États-Unis feront tout leur possible pour trouver un règlement politique à ce conflit et pour mettre un terme à la violence. C'est pourquoi le Secrétaire d'État John Kerry a convoqué une réunion à Lausanne samedi dernier, en invitant les parties prenantes de toute la région. Mais une chose est sûre : pour que les pourparlers politiques portent leurs fruits, la Russie et le régime d'Assad doivent arrêter de bombarder la population de l'est d'Alep. Et il faudra une cessation des hostilités véritable dans toute la Syrie – c'est-à-dire une cessation des hostilités qui ne permette pas à la Russie et au régime de mener les bombardements qu'ils ont menés au prétexte de lutter contre le terrorisme.

Cette semaine, une vidéo semble-t-il en provenance de l'est d'Alep a fait surface. Elle montre un garçon de 16 ans, Marouf, suspendu par les jambes en haut d'un immeuble qui vient d'être la cible d'une frappe aérienne. Marouf est littéralement suspendu dans les airs, les jambes coincées entre deux blocs de béton et les mains agrippées aux décombres. Au bout d'un moment, un secouriste dans une nacelle parvient à libérer Marouf des gravats. Je suis désolé, mais Marouf n'avait rien d'un terroriste du Front el-Nosra lorsqu'il a été bloqué dans les décombres. Il ne représentait aucune menace pour la Russie ou pour le régime d'Assad. Pourtant, il s'est retrouvé sur le point de tomber dans le vide. Le plus frappant, peut-être, lorsqu'on regarde la vidéo, est le tee-shirt jaune de Marouf, sur lequel on peut lire un message simple : « Don't shoot » – Ne tirez pas. Bien sûr, les pilotes de chasse qui ont largué les bombes sur l'est d'Alep ne pouvaient pas lire le tee-shirt de Marouf. Mais nous, États Membres de l'ONU, nous pouvons nous faire l'écho de ce message et exiger de la Russie et du régime d'Assad qu'ils mettent un terme à leurs attaques.

**M. Lucas** (Angola) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la partie de la déclaration du Venezuela qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions les intervenants qui ont présenté des exposés dans le cadre de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, sur laquelle nous allons nous concentrer. Malheureusement, le Secrétaire général adjoint, Stephen O'Brien, et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, n'ont pas pu nous relater une évolution positive de la situation dans la région, pas plus s'agissant des rapports et de la réconciliation entre Palestiniens que concernant les relations entre les Israéliens et les Palestiniens.

Nous tenons à souligner d'emblée que l'Angola entretient de bonnes relations avec Israël et avec la Palestine et que notre position, que nous allons présenter dans le détail, se fonde exclusivement sur l'obligation fondamentale de faire respecter la justice et les droits du peuple palestinien. En dépit de nos relations amicales et très fructueuses avec Israël, nous ne sommes absolument pas prêts à accepter ou tolérer des politiques qui nous semblent injustes, néfastes pour la paix et la sécurité internationales et, en définitive, néfastes pour le peuple israélien lui-même.

Notre mandat au Conseil de sécurité touche à sa fin et c'est avec tristesse et une grande frustration que nous constatons non seulement que le processus de paix israélo-palestinien n'a fait aucun progrès, mais que la perspective d'une solution à deux États s'est encore éloignée, tandis que le Conseil ne parvient toujours pas à s'unir sur la manière d'inverser ces tendances négatives et de remettre le processus de paix sur les rails.

La tendance la plus négative est la poursuite de l'expansion des colonies illégales dans les territoires palestiniens, ce qui entretient une atmosphère de méfiance, d'hostilité et de violence entre les Israéliens et les Palestiniens, ainsi que la frustration et le désarroi de la communauté internationale. Nous pensons qu'il est désormais impératif d'intensifier les efforts pour contrecarrer cette tendance aussi déplorable que dangereuse. Elle compromet gravement la perspective d'une solution des deux États, sur laquelle reposent les espoirs de la communauté internationale, des Palestiniens et même des Israéliens, car c'est le seul moyen raisonnable de parvenir à un règlement juste et durable de ce conflit épouvantable qui perdure, et sur lequel s'appuyer pour bâtir un avenir stable, pacifique et prospère pour les Israéliens et les Palestiniens.

Une fois encore, nous voulons souligner que la situation actuelle est aussi le résultat de la désunion persistante du Conseil de sécurité et de sa réticence à faire en sorte que les responsables des politiques et activités illégales menées en violation du droit international répondent de leurs actes. Le manque de cohésion au sein du Conseil et le deux poids, deux mesures pratiqué dès lors qu'il s'agit de faire en sorte que certains auteurs de violations du droit international et du droit international humanitaire rendent des comptes sont intolérables et intenables. Le Quatuor pour le Moyen-Orient, dont le Conseil de sécurité considère qu'il joue un rôle de premier plan pour rapprocher les deux camps, s'est révélé impuissant à imposer des principes et des stratégies de négociation en vue d'un règlement du conflit.

Pour preuve de cet état de fait, depuis la publication du récent rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient (S/2016/595, annexe) – lequel fait des recommandations sur la voie à suivre –, le Gouvernement israélien a intensifié ses activités de peuplement et ses démolitions de maisons palestiniennes et d'infrastructures civiles, au mépris le plus complet des initiatives internationales visant à relancer le processus de paix. La campagne de peuplement menée par Israël, qui devrait être au cœur des préoccupations de la communauté internationale, est devenue la clef de voûte de ses politiques de colonisation et un instrument qui permet d'enraciner l'occupation des territoires palestiniens en recourant à la force militaire pour appliquer une politique systématique d'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, en particulier à Jérusalem-Est et dans ses environs. Cette politique a entraîné l'implantation de plus d'un demi-million d'Israéliens sur les terres palestiniennes, ce qui est totalement incompatible avec la création d'un État palestinien.

Dans un tel contexte, nous voudrions poser quelques questions directes à Israël. Quel objectif Israël entend-il atteindre en poursuivant l'occupation des territoires palestiniens? Comment Israël entend-il régler le problème de la fragmentation territoriale de la Palestine si un processus de paix constructif est enfin lancé? Israël a-t-il l'intention de perpétuer un statu quo de violence et de contestation permanentes, qui aboutirait à la séparation irrémédiable des deux peuples – les Israéliens et les Palestiniens? La situation de fait accompli sur le terrain allant dans le sens d'une séparation physique effective des deux peuples, Israël a-t-il l'intention de mettre en place un régime analogue à l'apartheid? Puisque la solution des deux États semble se déliter sous l'effet des décisions prises sur le terrain, Israël entend-il poursuivre sur la voie d'une solution à un seul État, au sein duquel Israéliens et Palestiniens seraient égaux en droits en matière de citoyenneté, et mettre ainsi fin au caractère juif de l'État d'Israël?

Ce sont là des questions que nous posons franchement afin de mieux comprendre l'objectif à moyen et long terme des politiques israéliennes vis-à-vis des Palestiniens et de la communauté internationale tout entière.

Comme nous l'avons toujours dit, ce conflit a des répercussions mondiales et le temps presse pour trouver une solution constructive qui permettra d'ouvrir

un horizon politique viable. De fait, nous observons actuellement un dangereux glissement vers le chaos dans la région du Moyen-Orient, du fait essentiellement des conflits en Palestine, en Syrie, au Yémen et en Iraq, ainsi qu'en raison du climat politique instable qui règne dans plusieurs autres pays suite aux migrations massives provoquées par ces mêmes conflits. Si nous voulons empêcher que l'instabilité s'aggrave et que d'autres conflits éclatent dans la région, nous devons nous attaquer à leurs causes profondes : le mécontentement généralisé, la radicalisation et le sectarisme.

Nous nous faisons donc l'écho de l'appel à prendre d'urgence des mesures, en exigeant la mobilisation active de la communauté internationale, afin de sauvegarder la solution des deux États. Les acteurs internationaux – en particulier le Quatuor, les membres permanents du Conseil de sécurité et les parties prenantes régionales, c'est-à-dire l'Initiative de paix arabe – doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour restaurer un horizon politique propice à la reprise du processus de paix.

Nous voudrions réitérer notre appui aux Israéliens et aux Palestiniens qui souhaitent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité au sein de leurs propres États indépendants. La situation actuelle est intenable et nous appelons les deux parties à prendre de toute urgence des mesures de renforcement de la confiance, assorties de politiques et d'initiatives visant à créer des conditions propices à des négociations de paix directes et sérieuses.

**M. Ibrahim** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Coordonnateur spécial Mladenov et le Secrétaire général adjoint O'Brien, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés.

La Malaisie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Étant donné qu'il s'agit du dernier débat public trimestriel sur le Moyen-Orient auquel la Malaisie participe en qualité de membre non permanent du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations sur l'approche du Conseil en ce qui concerne la question palestinienne.

Premièrement, en dépit des avertissements incessants du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial à propos de la situation intenable qui règne sur le terrain et des menaces croissantes qui pèsent sur la solution de deux États, il est regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure de proposer des réponses efficaces, ou même symboliques, pour faire face à cette situation. Depuis de nombreuses années, le Conseil n'a fait pratiquement aucun progrès en ce qui concerne la question palestinienne, ce qui est en contraste avec la situation sur le terrain, qui ne cesse de se détériorer. Cela est principalement dû au fait que le Conseil n'arrive pas à mobiliser assez de volonté politique ou à l'excuse sempiternelle selon laquelle ce n'est pas le bon moment pour le Conseil d'agir. Aujourd'hui, nous nous attendons à entendre, encore une fois, les appels répétés des États Membres de l'ONU au Conseil pour qu'il ne se dérobe pas à ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies et pour qu'il prenne des mesures urgentes pour sauver la solution de deux États. À l'heure où nous parlons, davantage de maisons sont en train d'être détruites, davantage de gens sont en train d'être tués et conduits au désespoir.

Deuxièmement, le Conseil a tendance à traiter la Puissance occupante et le peuple sous occupation sur un pied d'égalité alors qu'en réalité, cet équilibre et cette égalité n'existent pas. D'un côté, nous avons une Puissance occupante dotée d'une grande puissance militaire, qui soumet une population civile sans défense à l'occupation depuis près d'un demi-siècle. De l'autre côté, nous avons les Palestiniens sous occupation, qui sont soumis à une occupation répressive et à un blocus brutal, qui sont victimes de discrimination et de violations de leurs droits fondamentaux au quotidien, qui sont dépossédés de leurs maisons et de leurs terres, qui sont privés de leurs ressources naturelles et de développement économique et dont les mouvements sont soumis à des restrictions. Tout cela est source d'énormes difficultés et souffrances. Nous avons tort de partir du principe que la Puissance occupante et le peuple sous occupation ont les mêmes obligations et responsabilités juridiques, politiques et morales. Au titre du droit international, en particulier en vertu de la quatrième Convention de Genève, des obligations importantes sont clairement imposées aux puissances occupantes pour protéger le bien-être général des habitants d'un territoire occupé. Ces obligations concernent notamment l'interdiction des transferts forcés et la protection des biens de ces habitants. Toutes ces normes ont été violées. En effet, la communauté internationale n'a pas essayé d'établir un équilibre lorsque nous avons condamné et sanctionné l'apartheid en Afrique du Sud, tout comme elle ne devrait pas essayer d'établir un équilibré en parlant de l'Holocauste. Ce qui est injuste ne peut pas être juste.

Plus tôt nous le comprendrons, plus claire sera notre analyse de la question.

Troisièmement, le Conseil a tendance à se concentrer sur les symptômes du conflit et à faire fi – parce que cela l'arrange – de ses causes profondes. Il est beaucoup plus facile et plus acceptable de condamner des attaques et des actes de violence sporadiques que de se pencher sur la grande question, à savoir ce qui crée, alimente et provoque cette colère, cette frustration et ce désespoir, ce qui a donné lieu à ces réactions désespérées, quoique violentes.

Cette année, le Secrétaire général a dit,

> « les peuples opprimés ont prouvé à travers les âges, qu'il est dans la nature humaine de réagir à l'occupation. » (*S/PV.7610, p.2* ).

Il a également dit :

> « Personne ne peut nier que la réalité quotidienne de l'occupation provoque la colère et le désespoir, qui sont les principaux facteurs de la violence et de l'extrémisme et sapent tout espoir de parvenir à une solution négociée des deux États. »

Cette déclaration doit nous inciter à méditer, à réfléchir et à agir. Elle apporte une perspective humaniste au conflit, pour que les Palestiniens ne continuent pas à être privés de leur droit fondamental à l'autodétermination et à un État. Par conséquent, tant que nous n'aurons pas éliminé la cause racine de ce problème, à savoir l'occupation militaire prolongée et répressive, le cycle sans fin de violence se poursuivra et alimentera les arguments politiques de ceux qui en profitent.

Vendredi dernier, la Malaisie, conjointement avec l'Égypte, le Sénégal, l'Angola et le Venezuela, a organisé une réunion du Conseil selon la formule Arria sur la question des colonies israéliennes de peuplement illégales. Nous avons entendu divers experts qui ont présenté des analyses factuelles des faits nouveaux alarmants liés à l'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé. Ils ont tiré des conclusions on ne peut plus claires. Il faut mettre un terme à l'expansion des colonies et à la répression. Les politiques d'antan n'ont pas de place dans un monde assoiffé de paix.

J'ai suivi attentivement la déclaration du Représentant permanent d'Israël. Aucune de ces phrases n'a porté sur la question de l'expansion des colonies de peuplement, qui préoccupe au plus haut point la communauté internationale. Nous espérons que le Conseil prendra des mesures efficaces dans les semaines à venir, en utilisant tous les moyens à sa disposition pour essayer de régler la question des colonies de peuplement. Les colonies de peuplement sont non seulement illégales au regard du droit international, mais elles constituent également la menace la plus tangible et la plus visible à la solution des deux États et, par conséquent, à la paix dans la région.

De toute évidence, les condamnations habituelles de ces dernières décennies n'ont pas permis d'arrêter ou de décourager les activités d'implantation de colonies de peuplement illégales. Au contraire, la Puissance occupante a été enhardie par notre inaction et essaie de légaliser des avant-postes et de se saisir de plus de terres privées appartenant aux Palestiniens.

Compte de l'annonce récente fait par Israël concernant la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, la balle est maintenant dans le camp du Conseil. Celui-ci doit agir de toute urgence, faire respecter ses propres résolutions, faire respecter l'état de droit et prouver son attachement à la solution des deux États. De même, la communauté internationale doit user de tous les moyens juridiques, politiques et économiques pour exercer davantage de pression sur le Gouvernement israélien, afin qu'il devienne trop coûteux pour Israël de poursuivre sa politique illégale de colonies de peuplement.

Je voudrais évoquer une tentative faite récemment par un groupe de 15 femmes à bord d'une flottille de la liberté, qui est partie de Barcelone en direction de la bande de Gaza la semaine dernière, pour attirer l'attention sur le blocus illégal persistant imposé à Gaza et pour acheminer une aide humanitaire. Parmi ces femmes se trouvaient la lauréate du prix Nobel de la paix en 1976, originaire d'Irlande du Nord, et une Malaisienne, le docteur Fauziah Hassan. Même si Israël a fait échouer cette tentative, la résistance courageuse et non-violente de ces femmes a permis de faire prendre conscience des violations persistantes par Israël du droit international, du droit international des droits de l'homme et des résolutions du Conseil de sécurité. Elle a également donné un peu d'espoir aux Palestiniens de Gaza, a encouragé la solidarité et leur a fait savoir que le monde ne les a pas abandonnés ni oubliés.

Nous exhortons la société civile du monde entier à poursuivre sa lutte pour appeler au respect du principe de responsabilité et pour attirer l'attention sur les violations flagrantes du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, commises sur le territoire

palestinien occupé. Il peut jouer un rôle particulièrement important pour influencer l'opinion publique et pour exercer des pressions de la base, étant donné l'échec collectif des gouvernements et des dirigeants du monde, qui se sont montré incapables de prendre des mesures efficaces pour régler ce conflit.

Il ne s'agit pas de diaboliser Israël. Il s'agit de rechercher la justice et de mettre fin à l'occupation et à son caractère répressif. Il s'agit d'œuvrer en faveur d'un changement politique et d'un changement d'attitude. Il s'agit de créer des conditions propices et favorables à une paix durable.

Pour terminer, je tiens à réitérer la demande de la Malaisie visant à prévoir systématiquement un exposé sur la situation humanitaire au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dans le cadre des séances du Conseil sur cette question. Nous pensons que la situation humanitaire sur le terrain exige une attention particulière et une séance d'information séparée du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Bien qu'il s'agisse aujourd'hui de notre dernière intervention dans ce débat public trimestriel en tant que membre du Conseil, la Malaisie reste déterminée à militer pour la création d'un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative russe de la convocation de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. O'Brien, de leurs exposés.

La question palestinienne est au cœur du problème dont souffre le Moyen-Orient en même temps que la source des problèmes de la région. La sauvegarde des droits et des intérêts nationaux légitimes du peuple palestinien incombe collectivement à la communauté internationale. La situation actuelle en Palestine est désastreuse avec, en permanence, des conflits violents, l'impasse des pourparlers de paix et une immense catastrophe humanitaire. La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés devant la souffrance du peuple palestinien et le blocage du processus de paix au Moyen-Orient. Elle doit prendre des mesures concrètes pour provoquer un règlement de la question palestino-israélienne et la mise en place rapide de la solution à deux États.

Premièrement, nous devons rester déterminés à poursuivre dans la bonne direction, à savoir l'édification d'un État de Palestine indépendant et l'objectif d'une coexistence pacifique effective entre la Palestine et Israël. C'est un droit inaliénable du peuple palestinien que de pouvoir créer un État de Palestine pleinement souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et c'est la clef du règlement de la question de Palestine. Les parties doivent travailler sur la base des principes relatifs à l'échange de terres contre la paix, de la solution des deux États, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes des Nations Unies et du Conseil de sécurité, pour faire avancer coûte que coûte le processus de paix.

Deuxièmement, la Palestine et Israël doivent faire preuve de retenue et poursuivre les pourparlers de paix, ce qui est la seule façon de régler, concrètement, la question israélo-palestinienne. Le blocage actuel des pourparlers de paix ne peut qu'entraîner la Palestine et Israël dans l'engrenage de la violence, qui serait un désastre pour les deux parties. Seule une reprise rapide des pourparlers peut permettre un règlement durable et l'instauration d'un climat de paix et de stabilité entre la Palestine et Israël, ainsi que dans toute la région. Israël et la Palestine doivent mettre un terme aux affrontements violents. Israël doit montrer la voie pour démontrer sa bonne foi, mettre fin à ses activités de peuplement et à la démolition de logements de Palestiniens, de façon à créer les conditions d'une relance des pourparlers de paix. Il convient aussi de respecter les préoccupations légitimes de sécurité des pays de la région.

Troisièmement, la communauté internationale doit fournir des garanties dans l'intérêt de la poursuite du processus de paix. Une série d'idées nouvelles a été avancée dernièrement en vue d'un règlement de la question israélo-palestinienne, telles la convocation d'une conférence internationale sur la question et l'amplification des efforts de rétablissement de la paix au Moyen-Orient. À l'occasion de la conférence ministérielle de Paris pour la paix au Moyen-Orient à laquelle il participait, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, a présenté les idées de la Chine relativement à un règlement de la question palestino-israélienne. Il a appelé la communauté internationale à explorer les moyens de rétablir la paix à grande échelle, à prendre des mesures de suivi des pourparlers de paix et à créer des mécanismes d'incitation dans l'optique du rétablissement de la paix. La Chine appuie toutes les initiatives propres à réduire les tensions entre la Palestine et Israël et à permettre de mettre à exécution la solution

des deux États. Nous sommes en faveur de la mise en place de mécanismes plus efficaces de rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à ce que le Conseil adopte, dès que possible, des mesures concrètes de nature à répondre activement aux préoccupations légitimes de la Palestine et des États arabes et à ce qu'il assume un rôle plus important pour amener les parties concernées à mettre fin au conflit et à reprendre les négociations de paix.

Quatrièmement, nous devons continuer de promouvoir la reconstruction économique en Palestine. La Chine exhorte Israël à coopérer avec les efforts d'assistance internationaux et à lever intégralement le blocus qu'il impose à Gaza. Les parties doivent répondre par une participation active au Programme d'assistance des Nations Unies pour la Palestine sous la forme d'une coopération économique avec la Palestine qui permette d'y améliorer la situation humanitaire et les conditions de vie. La Chine continuera de fournir une assistance à la Palestine et elle est disposée à travailler dans le cadre coopératif de notre initiative « Une Ceinture et une Route » afin d'aider la Palestine à réaliser son développement économique et social dès que possible.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier nos orateurs, MM. Nickolay Mladenov et Stephen O'Brien, de leurs exposés. J'ai trouvé particulièrement intéressant d'entendre les avis motivés de collègues dont le mandat de deux ans au Conseil de sécurité en tant que membres non permanents touche à sa fin.

Lorsque nous nous sommes réunis ici la dernière fois, en juillet (voir S/PV.7736), nous avons discuté du rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe), qui faisait état de tendances inquiétantes concernant la question israélo-palestinienne, tendances qui, comme il le faisait lui-même valoir, sont en train de porter atteinte à la viabilité de la solution des deux États. Depuis notre dernier débat s'est produite une accélération de certaines de ces tendances, dans la mauvaise direction, et nous sommes donc encore plus éloignés de la solution toujours fugace des deux États. Je vois pour ma part trois questions particulièrement préoccupantes.

La première concerne les colonies de peuplement. Comme nous l'avons vu lors de la séance tenue selon la formule Arria la semaine dernière, Israël a diligenté ses plans de construction de plus de 1500 logements et continue de démolir des structures palestiniennes. Cela va directement à l'encontre des recommandations du Quatuor tendant à faire cesser la politique d'expansion systématique des colonies de peuplement et à amener une levée des restrictions qui entravent le développement palestinien. Cette année, comme l'a dit M. O'Brien, nous avons vu 958 structures arasées. Ce ne sont pas juste des structures, ce sont des maisons, des commerces et des écoles. Tout cela fait partie d'une politique israélienne qui a causé le déplacement de 1000 personnes, dont 690 enfants. Ce sont 690 membres d'une génération qui semble actuellement destinée à hériter d'une situation qui n'est pas plus près de la paix que celle que connaissaient leurs parents. Après la parution des décrets de démolition du village palestinien de Soussiya et de l'école de Kahn Al-Ahmar, à l'est de Jérusalem, je crains que nous ne soyons pas prêts de voir la fin de cette tendance inquiétante. Les moyens de subsistance de populations sont en jeu alors même qu'Israël devrait justement instaurer la confiance entre les communautés, et non démolir le socle sur lequel elles reposent. Le Royaume-Uni exhorte encore une fois Israël à mettre fin à sa politique d'expansion systématique des colonies de peuplement, de démolition des structures palestiniennes et de restrictions imposées au développement palestinien.

Deuxièmement, nous sommes extrêmement préoccupés, comme l'est M. Mladenov, face à la situation désastreuse qui règne à Gaza, où les ramifications de 50 années de contraintes sont les plus visibles. Il y a une crise de l'eau : loin d'être potable, 90 % de l'eau n'est même pas utilisable dans l'agriculture. Il y a une crise de l'emploi : les taux de chômage sont parmi les plus élevés du monde. Et nous sommes au bord d'une crise encore plus inquiétante : un retour possible à la guerre. Tous ceux qui s'avancent en somnambules dans cette direction doivent absolument se réveiller. La poursuite des tirs de roquette du Hamas et les ripostes israéliennes qui s'ensuivent montrent à quel point le risque est réel.

Mon troisième constat est que cela n'est pas inévitable. Les établissements de santé et les écoles ont été reconstruits à Gaza. Des efforts sont déployés, de part et d'autre, pour améliorer l'approvisionnement de la population palestinienne en énergie. Les dirigeants des deux camps doivent poursuivre sur la lancée que peuvent créer ces petits pas positifs pour avancer encore plus et progresser dans d'autres domaines. Nous voulons voir des élections à Gaza et en Cisjordanie. Nous voulons voir la fin des discours haineux. Et, enfin, nous voulons un retour à la table de négociation pour mettre fin à ce conflit une fois pour toutes.

Je voudrais que nous nous penchions maintenant sur la question la plus grave à laquelle soit confrontée

la région du Moyen-Orient – et peut-être, d'ailleurs, le monde entier; je veux parler de la Syrie. La souffrance de la population d'Alep est devenue une préoccupation hebdomadaire pour le Conseil. Des vetos successifs empêchent le Conseil de sécurité d'agir et de le faire à l'unisson. Nous devons cependant persister. Nous avons 100 000 raisons de le faire – 100 000 enfants assiégés; 100 000 enfants qui souffrent de l'insécurité alimentaire et du manque d'accès à l'assistance médicale; 100 000 enfants qui vivent dans les ruines de l'est d'Alep.

Ces enfants ne sont pas du tout responsables des événements qui les ont amenés à vivre dans une zone de guerre, et pourtant le régime syrien et la Russie ne cessent de les mettre sciemment en danger. Ils ont choisi de continuer à survoler les maisons de ces enfants, semant le chaos et la destruction. La Russie a choisi de soutenir un régime qui recourt à des tactiques médiévales de siège et d'affamement pour obtenir des victoires militaires. Quel est le raisonnement qui l'a poussée à se positionner du mauvais côté de l'histoire? L'excuse – car c'est exactement cela, une excuse – est que les terroristes doivent être vaincus. Il est évident que les terroristes doivent être vaincus. Nous sommes tous d'accord sur ce point, mais cela ne justifie en rien de bombarder Alep jusqu'à ce qu'il n'en reste rien.

Après son veto, la solution proposée par la Russie pour regagner un semblant de bonne volonté est une pause de huit heures, sans coordination avec qui que ce soit. Cette proposition est totalement inadéquate. L'ONU ne cesse de demander une pause d'au moins 48 heures pour fournir une aide essentielle, et même ce créneau ne serait pas suffisant pour apaiser véritablement la souffrance à Alep. Il faut garantir un accès soutenu sur la base d'une cessation totale des hostilités. La Russie a la possibilité de faire en sorte que ce soit le cas. Il n'est pas trop tard.

Le Conseil de sécurité doit s'unir pour mettre fin à la guerre – s'unir autour d'une politique visant à stopper immédiatement les bombardements aériens sur l'est d'Alep, et ce pendant une période de temps beaucoup plus longue que huit heures. Les bombardements doivent cesser une fois pour toutes. Après cinq années d'un conflit sanglant, dans lequel des centaines de milliers de Syriens ont perdu la vie, nous pouvons faire mieux, et les 100 000 enfants d'Alep méritent mieux.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre peine suite au trépas de M. Shimon Peres, qui s'est employé sans relâche à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient durant sa longue carrière politique. Si nous sommes attristés par son décès, nous sommes profondément troublés par les événements dans la région, qui compromettent les perspectives d'un règlement pacifique auquel aspirait M. Peres.

Le Japon est alarmé par la poursuite de la violence contre les civils, des attaques terroristes et des incitations à la violence. Ces faits sont fondamentalement incompatibles avec un règlement pacifique. Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par la poursuite de la politique d'expansion des colonies, qui est contraire au droit international. L'expansion des colonies érode progressivement la viabilité de la solution des deux États et suscite des interrogations quant à la disposition d'Israël à accepter une telle solution. La situation humanitaire catastrophique à Gaza demeure un problème urgent sur lequel doit se pencher la communauté internationale.

Il y a plus de deux ans que le processus de paix au Moyen-Orient est dans l'impasse. Les parties sont entrées dans un cercle vicieux de violence ainsi que de méfiance et de frustration mutuelles croissantes. Nous devons rester fermes et continuer de promouvoir la reprise de négociations véritables afin de ne pas perdre de vue la solution des deux États. Les dirigeants des deux camps doivent manifester un attachement sérieux au processus de paix et prendre des mesures concrètes en vue de la paix. Aujourd'hui, je tiens à souligner l'importance que revêt le renforcement de la confiance entre les parties.

En 2006, l'ancien Premier Ministre du Japon, Junichiro Koizumi, a effectué une visite en Israël, en Palestine et en Jordanie. Il a rencontré le Premier Ministre israélien, M. Olmert, et M. Peres, qui était à l'époque Vice-Premier Ministre. M. Koizumi a souligné la nécessité de réaliser la paix sur la base du dialogue. Il a demandé à M. Olmert et M. Peres d'appuyer une initiative japonaise, baptisée Couloir pour la paix et la prospérité, et d'y contribuer. Cette initiative vise à concourir au développement économique et social de la Palestine sur la base de la coopération régionale entre la Palestine, Israël, la Jordanie et le Japon. L'année suivante, M. Peres s'est rendu au Japon et a pris part au lancement d'une réunion ministérielle consacrée à cette initiative, durant laquelle les quatre partenaires ont accepté de coopérer.

Le Japon est convaincu que pour réaliser la solution des deux États, nous devons aider les Palestiniens à réaliser un développement économique

durable. Ces efforts à moyen et long terme sous-tendent la coexistence des parties dans la paix et la prospérité. La coopération entre les parties dans le cadre de cette initiative contribue à renforcer la confiance mutuelle et à créer une atmosphère plus propice à la paix. Cette année marque le dixième anniversaire de l'initiative Couloir pour la paix et la prospérité. La cinquième réunion ministérielle s'est tenue en septembre. Aujourd'hui, trois entreprises palestiniennes ont commencé à travailler dans le Parc agro-industriel de Jéricho, qui est le projet phare de l'initiative. Trente-quatre autres entreprises ont signé des contrats de location. Ce projet crée déjà des emplois. Les produits fabriqués sur le site du Parc agro-industriel sont maintenant disponibles dans les épiceries locales et contribuent ainsi à l'économie locale. Ce projet n'a pas été facile à mettre en œuvre; ces réussites n'ont été possibles que parce que chaque partie s'est efforcée de surmonter ses préoccupations dans un esprit de coopération. Nous espérons que les produits fabriqués sur le site du Parc agro-industriel seront exportés via la Jordanie dans des pays de la région et hors de la région dans les années à venir. Nous espérons que le Parc se développera suffisamment pour devenir un pilier de l'économie palestinienne. Nous sommes convaincus qu'une Palestine plus prospère contribuera à la stabilité de la région.

Nous ne devons pas laisser le pessimisme bloquer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous devons continuer d'aller de l'avant. Il est urgent d'inverser la tendance négative, et les efforts visant à renforcer la confiance entre les parties doivent se poursuivre sans relâche, indépendamment de la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Enfin, je tiens à souligner que le Japon, en tant que membre du Conseil de sécurité, continuera de participer activement aux efforts visant à réaliser la paix dans la région, en coopération et en coordination étroites avec l'ONU et la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, de leurs exposés détaillés.

L'interruption du processus politique entre Palestiniens et Israéliens n'a que trop duré. Les parties doivent se rasseoir à la table des négociations et reprendre un dialogue de fond sur la question du statut final. Compte tenu de l'antagonisme profondément ancré entre Ramallah et Tel-Aviv, la tâche sera extrêmement difficile. Nous continuons de déployer des efforts actifs dans le cadre du Quatuor de médiateurs internationaux. La publication de son dernier rapport le 1er juillet (S/2016/595, annexe) peut selon nous être considérée, à juste titre, comme un événement important dans le contexte des efforts internationaux visant à réaliser la paix au Moyen-Orient. Il convient de souligner que non seulement ce document reflète la réalité du conflit israélo-palestinien, mais il contient également des recommandations concrètes en vue de préserver les perspectives de réaliser la solution des deux États.

Il faut reconnaître franchement qu'à l'heure actuelle, les dispositions de ce document ne sont pas appliquées. Si elle n'est pas aussi intense qu'en 2015, la violence sur le terrain se poursuit néanmoins. La probabilité d'une reprise des affrontements de l'année dernière est élevée, car leurs causes profondes n'ont pas été éliminées. Israël a commencé à construire de nouveaux logements pour les colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La légalisation de facto des avant-postes illégaux se produit alors même que les autorités israéliennes détruisent des habitations que les Palestiniens ont construites de leurs mains. Le rythme de la saisie de terres palestiniennes par les Israéliens indique que l'on atteindra un point de non-retour dans un avenir proche. Après cela, la seule option restante sera une solution à un État.

Il est peu probable qu'un tel résultat bénéficie à Israël, comme ses dirigeants l'ont reconnu, mais c'est pourtant la direction que prend Tel-Aviv de par son comportement. Les Palestiniens réagissent en défendant leur cause dans l'arène internationale. Ils appellent à exercer des pressions internationales pour persuader Israël de garantir l'application des accords de paix et la création d'un État palestinien indépendant conformément aux paramètres convenus se fassent dans un délai défini. Globalement, il s'agit de faire monter les enchères pour les deux parties.

Dans un tel contexte, des mesures non orthodoxes pourraient s'avérer nécessaires pour permettre un dialogue direct entre les parties. En réponse aux demandes des Palestiniens et des Israéliens, nous avons confirmé que nous sommes prêts à organiser à Moscou une rencontre entre M. Mahmoud Abbas et M. Benjamin Netanyahu, sous l'égide du Président russe. Le succès d'une telle rencontre pourrait déboucher le moment

voulu sur l'organisation, à Moscou, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Je rappelle que cette initiative a été, en son temps, appuyée par le Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que les efforts de la Russie, pays qui appuie un dialogue de bonne foi avec toutes les parties intéressées, peuvent contribuer à avancer vers le règlement de la question israélo-palestinienne.

Toutefois, tous les efforts en faveur d'un tel règlement n'auront de véritables perspectives que si l'unité nationale palestinienne est rétablie. Nous considérons cette question comme une priorité pour parvenir à un accord définitif et le mettre en œuvre. Nous appelons les partis de l'opposition intra-palestinienne à travailler de concert sur la base de la plateforme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe. Nous appuyons l'intention des dirigeants palestiniens de former un gouvernement d'unité nationale et d'organiser des élections présidentielle et parlementaires. Aplanir les dissensions entre Palestiniens grâce à l'unification politique des deux parties des territoires de la Palestine, sous la tutelle des autorités centrales de Ramallah, contribuerait à stabiliser la situation dans la bande de Gaza, et notamment à régler les problèmes humanitaires de l'enclave, à lever le blocus et à reconstruire les infrastructures détruites pendant l'été 2014.

Le monde entier suit avec une très vive inquiétude le conflit en Syrie, conflit qui est, depuis le début, attisé de manière artificielle depuis l'étranger. À la question de savoir aujourd'hui qui est responsable, tout le monde connaît désormais la réponse : ce sont les États-Unis et le Royaume-Uni, qui, après avoir envahi l'Iraq, ont mené, avec d'autres pays activistes, une campagne pour un changement de régime en Syrie, n'hésitant pas à cet effet à soutenir des groupes terroristes. La déclaration très sentimentale du représentant des États-Unis serait plus efficace si ce n'était le passif de Washington et les méthodes employées par les États-Unis pour parvenir à leurs objectifs géopolitiques, à savoir l'asphyxie économique et le recours aveugle et massif à la force.

La partie est d'Alep voit une concentration très importante des éléments de l'opposition armée au Gouvernement, coordonnés par les terroristes du Front el-Nosra. Ces groupes ont récemment réduit à néant les efforts internationaux en vue d'améliorer la situation humanitaire et de soulager la population civile. Des milliers de personnes dans l'est de la ville sont otages des combattants et des milliers d'autres à l'ouest sont leurs cibles. Le représentant des États-Unis a pratiquement dit que c'est la Russie qui empêche d'apporter une aide humanitaire à la population civile de l'est d'Alep. Ce n'est pas vrai. La vérité est que ce sont les groupes qui prennent les habitants de l'est d'Alep en otage qui ont refusé que l'ONU achemine de l'aide dans la partie ouest de la ville. Ce sont eux qui empêchent d'utiliser la route du Castello pour l'aide humanitaire. Si les États-Unis sont vraiment si préoccupés par la situation des habitants de l'est d'Alep, pourquoi alors l'armée américaine a-t-elle refusé de se tenir aux côtés des forces russes pour faire en sorte que la route du Castello, cette artère vitale, reste ouverte sans interruption? Est-ce de la lâcheté ou plutôt une volonté d'attiser à tout prix les tensions à Alep?

Je me dois aussi de revenir sur une autre observation peu scrupuleuse formulée par le représentant des États-Unis, qui a essayé de déterminer à l'avance les conclusions des travaux du Mécanisme d'enquête conjoint sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Les États-Unis tentent systématiquement de dédouaner les terroristes et d'accuser Damas.

La Russie, pour sa part, mène des efforts intensifs afin de faire barrage aux tendances négatives. À l'issue de mois de consultations avec les États-Unis, avec qui nous coprésidons le Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS), un plan concret de cessez-le-feu et d'amélioration de l'accès humanitaire a été élaboré. Malheureusement, suite à un véritable sabotage, la mise en œuvre de l'accord conjoint du 9 septembre a été stoppée. Suite à une rencontre des principaux membre du GISS, à Lausanne le 15 octobre, on a essayé de relancer le processus avec l'aide d'acteurs extérieurs ayant une influence directe sur les groupes armés. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, a proposé une initiative intéressante pour Alep. Afin de garantir le succès de la pause humanitaire qui a été annoncée pour le 20 octobre, les forces aériennes russes et syriennes ont stoppé hier leurs raids aériens sur Alep.

La priorité consiste à séparer d'urgence l'opposition modérée des terroristes. Il n'est plus possible d'attendre. L'ambiguïté concernant les terroristes n'a que trop duré. Ceux qui veulent se séparer du Front el-Nosra doivent le dire et s'engager à respecter la cessation des hostilités. Étant donné les circonstances, nous invitons toutes les parties concernées à renoncer aux actes de provocation et aux discours incendiaires. Il faut le plus rapidement possible mettre un terme à la longue tragédie

que vit Alep depuis des années et reprendre le processus politique inter-syrien sous l'égide de l'ONU.

Selon Boris Johnson, le Ministre britannique des affaires étrangères, il y a entre 10 000 et 11 000 combattants à Alep, dont 900 seulement seraient des terroristes du Front el-Nosra, d'après les chiffres de l'ONU. Si ces combattants tentent vraiment de défendre leur ville, pourquoi n'en ont-ils pas chassé les membres d'Al-Qaida? Pourquoi ceux qui les appuient ne leur demandent-ils pas de le faire?

La campagne qui vient d'être entamée pour libérer Mossoul des griffes de l'État islamique d'Iraq et du Levant suscite énormément d'attention. Nous souhaitons plein succès au Gouvernement iraquien. Nous partons du principe que la coalition menée par les États-Unis dispose de suffisamment de forces et de moyens pour ne pas laisser les terroristes passer d'Iraq en Syrie et de là rejoindre l'Europe et le reste du monde.

Nous sommes pour la reprise des négociations inter-yéménites, sous la médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed. Nous saluons son annonce du 17 octobre indiquant que les parties au conflit avaient décidé de rétablir le régime de cessation complète des hostilités. Dans ce contexte, nous ne pouvons que faire part de notre profonde indignation et de notre condamnation suite à la frappe menée par la coalition contre une procession funéraire à Sanaa, qui a fait près de 200 morts et plus de 500 blessés. Il ne s'agit là que d'une attaque meurtrière parmi d'autres. La coalition, appuyée par les États-Unis et le Royaume-Uni, doit changer radicalement sa manière d'agir.

La situation en Libye, résultat de l'invasion menée en 2011 en violation totale des résolutions du Conseil de sécurité par des pays cités plus haut, ne prête pas à l'optimisme. Elle a des répercussions sur la stabilité des voisins de la Libye et pour ainsi dire de l'ensemble du continent africain. De nouveaux affrontements inter-libyens se sont produits à Tripoli ces derniers jours. Les efforts pour lutter contre le terrorisme sont fragmentaires, et la réunification des forces armées libyennes sous une seule structure de commandement n'est pas pour demain, alors que c'est vital. En outre, les initiatives de coopération militaire de certains partenaires extérieurs de la Libye ne sont pas toujours compatibles avec cet objectif. Cela nous renforce dans notre conviction qu'il faut prendre en compte les intérêts de toutes les forces libyennes en présence dans le cadre du processus politique facilité par l'ONU.

Enfin, nous espérons une fin rapide de la crise du pouvoir au Liban, qui a des conséquences sur la stabilité de ce pays ami.

Je conclus ainsi ma déclaration en tant que représentant de la Fédération de Russie et reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Avant de donner la parole aux États non membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leurs déclarations de façon optimale. J'informe par ailleurs toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, la séance se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

**M. Salam** (Liban) (*parle en arabe*) : Nous sommes réunis aujourd'hui tandis que la grande tragédie syrienne se poursuit, malgré l'annonce en septembre par les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS), la Fédération de Russie et les États-Unis, qu'ils étaient parvenus à un accord prévoyant la cessation des hostilités dans l'ensemble de la Syrie et à Alep en particulier. Cette déclaration a suscité l'espoir de voir se réduire la violence et de voir faciliter l'accès humanitaire aux populations dans le besoin à travers le pays. Cependant, la poursuite des combats et l'incapacité du Conseil de sécurité de faire face, au cours des dernières semaines, à la grave situation en Syrie ont porté un grand coup à l'espoir, au sein du peuple syrien et de la communauté internationale, que la fin du massacre commencé il y a cinq ans était proche.

Le Liban appelle par conséquent le Conseil de sécurité et le Groupe international de soutien pour la Syrie à redoubler d'efforts afin de redonner vie à l'accord de cessation des hostilités, de façon à permettre la relance des pourparlers entre les parties syriennes à Genève, et à parvenir, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à une solution politique durable qui réponde à l'aspiration du peuple syrien : vivre en sécurité et dans la dignité dans un État souverain unifié.

Face aux conséquences de cette énorme tragédie, avec ses terribles destructions et le déplacement de millions de nos frères syriens de leurs villes et villages, l'Organisation des Nations Unies a convié en septembre dernier chefs d'État et de gouvernement et représentants de la société civile à deux réunions de haut niveau afin d'examiner la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. À la vérité, l'examen des questions relatives aux réfugiés et aux migrants n'est en rien nouveau pour l'Organisation des Nations Unies, laquelle a dû faire face dès sa création à l'une des plus anciennes tragédies humaines de l'histoire moderne, qui a conduit à la spoliation des terres des habitants de Palestine, déracinés de force et transformés par centaines de milliers en réfugiés dans les pays voisins, y compris mon pays, le Liban.

Peut-être les pratiques agressives israéliennes mises en évidence dans des dizaines de rapports du Secrétaire général et de différents organes de l'Organisation des Nations Unies, sans parler de ceux que font paraître les organisations des droits de l'homme, sont-elles la meilleure preuve du mépris dont continue de témoigner Israël pour les principes et les dispositions du droit international, en continuant notamment de défier les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale. Citons, par exemple, l'absence de réponse de sa part à la demande des différentes commissions compétentes d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, ou aux appels répétés du Secrétaire général, sans parler du non-respect des obligations qui sont celles de la Puissance occupante, conformément aux Conventions de Genève et aux résolutions internationales pertinentes.

L'État de Palestine continue pour sa part de renforcer ses institutions constitutionnelles et sa légitimité internationale, alors même que son territoire, encore sous occupation, est peu à peu grignoté par la croissance continue des colonies de peuplement. Dans son exposé, M. Mladenov, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, a confirmé que les autorités israéliennes avaient approuvé entre le début du mois de juillet et la fin d'août 2016 la construction de 1000 unités de logement à Jérusalem-Est et de 735 autres en Cisjordanie. En vérité, si les colonies de peuplement étaient à l'origine un obstacle fondamental au processus de paix, la politique de colonisation continue compromet à son tour sérieusement la solution à deux États. Tous les pays du monde ont été unanimes dans leur condamnation à cet égard, dont peut-être le dernier exemple est la ferme condamnation, par l'administration américaine, de la décision des autorités israéliennes d'approuver la construction de 298 nouveaux logements en Cisjordanie.

Israël poursuit ses pratiques illégales, bafouant ses responsabilités de puissance occupante, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé que les autorités israéliennes avaient détruit 726 maisons appartenant à des Palestiniens depuis le début de l'année. Cela s'est accompagné d'une augmentation sans précédent de la violence de la police et de l'armée israéliennes à l'encontre des civils palestiniens, et de l'adoption d'une politique consistant à tirer dans le but de tuer, doublée d'un laxisme, ou plutôt d'une absence de reddition de comptes et de l'impunité des auteurs de ces crimes. Nous avons mis en garde à plusieurs reprises au sujet du terrorisme des colons et de la pratique des arrestations arbitraires israéliennes, ainsi que de la violation des ressources naturelles du peuple palestinien, de même que de l'adoption de lois qui semblent nous ramener à une époque de discriminations raciales. Nous avons toujours souligné qu'il était nécessaire que l'ensemble de Jérusalem, avec tous ses lieux saints, y compris la mosquée Al-Aqsa, reste la capitale des croyants, de tous les croyants, et demandé que cessent les tentatives israéliennes – dûment condamnées – de modification du caractère historiquement pluraliste de cette ville pour la réserver exclusivement à une religion. À cet égard, force est de renvoyer à la dernière décision prise par l'UNESCO.

En conclusion, je ne peux faire mieux que de réitérer, à l'occasion de la présente séance officielle du Conseil, les paroles prononcées par le Directeur exécutif de l'organisation israélienne B'Tselem, M. Hagai El-Ad, à la séance officieuse du Conseil organisée vendredi dernier selon la formule Arria, pour que ces paroles soient consignées dans les annales du Conseil :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « La réalité que doit gérer la communauté internationale est la suivante : non seulement l'inaction donne de fait à l'oppresseur la permission de continuer ce qu'il fait sans avoir trop à en subir les conséquences, mais en outre, elle donne à l'oppresseur le pouvoir de décider quand ce sera le bon moment de commencer à envisager d'autres options. « Attendez », exige Israël, « ce n'est pas le bon moment ». Mais « attendez » a presque toujours voulu dire « jamais », rétorque Martin Luther King. : « C'est toujours le bon

moment de faire ce qui est bon ». Ce moment, c'est maintenant : le moment, finalement, d'agir. Le Conseil de sécurité n'a pas que du pouvoir, il a une responsabilité morale et une occasion réelle d'agir, de toute urgence ».

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

**Mme Krisnamurthi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite tout d'abord remercier la présidence russe du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public. Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov et M. Stephen O'Brien de leur exposé respectif. Nos félicitations vont également aux cinq membres non permanents du Conseil – l'Angola, l'Égypte, la Malaisie, le Sénégal et le Venezuela – qui ont conduit la séance organisée selon la formule Arria sur la question des colonies de peuplement. Cette séance nous a ouvert les yeux par la précision des faits réels cités sur les conditions qui règnent dans les territoires occupés de Palestine.

Nous voudrions nous associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela et à celle que fera le représentant du Koweït, au nom respectivement du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Comme nous le savons tous, cela fera 50 ans en 2017 que la Palestine aura été occupée par Israël. Durant toutes ces années, beaucoup de sang palestinien a été versé et beaucoup de paroles ont été dites par les membres de la communauté internationale. Il y a eu des réunions, et des propositions, et des solutions réelles, mais il n'y a pas eu de paix tangible en Palestine. Les rapports dont nous disposons évoquent la dégradation continue des conditions humanitaires et de sécurité dans le territoire palestinien occupé. Pis que tout, le déni des droits fondamentaux des Palestiniens par les autorités d'occupation est tristement sans limites. Il n'est pas question et il n'est pas possible d'attendre encore 50 années supplémentaires pour que le peuple palestinien recouvre sa souveraineté et sa dignité de membre à part entière de la communauté internationale.

Alors que nous nous réunissons ici dans cet édifice pour un débat de plus, les défis les plus importants à la solution des deux États sont les violations flagrantes persistantes des droits de l'homme et les restrictions imposées à l'accès aux produits et services humanitaires de première nécessité en Palestine. Malheureusement, les colonies de peuplement illégales d'Israël et la poursuite de la construction du mur de séparation demeurent des traits permanents de la vie palestinienne, en raison de l'impuissance de la communauté internationale à trouver concrètement une solution pratique.

Le mois dernier encore, au cours du débat général de l'Assemblée générale, le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a exhorté les dirigeants du monde à proclamer l'année 2017 année internationale destinée à mettre fin à l'occupation israélienne (voir A/71/PV.14). Nous aimerions exprimer notre appui à cette idée. C'est dans ce contexte, et eu égard à l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix palestino-israéliens depuis avril 2014 que nous avons eu le plaisir de prendre part à la séance ministérielle de juin dernier sur le processus de paix au Moyen-Orient, sous l'égide de la France, en vue de trouver un moyen de revenir au processus de paix. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le rapport de cette réunion.

Par ailleurs, l'Indonésie n'a cessé ces derniers temps d'appeler publiquement le Conseil de sécurité à s'acquitter de la responsabilité que lui confère la Charte des Nations Unies en matière de paix et de sécurité et à prendre des mesures pour réaliser ce à quoi, à juste titre, le peuple palestinien a droit. Nous réitérons notre conviction que l'Organisation a été, essentiellement, fondée pour satisfaire les aspirations des peuples du monde à la paix et à la sécurité et promouvoir, entre autres choses, les droits égaux et l'autodétermination des peuples.

Si nous ne nions ni chercher à abroger les droits des Israéliens, nous soutenons fermement que les droits fondamentaux des Palestiniens doivent être entendus. Il est indéniable que le règlement des conflits prolongés et la fin de l'occupation étrangère, notamment en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, restent le plus grand défi posé à l'ONU.

Tandis qu'Israël continue d'étendre ses colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem, la situation humanitaire à Gaza, suite à la guerre de 2014, reste désespérée. Ces colonies illégales sont un des principaux obstacles au processus de paix et à la perspective de la solution des deux États. De plus, nous tenons à rappeler au Conseil que la poursuite par Israël de la construction du mur de séparation enfreint l'avis consultatif de 2003 de la Cour internationale de Justice. Ainsi, Israël restreint complètement l'accès et la circulation de la population palestinienne, alors que ses forces prennent plaisir à lancer de violentes incursions en Cisjordanie tuant, blessant et arrêtant à qui mieux mieux.

Ce à quoi nous avons affaire n'a rien de mystérieux. Il s'agit de l'obligation morale fondamentale dont la communauté internationale ne s'est malheureusement pas acquittée. C'est donc là un des principaux défis que le Conseil doit relever car c'est ce dernier, et aucune autre autorité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est quelque peu étrange de penser que le Conseil de sécurité a, à lui seul, adopté quelque 89 résolutions sur le conflit israélo-palestinien, dont certaines appellent au retrait des forces d'occupation israéliennes. Il est encore plus étrange de constater que ni Israël ni le Conseil – cet auguste organe à l'origine même de ces résolutions – ne les ont honorées. L'histoire remettra en cause l'engagement du Conseil de sécurité vis-à-vis de cette question.

Ma délégation se félicite de l'adhésion de la Palestine à plusieurs conventions et traités multilatéraux, et notamment à des instruments portant sur les droits de l'homme, tandis qu'elle s'attache à améliorer son statut à l'ONU. C'est un fait déplorable de l'histoire que depuis plus de 60 ans, le peuple palestinien n'a pas de patrie. Il est temps de s'attacher sérieusement à faire progresser la solution des deux États.

C'est pourquoi nous appelons le Conseil de sécurité à se faire le champion de la paix, comme le prescrit la Charte, au lieu d'assumer le rôle non prévu d'arbitre. Selon nous, un seul écueil nous empêche de réaliser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix : l'absence de volonté politique. L'Indonésie appelle le Conseil de sécurité à trouver la volonté politique de mettre en œuvre ses propres résolutions afin de mettre fin l'impasse et à l'impunité actuelles et de permettre au peuple palestinien de réaliser son rêve d'un État souverain.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La version complète de ma déclaration sera distribuée.

Je tiens à exprimer mes remerciements à la présidence russe. Je m'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les violations systématiques des droits des Palestiniens et du droit international, y compris la démolitions d'habitations, le déplacement forcé de civils palestiniens, l'arrestation et la détention de Palestiniens, y compris des enfants, et la violence, la terreur et les provocations incessantes des colons et des extrémistes israéliens, notamment dans des sites religieux sensibles, en particulier la mosquée Al-Aqsa, dans Jérusalem-Est occupée, ont persisté sans relâche. Au fil des années, le régime israélien a continué d'intensifier ses mesures illégales et oppressives contre une population civile palestinienne sans défense, employant notamment une force excessive contre des enfants et des femmes, provoquant un nombre croissant de morts et de blessés et privant la population de son droit à être protégée.

Le nombre croissant de colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien, ce qui constitue non seulement de graves violations de la quatrième Convention de Genève, mais également des crimes de guerre, conformément à la définition qu'en donne le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, signale depuis longtemps que le régime israélien n'a jamais vraiment cherché à faire la paix avec les Palestiniens et que sa participation au processus de paix n'a servi qu'à dissimuler sa politique d'agression.

En même temps, le blocus illégal de la bande de Gaza entraîne un dénuement et un désespoir immenses et une situation humanitaire très grave. Les conséquences destructrices des violations israéliennes sont énormes, comme le montrent l'escalade des tensions, la détérioration des conditions socioéconomiques et le désespoir croissant de la population civile palestinienne vivant depuis près d'un demi-siècle sous l'occupation israélienne.

Alors que ces crimes et ces politiques s'aggravent, il faut veiller à remédier à la situation extrêmement précaire sur le terrain afin d'éviter une déstabilisation continue de la situation. Il est regrettable que ces actes soient commis en toute impunité et que la communauté internationale n'ait toujours pris aucune mesure pour y répondre. Malheureusement, le Conseil de sécurité reste paralysé et ne s'acquitte pas de ses obligations en dépit du consensus international sans équivoque quant au caractère illégal des politiques et des pratiques israéliennes sur le territoire palestinien. Le Conseil de sécurité doit appliquer la Charte des Nations Unies et le droit international et s'acquitter de ses obligations de les respecter et d'en assurer le respect, en prenant notamment les mesures nécessaires pour contraindre le régime israélien à mettre fin à ses crimes de guerre et à ses violations des droits de l'homme contre le peuple

palestinien et à mettre un terme à son occupation étrangère illégale de la terre d'un autre peuple et à la souffrance des réfugiés palestiniens.

Les autres crises que connaît notre région – Libye, Iraq, Syrie et Yémen – sont toutes des exemples de crises qui sont le résultat d'invasions, d'interventions étrangères illégales, de terreur, d'extrémisme et de violence. Ces problèmes persistent et s'aggravent parce que la communauté internationale n'a pas réussi à en traiter les causes profondes et en raison des erreurs commises, dans le cadre de leurs interventions, par des forces extérieures et des acteurs transrégionaux naïfs.

L'invasion injustifiée du Yémen par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite dure depuis plus de 500 jours. Le 8 octobre, l'horrible et tragique frappe aérienne de jets saoudiens contre une veillée funèbre à Sanaa à laquelle assistaient des milliers de personnes, est l'un des milliers d'incidents survenus au cours des 18 derniers mois qui ont blessé ou mutilé des milliers de civils, y compris des femmes et des enfants, déplacé plus de 3 millions de personnes et fait passer le Yémen d'une situation de dénuement à une situation de dévastation. Ces attaques odieuses et terrifiantes, qui révèlent toutes un mépris total pour la vie humaine et le droit international et le droit international humanitaire, sont commises au vu et au su du Conseil de sécurité, qui ne fait rien pour les arrêter.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

**M. Pedersen** (Norvège) : Je ne vais pas lire la déclaration que j'ai préparée.

Il y a déjà trois mois que l'ONU a appelé à une pause de 48 heures dans les combats à Alep. Depuis, un autre cessez-le-feu en Syrie a échoué et un projet de résolution du Conseil de sécurité visant à faire cesser le bombardement d'Alep a fait l'objet d'un veto. C'est extrêmement décevant. Il est inacceptable que les combats continuent, que l'est de la ville soit en train d'être détruit et que des civils, des hôpitaux, du personnel médical et des écoles soient constamment la cible d'attaques. L'effusion de sang et les bombardements doivent cesser, tout comme les violations massives du droit international humanitaire.

Une fois encore, nous insistons sur le fait que le régime syrien est tenu, en vertu du droit international humanitaire, d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire immédiatement, intégralement, sans entrave et durablement à toutes les régions de la Syrie. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il s'acquitte de sa responsabilité et mette fin au conflit. Les pays de la région, ainsi que les acteurs internationaux, ont le devoir particulier de garantir un processus politique crédible et de veiller à ce que la résolution 2254 (2015) soit pleinement mise en œuvre. Nous nous félicitons de la reprise des réunions entre les acteurs régionaux et internationaux au niveau ministériel.

La Norvège appuie fermement les efforts de l'ONU en Syrie sur les volets politique et humanitaire. Tous les acteurs doivent œuvrer de concert pour faire en sorte que l'aide vitale parvienne aux millions de personnes dans le besoin. Le plan d'aide humanitaire pour la Syrie pour 2016 n'a été financé qu'à hauteur de 37 %. De nombreux donateurs ont honoré les engagements qu'ils avaient pris à Londres en février, mais les besoins humanitaires augmentent. Les donateurs doivent tenir leurs promesses et davantage de pays doivent contribuer. La Norvège a décaissé 80 % de la contribution de 280 millions de dollars qu'elle avait promise pour 2016 et a l'intention d'honorer son engagement à verser 1,16 milliard de dollars au cours des quatre prochaines années.

La réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue à New York le 19 septembre, a été la réunion la plus constructive depuis des années. Le récent accord sur le transfert à l'Autorité palestinienne de la responsabilité du secteur de l'électricité ainsi que sur les dettes d'électricité est, en effet, important. Cela prouve que la coopération économique entre les parties peut donner des résultats positifs. Nous exhortons les parties à continuer de régler les autres questions budgétaires en souffrance et à se mettre d'accord sur des projets d'infrastructure clefs. L'Autorité palestinienne ne sera pas en mesure de combler à elle seule son déficit financier. La poursuite de l'appui budgétaire est également nécessaire pour permettre les réformes.

La raison d'être du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza est d'empêcher que les matériaux de construction entrant à Gaza ne soient utilisés à mauvais escient. Cependant, le volume actuel des matériaux de construction importés reste insuffisant pour répondre aux besoins. Il est donc nécessaire d'accroître de toute urgence les livraisons de ciment par le biais de ce mécanisme. L'entrée de matériaux de construction par d'autres canaux sape les efforts déployés pour remédier au problème du double usage et de sécurité dans la bande de Gaza.

Les Israéliens et les Palestiniens doivent s'attaquer aux menaces les plus imminentes qui pèsent sur la solution des deux États. Chaque annonce de nouvelle colonie et chaque acte de violence minent les perspectives d'une solution des deux États; cela doit cesser immédiatement. Notre propre contribution, par l'intermédiaire du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, vise à soutenir les efforts qui sont déployés pour réaliser la solution des deux États et promouvoir les institutions et l'économie palestiniennes en prévision de l'indépendance.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

**M^me^ Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé. Comme cet exposé l'a souligné, la réaction de la communauté internationale n'a pas été à la hauteur de l'urgence qu'il y a à s'attaquer à la grave situation créée par la montée de la violence dans la région. Les troubles et les conflits, loin de s'atténuer, s'intensifient avec encore plus de force et d'imprévisibilité. De ce fait, des souffrances inimaginables sont infligées à des millions de personnes qui sont prises au piège d'une spirale de violence, laquelle est aujourd'hui dictée en grande partie par les priorités et intérêts divergents de gouvernements en difficulté et de puissances extérieures.

Il sera difficile de régler ces conflits et ces crises qui secouent le Moyen-Orient et de faire reculer le terrorisme et l'extrémisme, à moins qu'une solution juste et durable ne soit trouvée au conflit israélo-arabe en Terre Sainte. L'occupation brutale et prolongée de la Palestine et le déni du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État pour le sont à la fois l'épicentre et une source majeure des conflits qui agitent désormais l'ensemble de la région. La violence dans les territoires occupés par Israël ne saurait rester isolée du conflit qui fait rage au-delà des frontières imposées par Israël.

Le Pakistan rejette le plan israélien récemment annoncé visant à construire 300 nouveaux de logements en Cisjordanie. Avec chaque nouveau plan d'implantation de colonies, le Gouvernement israélien sabote systématiquement la possibilité de la solution des deux États, seule option viable pour l'instauration d'une paix durable, qui a été acceptée par les parties, ainsi que par la communauté internationale. Toutefois, l'impunité ne se limite pas aux colonies de peuplement. Comme Amnesty International l'a signalé le mois dernier, les forces d'occupation ne sont pas non plus tenues de rendre des comptes pour les exécutions extrajudiciaires qu'elles commettent.

Nous nous félicitons de la séance du Conseil de sécurité, organisée la semaine dernière selon la formule Arria sur la question des colonies de peuplement israéliennes. Ce qu'il faut maintenant, c'est joindre le geste à la parole. L'incapacité du Conseil de sécurité et des grandes puissances à mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement israéliennes et à appliquer la solution des deux États a encouragé les dirigeants israéliens à persister dans leur intransigeance et leur obstination. Le Conseil doit condamner et rejeter catégoriquement les mesures israéliennes visant à créer un fait accompli pour faire échec à la solution des deux États. En effet, la Puissance occupante doit reconnaître que son identité politique ne survivrait pas dans une solution à un État, qui ne ferait que renforcer sa nature d'État fondé sur l'apartheid.

Le Pakistan demeure déterminé à aider le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour l'exercice de son droit à l'autodétermination et à un État. Nous sommes fermement convaincus que la création d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale, est une condition *sine qua non* à une paix durable au Moyen-Orient.

La sombre situation en Syrie représente la somme de toutes nos tragédies : les ingérences étrangères, la répression d'État, le terrorisme et les clivages ethniques et religieux. Le conflit syrien, symbolisé aujourd'hui par Alep, a causé des souffrances humaines et une crise de réfugiés à une échelle sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les divisions internes de la Syrie sont désormais inextricablement liées aux intérêts et alliances complexes et concurrents des puissances régionales et des grandes puissances.

Le défi auquel le monde est confronté en Syrie est multiforme, puisqu'il s'agit de vaincre Daech et les autres organisations terroristes, et de rétablir les droits de l'ensemble du peuple syrien, minorités et majorité confondues, tout en préservant l'intégrité territoriale du pays et en veillant à ce que les sources du terrorisme et de la violence en Syrie ne s'étendent pas aux pays voisins et au-delà. Le Pakistan salue les efforts patients et héroïques déployés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, et demande instamment à toutes les parties concernées, y compris les États de la région et les grandes

puissances, de collaborer avec lui afin de rompre le cercle vicieux de la violence et des souffrances en Syrie.

En Iraq, une grande coalition inflige enfin des revers militaires à Daech. Il faut espérer qu'il sera bientôt expulsé de Mossoul. Le monde applaudit la démolition graduelle du soi-disant État islamique. Ses diverses manifestations terroristes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, devront également être combattues plus vigoureusement. Les succès militaires contre Daech devront également être accompagnés de mesures politiques crédibles pour résoudre les différends ethniques et confessionnels en Iraq et les rivalités connexes entre les puissances régionales, qui ont empêché le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays depuis l'intervention étrangère de 2003.

Le conflit au Yémen engendre également le chaos et des souffrances humaines effroyables. L'intensité et les conséquences du conflit ont été exacerbées par des facteurs externes. L'instauration de la paix au Yémen doit être fondée sur le rétablissement de la légitimité internationale et le règlement des différends politiques, religieux et tribaux du pays. Nous espérons que le cessez-le-feu qui devrait entrer en vigueur dans quelques heures sera le signe annonciateur de compromis réciproques, qui conduiront à un changement durable.

Enfin, il est dans l'intérêt vital du Pakistan que les nombreux conflits qui secouent le Moyen-Orient aujourd'hui soient réglés. Nous nous emploierons avec sincérité et détermination à contribuer à tout effort visant à résoudre ces crises et à rétablir la paix et la sécurité dans cette partie centrale du monde islamique.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Sobral Duarte** (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Stephen O'Brien, et le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de leurs exposés.

Nous sommes consternés par la spirale de la violence qui ne cesse d'empirer en Syrie. Le Brésil s'est félicité de l'annonce, le mois dernier, d'un nouvel accord de cessation des hostilités en Syrie. L'effondrement manifeste de cette initiative prometteuse, à peine quelques jours plus tard, a été un revers amer.

La destruction d'installations médicales à Alep, le bombardement de positions du Gouvernement syrien à Deir el-Zor, l'attaque d'un convoi humanitaire à Ouroum el-Koubra et les tirs d'artillerie contre l'ambassade de Russie à Damas ne sont que les derniers épisodes en date d'une série qui semble ne jamais devoir finir de violations graves et inacceptables du droit international commises par tous les belligérants.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le temps que met le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, du fait d'un manque persistant d'unité entre ses membres. La tendance s'est confirmée le 8 octobre, lorsque le Conseil a rejeté deux projets de résolution (voir S/PV.7785). Cette inaction fait ressortir, une fois de plus, qu'il est urgent de réformer le Conseil de sécurité pour l'adapter aux réalités géopolitiques de notre monde multipolaire.

Il faut espérer que la séance informelle que l'Assemblée générale consacrera demain à la Syrie poussera le Conseil à se mettre d'accord et à trouver de nouveaux moyens de rétablir la paix et la stabilité qui se font attendre depuis trop longtemps en Syrie. Le Brésil est résolument en faveur d'un processus politique inclusif et mené par les Syriens qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, comme il est prévu dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Nous invitons instamment toutes les parties à coopérer de façon constructive, sans condition et de bonne foi avec l'Envoyé spécial Staffan de Mistura et à reprendre le dialogue intersyrien.

Nous insistons aussi sur la nécessité de faire le distinguo entre les forces d'opposition soi-disant modérées et tous les groupes terroristes opérant en Syrie, notamment le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant, et de priver ces entités terroristes de tout appui quel qu'il soit.

Les pays qui ont une influence directe sur la situation telle qu'elle se présente sur le terrain devraient reprendre pleinement le dialogue et la coopération afin de réinstaurer la cessation des hostilités et de combattre le terrorisme en Syrie. Cela permettrait un accès humanitaire sans entrave à tous les Syriens qui en ont besoin et poserait les bases d'une reprise des pourparlers de paix.

Le Brésil plaide depuis longtemps pour l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les allégations de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de terrorisme et d'autres violations graves en Syrie. Nous appelons de nouveau à agir en ce sens aujourd'hui.

La pause humanitaire de huit heures annoncée pour demain à Alep est un pas qui, bien que mesuré, va dans le bon sens. D'autres initiatives pourraient être prises pour limiter autant que possible la souffrance des civils. Nous devrions envisager d'adopter des mesures multilatérales pour lutter contre la prolifération et l'acheminement d'armes en Syrie, y compris l'imposition d'un embargo sur les armes, suivant la recommandation de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Néanmoins, les sanctions économiques unilatérales en vigueur ou nouvelles ont une incidence négative sur le sort des civils en Syrie et créent des obstacles supplémentaires aux activités d'aide humanitaire et de reconstruction. Nous soulignons qu'en vertu de la Charte des Nations Unies le seul organe doté du pouvoir juridique d'imposer des mesures économiques coercitives est le Conseil de sécurité.

Le Brésil s'inquiète des faits récents concernant la question de Palestine. L'expansion implacable des colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée, avec l'appui des autorités, revêt un caractère particulièrement préoccupant. Comme l'a mis en lumière une séance informelle tenue la semaine dernière au Conseil de sécurité, les implantations israéliennes dans les territoires occupés sont un frein majeur au processus de paix. Le Brésil condamne fermement tous les actes de violence et de terrorisme commis récemment dans la région, notamment des coups de feu contre des civils israéliens à Jérusalem. De tels actes sont déplorables et injustifiables.

Le Brésil a pris note de la décision de l'État de Palestine tendant à reporter les élections locales en raison de difficultés juridiques et engage instamment tous les acteurs palestiniens à dépasser leurs divisions et faire prévaloir la démocratie et l'unité nationale.

Nous nous réjouissons des efforts déployés récemment par la Russie, la France et l'Égypte, entre autres, pour promouvoir un climat propice à la revitalisation des négociations israélo-palestiniennes. Cependant, nulle initiative ponctuelle ne saurait se substituer aux responsabilités du Conseil quant au règlement de ce conflit.

Nous trouvons un motif d'encouragement dans les informations selon lesquelles le Conseil de sécurité pourrait bientôt élaborer une résolution attendue depuis longtemps qui définirait les paramètres du processus de paix. Le Brésil jugerait bon que le Conseil agisse en chef de file pour la création d'un État pleinement indépendant, libre, souverain et viable pour le peuple palestinien, délimité par les frontières de 1967 et en paix avec l'État d'Israël. La concrétisation de cet objectif concret d'ici à 2017 enverrait un signal positif. Il incombe au Conseil un rôle vital à cet égard.

Le conflit au Yémen ne montre aucun signe d'essoufflement. Nous déplorons la détérioration évidente du processus politique depuis la fin des négociations au Koweït. Le Brésil exhorte toutes les parties à reprendre les consultations avec l'Envoyé spécial Ismail Ould Cheikh Ahmed afin de parvenir à un accord global. Nous nous associons au Secrétaire général pour condamner la frappe aérienne effectuée lors d'un enterrement à Sanaa, qui aurait fait plus de 140 morts parmi les civils. Tous les acteurs doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Au Liban, nous constatons avec inquiétude que l'élan positif créé par la tenue réussie des élections locales n'ait pas permis dans les faits de sortir de l'impasse politique au niveau national et de mettre fin à la vacance de la présidence, qui dure depuis deux ans. La situation complique sérieusement les affaires du Gouvernement libanais alors qu'il doit déjà faire face aux conditions difficiles qui prévalent dans les environs. Le Brésil réaffirme son engagement dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et son soutien au Gouvernement et au peuple libanais.

Près d'un an après la signature de l'Accord politique libyen, la consolidation du Gouvernement d'entente nationale n'est pas achevée. La Libye doit encore composer avec les conséquences politiques, sociales et humanitaires et les effets sur la sécurité qui découlent du fait que l'autorité de l'État n'est pas dûment assise. Nous exprimons de nouveau notre soutien au Représentant spécial Martin Kobler et aux activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous condamnons fermement la récente tentative de coup d'État contre le Gouvernement d'entente nationale et engageons instamment toutes les parties à coopérer en vue de réaliser la réconciliation nationale et locale dans le pays et de rétablir l'unité nationale de la Libye. Les récents progrès enregistrés dans la lutte contre l'EIIL et les autres groupes terroristes doivent trouver un écho dans des avancées similaires sur le plan politique.

Nous avons pris note de deux décisions importantes que le Conseil a adoptées sur la Libye. Nous accueillons avec satisfaction la résolution 2298 (2016), qui prévoit le retrait et la destruction de tous les précurseurs d'armes chimiques présents en Libye.

En ce qui concerne la résolution 2312 (2016), portant reconduction de l'autorisation donnée aux opérations navales de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains en haute mer au large des côtes libyennes, je rappelle le caractère impératif de la protection des droits de l'homme de tous les migrants et réfugiés qui tentent de traverser la Méditerranée, en particulier les plus vulnérables. Les migrations ne menacent pas la paix et la sécurité internationales et ne devraient pas être criminalisées.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous tenons à dénoncer avec force la manière dont M. Nikolay Mladenov persiste à ignorer la situation qui a cours dans le Golan syrien occupé et à refuser d'expliquer la position des Nations Unies sur l'occupation israélienne du Golan syrien conformément aux résolutions applicables de l'ONU, dont la résolution 497 (1981), sans parler du fait qu'il omet d'évoquer – cela peut-être pour la dixième fois – les pratiques israéliennes illégales qui se poursuivent dans le Golan occupé et les violations constantes par Israël de l'Accord sur le dégagement en vertu de sa coopération en tant que puissance occupante avec les groupes terroristes armés qui occupent des positions de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement sur la ligne de séparation, tout cela en dépit du fait que ces questions sont au cœur du point de l'ordre du jour à l'examen et représentent une part importante du mandat de M. Mladenov en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Notre séance d'aujourd'hui intervient près de 50 ans après le début de l'occupation israélienne des territoires arabes et l'adoption de la résolution 242 (1967), et 70 ans après l'adoption de la résolution 181 (II). Bien que l'ONU ait adopté des centaines de résolutions durant ces longues décennies pour exiger d'Israël qu'il mette fin à son occupation des territoires arabes et à ses crimes, les Gouvernements israéliens successifs ont toujours rejeté l'application de ces textes et systématiquement commis des infractions au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme qui sont prouvées et constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Voilà près d'un demi-siècle que des campagnes d'implantation de colonies sont menées, que des Palestiniens sont expulsés de leurs foyers, que leurs maisons sont détruites, que des terres et des propriétés sont confisquées – plus d'un demi-siècle qu'Israël oppose un mépris total aux résolutions de l'ONU sur la fin de l'occupation israélienne.

Aujourd'hui, on a entendu au Conseil le représentant d'Israël déclarer que les nombreuses résolutions de l'ONU n'aideront nullement les Palestiniens. Depuis plus d'un demi-siècle, certains membres influents du Conseil appuient aveuglément la poursuite de la politique israélienne d'occupation des territoires arabes, ayant utilisé le privilège du veto plus de 44 fois depuis la création de l'Organisation pour s'opposer à des projets de résolution sur le conflit arabo-israélien. Je dis bien le « privilège » du veto, et non le « droit » de veto, car je considère qu'il s'agit d'un privilège, comme l'indique la Charte des Nations Unies.

Les Syriens soumis depuis plus d'un demi-siècle à l'occupation israélienne du Golan syrien doivent endurer les pires politiques d'oppression, la discrimination, y compris raciale, la détention, la torture et les tribunaux irréguliers, ainsi que la spoliation de leurs ressources naturelles, de leur droit à l'éducation basée sur un programme d'enseignement national syrien, de leur droit à détenir une identité de leur propre pays, la Syrie, et de leur droit de construire leurs propres hôpitaux sur leur territoire et dans leurs villages du Golan occupé. La force d'occupation israélienne poursuit également ses politiques expansionnistes de colonies de peuplement en vue de judaïser le Golan syrien occupé, au mépris total des résolutions internationales.

Le Gouvernement d'occupation israélien a récemment donné la priorité, dans ses décaissements budgétaires, aux colonies de peuplement dans le Golan. Au cours de sa réunion provocatrice la plus récente, tenue en avril dans le Golan– une réunion qui n'a attiré l'attention de personne au Secrétariat, notamment le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), et même pas de M. Mladenov –, Israël a octroyé aux nouveaux colons des mesures d'incitation considérables, telles que des exonérations d'impôt et une assistance pour mettre en place des projets agricoles, et entériné la construction de milliers de logements dans le Golan syrien occupé, tout comme il le fait à Jérusalem occupée et dans les territoires palestiniens occupés, en violation flagrante des résolutions de l'ONU.

Je tiens à signaler que le président de la municipalité de la colonie de peuplement de Katzrin, dans le Golan syrien occupé, a récemment annoncé la construction de 4000 nouveaux logements, en indiquant que cette expansion s'inscrit dans le cadre

du quarantième anniversaire du début de l'implantation israélienne à Katzrin, une colonie construite sur les décombres de villages syriens rasés, à savoir Qasrin, Chqif et Doura.

Depuis le début des événements en Syrie, Israël,lPuissance occupante, a ouvert un nouveau chapitre d'agression et de violation de l'Accord sur le dégagement et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme. Israël a fourni toutes sortes d'assistance et de soutien aux groupes armés terroristes – y compris le Front el-Nosra, qui est inscrit sur la liste des entités terroristes établie par le Conseil de sécurité – le long de la ligne de cessez-le-feu dans le Golan syrien occupé. Israël a continué de communiquer avec ces groupes terroristes par-delà la ligne de cessez-le-feu et facilité leur déplacement du sud vers le nord. Il leur a apporté ouvertement une aide logistique et médicale, comme on a pu le voir à la télévision israélienne, en transportant les terroristes blessés de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu pour les soigner dans des hôpitaux israéliens aux frais du régime qatarien et en les renvoyant ensuite en Syrie pour qu'ils y poursuivent leurs activités terroristes, comme cela est confirmé dans de nombreux rapports des Nations Unies. Néanmoins, M. Mladenov n'en a pas parlé.

Nous signalons que l'appui israélien aux terroristes, en plus d'être une violation flagrante de l'Accord sur le dégagement, du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et du droit international, fait peser un grand danger sur la vie des agents des Nations Unies et compromet leur mission, comme cela s'est déjà produit plusieurs fois, notamment lorsque ces groupes terroristes ont enlevé des Casques bleus de la FNUOD, tiré sur eux et attaqué leurs positions. Nous avons rendu compte de tous ces détails au DOMP, y compris de la collusion des services de renseignement qatariens dans l'enlèvement de Casques bleus du régiment philippin de la FNUOD. Nous avons demandé une enquête, mais nous continuons d'attendre que Godot – c'est-à-dire le DOMP – vienne mener l'investigation.

Les forces d'occupation israéliennes se sont efforcées récemment d'étendre leur influence dans les vallées de Yarmouk et de Raqqa près de la région de Deraa, qui jouxte le Golan syrien occupé et la frontière entre la Syrie et la Jordanie, en collusion avec le Front el-Nosra et tous les groupes connexes. Ils essaient d'obliger les habitants de cette zone à partir en les privant des moyens de subvenir à leurs besoins quotidiens élémentaires et en confisquant leurs maisons s'ils s'en absentent pendant plus de deux jours, ainsi qu'en les empêchant de regagner ces maisons. L'Armée arabe syrienne met tout en œuvre pour empêcher Israël et ses complices terroristes d'exécuter leur projet offensif. Nous avons présenté dans des dizaines de lettres des informations étayées concernant ces agressions et violations israéliennes. Nous attendons toujours que le Conseil de sécurité prenne des mesures immédiates contre Israël afin de l'obliger à mettre un terme à son agression et à ses violations et à se retirer de tout le Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**Mgr Auza** (Saint-Siège) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne et appelé ainsi l'attention de l'ensemble de la communauté internationale sur cette question.

L'éloignement progressif de la solution des deux États proposée par l'Organisation des Nations Unies en 1947 est un motif de très grave préoccupation. Le fait de s'écarter du processus de paix de Madrid et des accords d'Oslo des années 90 a accentué le degré de mécontentement et de désespoir au sein du peuple palestinien. Un gouvernement d'unité en Cisjordanie et à Gaza est indispensable pour faire avancer les négociations et apporter la paix et la prospérité à ce peuple. Il incombe à la communauté internationale de répondre avec générosité à l'appel lancé récemment par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de satisfaire les besoins humanitaires sans cesse croissants.

Ma délégation tient à souligner une fois encore que le Saint-Siège est convaincu que la solution des deux États est la plus prometteuse. Si Israël et la Palestine ne conviennent pas d'exister côte à côte, réconciliés et souverains, à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues, la paix restera un rêve lointain et la sécurité, une illusion. Bien que le débat d'aujourd'hui soit axé sur la façon d'exhorter Israël et la Palestine à cesser de prendre des décisions unilatérales qui compromettent la reprise de négociations véritables, la question palestinienne ne peut être considérée que comme faisant partie intégrante du conflit au Moyen-Orient.

Ce Moyen-Orient, berceau des civilisations juive et chrétienne et de l'islam, est devenu le théâtre d'actes barbares. Le mépris total du droit international humanitaire a atteint de nouveaux niveaux de barbarie. Les corps sous les décombres, et le déplacement des réfugiés témoignent clairement de ce mépris cynique du droit international humanitaire, foulé aux pieds. Le pape François a de nouveau appelé à un cessez-le-feu immédiat à Alep et dans d'autres régions de la Syrie en disant :

> « C'est avec un sentiment d'urgence que je renouvelle mon appel, en implorant de toutes mes forces les responsables, afin que soit assuré un cessez-le-feu immédiat, qui soit imposé et respecté, au moins le temps nécessaire pour permettre l'évacuation des civils, en particulier des enfants qui sont encore piégés sous des bombardements sanglants. »

Nous poursuivons le débat dans cette salle, au moment où les chrétiens et d'autres minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient sont sur le point d'être totalement exterminés. Cette persécution barbare est manifeste. Lieux de culte, monuments culturels et lieux scientifiques sont en effet éliminés de manière organisée, transformés en un amas de poussière et de ruines. Le Conseil, à qui a été confiée la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est invité à prendre la tête de l'ensemble de la communauté internationale pour mettre fin à l'effusion de sang et à la destruction. Les États et les gouvernements doivent donc faire cesser immédiatement les flux d'armes et de munitions à destination des groupes gouvernementaux et non gouvernementaux au Moyen-Orient. De même, il faut mettre fin à la folie de certains, qui appellent à la haine et incitent à la violence au nom de Dieu. Chacun est appelé à jouer son rôle par le renforcement du respect des droits fondamentaux dans la région, y compris la liberté de religion et d'expression.

Pour terminer, ma délégation tient à reprendre les propos tenus par le pape François au sujet de l'importance essentielle du dialogue :

> « [l]e dialogue […] construit la paix. Il ne peut pas y avoir de paix sans dialogue. Toutes les guerres, toutes les luttes, tous les problèmes non résolus que nous affrontons sont dus à l'absence de dialogue. »

Ce dialogue demeure possible et nous devons le poursuivre sans tarder pour le bien du peuple syrien et de tous les peuples de la région.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

**M^me^ Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua félicite la présidence russe de son dynamisme et de sa conduite remarquable des travaux du Conseil de sécurité ce mois. Nous félicitons également l'ensemble de l'équipe russe pour le difficile travail effectué au Conseil, confronté à de grands défis, notamment la question à l'examen : la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Nicaragua salue les efforts inlassables et le leadership de la Fédération de Russie en solidarité avec les peuples du Moyen-Orient ainsi que son initiative visant l'organisation d'une rencontre à Moscou entre les autorités palestiniennes et israéliennes afin de promouvoir le dialogue et la recherche d'un règlement pacifique de ce conflit. Nous nous félicitons de cette initiative et l'accueillons avec satisfaction, car npus considérons qu'une solution juste et durable ne sera possible qu'au moyen du dialogue et des négociations. Nous saluons également l'Initiative de paix arabe et d'autres initiatives, notamment celles de la France et de l'Égypte, qui visent toutes à mettre fin aux souffrances du peuple palestinien, à rétablir le droit de la Palestine à un État souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à permettre aux deux États – la Palestine et Israël – de coexister en paix, en harmonie et dans la prospérité.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République bolivarienne au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle qui sera faite par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je voudrais citer les mots prononcés par notre président, le Commandant Daniel Ortega Saavedra, au sujet de la paix et du dialogue après le décès du leader israélien M. Shimon Peres :

> « Depuis ce Nicaragua de paix, nous saluons le peuple israélien suite au décès de son guide, Shimon Peres. Nous l'avions vu à différents moments et lors de différentes réunions tenues par des organisations internationales et nous avons ainsi pu apprécier ses talents de grand homme d'État et de dialogue. Shimon Peres a fait de sa vie un rêve, un rêve personnel, pas toujours

compris, mais un rêve qui a existé jusqu'à son dernier jour, par la promotion d'idées pour un monde qui a besoin de dialogue et de rencontres. »

Nous saluons l'initiative des dirigeants palestiniens visant à ce que 2017 puisse être déclarée année de la fin de l'occupation de la Palestine. Depuis plus de cinq décennies, nous avons dénoncé l'occupation illégale et les politiques expansionnistes d'Israël, qui sapent tous les efforts faits pour parvenir à la paix, une paix qui sera si bénéfique au peuple palestinien, au peuple israélien et à la région dans son ensemble. Il est impératif de mettre fin immédiatement à l'occupation par le dialogue et les négociations.

L'impunité, face à tous ces actes, et la poursuite de l'occupation continuent de prendre le Conseil en otage, faisant obstacle à la solution des deux États, par le recours et le recours abusif au veto, faisant perdurer les souffrances du peuple palestinien dans ses territoires occupés et des plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens dans le monde. Le Conseil n'a pas été en mesure de prendre des mesures et d'exiger d'Israël qu'il mette fin à l'occupation du territoire palestinien et des autres territoires arabes occupés, qu'il cesse immédiatement la construction de colonies de peuplement, qu'il lève le blocus criminel de Gaza, où vivent actuellement 2 millions de personnes, et qu'il libère tous les prisonniers palestiniens.

Au moment où il faut mettre en œuvre d'urgence le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable, la Palestine doit exercer son droit au développement et atteindre ces objectifs. Sous occupation, la Palestine ne connaît pas de croissance, ne se développe pas, contrairement à Israël, qui s'approprie les ressources naturelles de la Palestine et les recettes tirées de l'exportation de produits du territoire palestinien, ainsi que les droits de douane, l'aide internationale et les transferts de fonds destinés au peuple palestinien, ce qui a des effets négatifs sur l'économie palestinienne et, en conséquence, sur le bien-être et l'avenir de jeunes, de femmes et d'enfants. Nous tenons à insister sur le *Rapport sur le commerce et le développement* établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour évaluer les effets et le coût économique de l'occupation. Nous espérons que ce coût donnera lieu à l'application du principe de responsabilité et qu'il sera intégralement recouvré.

Enfin, nous réaffirmons que la paix au Moyen-Orient suppose le règlement de la question palestinienne, le retrait d'Israël du Liban, des hauteurs du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Il est également impératif de mettre fin à l'ingérence et à l'intervention étrangères dans la région pour enfin pouvoir parvenir à un Moyen-Orient en paix et sûr dans l'intérêt des peuples arabe et israélien.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

**M. Sadykov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence russe d'avoir organisé le présent débat public consacré à la situation au Moyen-Orient. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Stephen O'Brien, et le Coordonnateur spécial, M. Nikolay Mladenov, de leurs exposés et des efforts qu'ils déploient pour instaurer la paix dans la région.

Le Kazakhstan attache une grande importance à la région du Moyen-Orient et a toujours recherché un règlement politique à la question israélo-palestinienne. Nous sommes très préoccupés par l'absence de progrès tangible sur la voie du règlement de ce conflit qui a des répercussions sur la sécurité régionale et internationale. Dans son dernier rapport, intitulé « Assistance au peuple palestinien » (A/71/87), le Secrétaire général souligne que, selon lui, la poursuite de la détérioration sur le terrain a rendu la solution des deux États de moins en moins plausible.

Ma délégation s'inquiète particulièrement de la gravité de la situation des Palestiniens et appelle la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures constructives afin d'apaiser les souffrances qu'endurent les Palestiniens dans tous les aspects de leur existence. Les blocus de Gaza, ainsi qu'une économie en grande difficulté, exacerbent la situation socioéconomique et humanitaire de la population palestinienne, détériorent les relations entre les parties et éloignent les perspectives de paix.

Le processus de colonisation et son expansion rapide dans les territoires occupés ne font pas qu'aggraver le conflit; ils vont aussi à l'encontre de tous les processus de paix. Comme le souligne le rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient (S/2016/595, annexe), le fait qu'Israël continue de construire des colonies de peuplement fait peser une grave menace sur la paix.

Nous considérons la solution des deux États comme la seule option viable pour parvenir à une paix durable par le biais du dialogue, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous devons tirer

parti d'autres mécanismes et initiatives aux niveaux bilatéral et multilatéral, telles la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et l'Initiative de paix arabe. Ma délégation exhorte le Quatuor pour le Moyen-Orient à poursuivre ses efforts de médiation et appelle les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de responsabilité politique en faveur de la paix tant attendue. Le Kazakhstan appuie sans réserve les efforts internationaux à cet égard et reconnaît le droit légitime du peuple palestinien à devenir membre à part entière de l'ONU. De plus, nous reconnaissons la Palestine en tant qu'État indépendant.

La situation en Syrie nécessite une attention urgente et nous espérons que le Conseil trouvera une solution viable en relançant les négociations, comme le prévoient le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe) et la résolution 2254 (2015). Nous saluons tout particulièrement les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et par l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous appelons toutes les parties à mettre fin aux tueries et aux souffrances des civils et à autoriser l'accès à la nourriture, à l'eau et aux services de santé. Il est particulièrement important de permettre à une aide humanitaire ô combien nécessaire de parvenir jusqu'aux zones assiégées. Le Liban, la Jordanie et la Turquie, pays limitrophes ayant ouvert leurs frontières, ont beaucoup de mal à faire face à l'un des exodes de réfugiés les plus importants de l'histoire récente et ont besoin d'un soutien international.

La situation au Yémen continue de se détériorer et les pourparlers de paix au Koweït, qui durent depuis plus de trois mois, devraient se poursuivre par le biais des bons offices du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed. Nous nous félicitons que ce dernier ait annoncé une relance de son plan de cessation complète des hostilités, avec la participation diplomatique de nombreux États Membres. Il est indispensable que toutes les parties autorisent un accès humanitaire sans entrave et garantissent la sûreté du personnel humanitaire. Toutes les parties doivent impérativement respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter des victimes civiles.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer la détermination du Kazakhstan à s'associer aux efforts multilatéraux visant à garantir la paix au Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Saikal.

**M. Saikal** (*parle en anglais*) : Compte tenu des contraintes de temps, je ne prononcerai qu'une partie de la déclaration du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont la version intégrale sera distribuée incessamment.

Alors que nous nous réunissons pour le débat trimestriel consacré à la question de Palestine, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se voit obligé de sonner l'alarme face à la rapide dégradation qui caractérise tous les aspects de la situation dans laquelle se trouve le peuple palestinien, sous le joug d'une occupation militaire israélienne de près d'un demi-siècle, laquelle provoque d'immenses souffrances humaines, entrave les perspectives de la solution à deux États et entrave la quête de la paix. Tandis que la situation humanitaire continue de se détériorer – l'environnement socioéconomique de la bande de Gaza soumise au blocus, notamment, est à son plus bas depuis le début de l'occupation israélienne en 1967 –, la poursuite de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement illégales a elle aussi atteint un niveau sans précédent, puisque, de fait, plus de 50 % du territoire de l'État de Palestine ont été confisqués, ce qui porte atteinte à sa contiguïté et à sa viabilité.

Lors de la réunion qui s'est tenue la semaine dernière selon la formule Arria, nous avons tous entendu les experts internationaux et israéliens nous décrire en quoi la construction et l'expansion des colonies de peuplement, outre le fait qu'elles enfreignent d'innombrables résolutions adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale, constituaient également une violation directe de l'article 49 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, adoptée en 1949, et de l'avis consultatif rendu en 2004 par la Cour internationale de Justice sur la construction d'un mur dans le territoire palestinien occupé. Nous avons également été informés des répercussions massives que la campagne de colonisation israélienne a sur les droits de l'homme du peuple palestinien.

En dépit des appels internationaux répétés à cesser toutes les activités de peuplement, Israël poursuit la planification, les appels d'offres et la construction de nouvelles colonies et l'expansion des colonies existantes, s'efforce toujours de légaliser les avant-postes, exproprie les Palestiniens de leurs terres et détruit leurs logements et autres structures à un rythme sans précédent,

et proclame que des pans croissants du territoire palestinien sont désormais des terres domaniales, des zones militaires, des parcs nationaux ou des sites archéologiques. Les politiques systématiques d'Israël spolient de plus en plus les Palestiniens de leur propres terres, et ce, en toute impunité et au mépris du droit international, et en contradiction avec son attachement déclaré à la solution des deux États. Non seulement cette activité de peuplement, alimentée et habilitée par un réseau entier de rocades et d'infrastructures réservées aux colons israéliens, entrave la vie quotidienne les Palestiniens et enfreint leurs droits, mais elle fragmente le territoire palestinien en centaines d'enclaves disjointes et déconnectées, érodant la solution des deux États basée sur les frontières de 1967.

Comme cela a été amplement attesté par l'Organisation des Nations Unies et autres – y compris par des organisations israéliennes – ces pratiques illégales constituent de graves violations des droits individuels et collectifs inaliénables du peuple palestinien, en particulier ses droits à la vie, à la liberté et à l'autodétermination. Elles enfreignent également les droits culturels, sociaux et économiques du peuple palestinien, l'empêchant de faire valoir sa souveraineté sur ses ressources naturelles et entravant son droit au développement durable.

Le Comité souligne qu'il incombe aux États et aux entités privées de ne pas contribuer aux violations des droits de l'homme palestiniens par Israël, notamment pour ce qui concerne les colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et ce, conformément à leurs obligations en vertu du droit international. À cet égard, le Comité encourage les États Membres à appliquer la résolution 31/36 du Conseil des droits de l'homme, adoptée le 24 mars, qui prie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir une base de données de toutes les entreprises impliquées dans les activités de peuplement illégales, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Par ailleurs, le Comité accueille favorablement la position adoptée par l'Union européenne sur l'étiquetage des produits fabriqués dans les colonies.

Dans plusieurs résolutions, le Conseil lui-même a qualifié les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, de grave obstacle à la paix, appelant – en vain – Israël à mettre un terme à ses activités de construction et à démanteler les colonies existantes. L'heure est venue pour le Conseil de prendre des mesures, d'éliminer tous les obstacles qui empêchent l'application du droit international et des paramètres auxquels, de longue date, toute solution doit se conformer, et d'avancer résolument vers un règlement juste et durable qui permettra à l'État palestinien, au sein des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, de vivre côte à côte, en paix et en sécurité avec Israël. Soulignant que la division politique, physique et socioéconomique de Gaza et de la Cisjordanie est un autre obstacle majeur aux perspectives de paix, le Comité réitère aujourd'hui son appel à Israël pour qu'il lève le blocus imposé à Gaza.

La communauté internationale ne peut pas continuer à gérer ce conflit comme elle l'a fait par le passé; il est clair que la situation est en train de se détériorer rapidement, comme l'illustre le nombre de civils qui sont victimes de la violence et comme l'ont indiqué hier plusieurs organisations internationales des droits de l'homme lors de la réunion du Groupe de travail du Comité. Le Comité condamne la violence à l'encontre des civils sous toutes ses formes, une violence qui touche les Palestiniens de façon disproportionnée, et demande que des mesures soient prises pour assurer leur protection et amener les auteurs de ces actes à rendre des comptes, y compris pour les homicides illégaux, conformément au droit international. Le Comité exhorte également les Palestiniens à avancer résolument sur la voie de la réconciliation nationale.

La communauté internationale, en particulier le Conseil, doit faire preuve d'une forte volonté politique et d'habileté pour briser cette impasse intenable et montrer au monde que l'ONU est sérieuse quand elle parle de paix entre Israël et la Palestine. Le Comité rappelle que la fin de l'occupation israélienne et la réalisation des droits du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, demeurent des priorités absolues et incontournables de la communauté internationale et qu'il faut s'employer à les concrétiser avec courage et détermination.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et la remercier de nous avoir invités à participer à ce débat public sur une question d'une telle importance pour la communauté internationale, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

L'Argentine est vivement préoccupée par les conflits en cours au Moyen-Orient, qui sont à l'origine d'une grave crise humanitaire, de la montée du terrorisme et de la propagation des groupes fondamentalistes. Mon pays appuie le règlement des conflits par le dialogue et la diplomatie ainsi que le respect du droit international et de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et l'intégrité territoriale des États. Nous rejetons l'acquisition de territoires par la force et nous avons confiance dans le rôle constructif et le pouvoir de persuasion de la communauté internationale pour faciliter le dialogue et faire avancer les négociations.

En ce qui concerne la République arabe syrienne, l'Argentine est profondément préoccupée par la situation humanitaire qui règne dans le pays. Nous avons déjà condamné tous les actes de violence, notamment les attaques contre les civils. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas pu parvenir à un accord pour prendre des mesures permettant d'établir un cessez-le-feu et de garantir l'accès de l'aide humanitaire, notamment à Alep. Face à cette situation, l'Argentine et 69 autres États Membres ont demandé au Président de l'Assemblée générale de convoquer une réunion pour se pencher sur cette question. Nous attendons avec intérêt la séance informelle de l'Assemblée générale qui a été convoquée pour demain.

La situation des réfugiés syriens est particulièrement alarmante. C'est pour cette raison qu'en mai, la République argentine a envoyé un contingent de Casques blancs au Liban pour apporter son assistance dans un camp de réfugiés. En outre, comme le Président Macri l'a annoncé le 20 septembre lors du Sommet sur les réfugiés et les migrants, l'Argentine a l'intention d'accueillir 3 000 réfugiés syriens grâce à l'appui financier, l'assistance technique et l'appui logistique de la communauté internationale.

L'Argentine est vivement préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations entre Israël et la Palestine. Nous sommes favorables à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution des deux États, avec un État d'Israël et un État palestinien coexistant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967 et des paramètres définis par les parties dans le cadre du processus de négociation. Nous reconnaissons également le droit d'Israël à vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, ainsi que le droit du peuple palestinien à établir un État indépendant et viable, reconnu par tous les pays.

Mon pays voudrait réitérer ses préoccupations face à l'expansion persistante et continue des colonies israéliennes de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés et demande qu'il y soit mis fin. Les colonies de peuplement sont un obstacle à la paix et portent atteinte à la perspective d'une solution des deux États vivant dans la paix et la sécurité, favorisant ainsi la perpétuation d'un statu quo intenable. Dans le même temps, les dirigeants palestiniens doivent tenir compte, en toute honnêteté, des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Le Hamas et d'autres groupes palestiniens doivent mettre un terme aux incitations et aux attaques visant des civils israéliens. Il faut que les tirs de roquettes à partir de la bande de Gaza en direction d'Israël cessent immédiatement. Mon pays condamne fermement tous les actes terroristes et est convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, tout comme il ne saurait y avoir de solution imposée au moyen des méthodes terroristes.

L'Argentine réaffirme le statut spécial de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et rejette toute mesure unilatérale visant à modifier ce statut. Mon pays estime que la ville sainte doit être un lieu de rencontre et de paix et que les trois grandes religions monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam – doivent avoir libre accès aux lieux saints.

L'on ne peut parvenir à la paix que par le dialogue et les négociations, en respectant les paramètres reconnus par la communauté internationale : la solution des deux États sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, les accords signés par les parties, la feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe, une solution mutuellement acceptable s'agissant du statut de Jérusalem et un règlement juste du problème des réfugiés.

Le 28 septembre, nous avons appris avec tristesse le décès de l'ancien Président d'Israël, Shimon Peres, un homme d'État qui a œuvré sans relâche en faveur d'une solution des deux États qui permettrait à Israël de vivre en paix avec les Palestiniens et d'autres pays de la région. Cet engagement lui a valu le prix Nobel de la paix, avec Yitzhak Rabin et Yasser Arafat. De la même manière, Israël et la Palestine doivent œuvrer de concert pour construire la paix, et la communauté internationale ne doit pas se dérober à sa responsabilité de coopérer en vue du règlement d'un conflit qui dure depuis des décennies.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

**M. Mendoza-García** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter, ainsi que la délégation russe, pour le travail accompli durant ce mois d'octobre à la tête du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Stephen O'Brien, de leurs exposés.

Mes observations porteront essentiellement sur deux conflits dans la région, le conflit israélo-palestinien et la situation en Syrie. Dans les deux cas, l'escalade de la violence demeure une source de vive préoccupation et les civils, notamment les femmes et les enfants, continuent de payer un lourd tribut, ce que nous condamnons fermement.

En outre, nous voudrions exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple israéliens suite au décès de l'ancien Premier Ministre Shimon Peres, dont on se souviendra pour son rôle dans la négociation des accords d'Oslo, qui lui a valu le prix Nobel de la paix en 1994, avec le dirigeant palestinien Yasser Arafat.

Mon pays réaffirme que les Palestiniens et les Israéliens doivent reprendre d'urgence les négociations sur les questions essentielles relatives au conflit encore en suspens, sur la base des obligations déjà contractées et des accords déjà conclus entre les parties, dans le respect du droit international et des décisions du Conseil de sécurité que l'Assemblée générale. Il est impératif qu'une solution politique soit trouvée à ce conflit et qu'un nouveau dispositif de paix soit mis en place dès que possible afin d'aplanir les divergences, un dispositif de paix durable permettant d'établir les bases d'un négociation directe qui conduise à ce qui est un objectif partagé de la communauté internationale : une coexistence harmonieuse entre un État indépendant de Palestine et l'État d'Israël.

Nous pensons qu'il est urgent de mettre effectivement un terme à tout acte de nature à entraîner la mort d'innocents, et qu'il importe de poursuivre les responsables et d'unir les efforts pour enrayer l'engrenage de la violence et épargner d'autres souffrances aux civils.

Le Costa Rica déplore profondément la progression du conflit en Syrie et la dégradation continuelle de la situation, en l'absence de mesures du Conseil de sécurité aux fins de son règlement. Il est urgent d'oeuvrer à la fin de l'affrontement armé et de trouver rapidement une solution politique, compte tenu surtout de la crise humanitaire que connaît ce pays. Nous regrettons vivement ce qui s'est produit dans cette enceinte le 8 octobre, où n'a pu être adopté le projet de résolution parrainé par la France et l'Espagne, malgré son importante dimension humanitaire (voir S/PV.7785). À cet égard, nous appelons encore une fois à mettre en pratique le Code de conduite prôné par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, auquel nous appartenons, afin que les membres permanents du Conseil mesurent la portée du recours au veto dans ce type de situations et en limitent effectivement l'utilisation.

Comme le Secrétaire général lui-même l'a indiqué dans son dernier rapport au Conseil (S/2106/714), la crise humanitaire menace Alep et pourrait s'avérer la plus grave de toutes ces années de conflit. Ces hostilités se caractérisent par des violations aveugles des règles fondamentales du droit international humanitaire, et le pire, c'est que ne sont pas respectées les obligations liées à la protection de la population civile. Nous regrettons que la rencontre convoquée la semaine dernière à Lausanne, en Suisse, à l'initiative du Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, n'ait pas permis l'adoption d'une stratégie commune autour d'une solution pacifique et de la cessation des hostilités. Il y a lieu d'être préoccupé par les paroles de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura lui-même, qui a prévenu, le lundi 17 octobre, que la ville d'Alep « pourrait bien disparaître » d'ici à décembre si l'on ne trouve pas de solution rapide à tant de violence. Nous saluons l'annonce faite dernièrement d'une pause humanitaire de huit heures à Alep, qui prendra effet le jeudi 20 octobre, et dont nous espérons qu'elle sera répétée et étendue.

Nous continuons d'appeler le Conseil de sécurité à exercer pleinement son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi qu'à veiller à la pleine application du droit international et à la primauté du droit. Si l'inaction du Conseil de sécurité devait se poursuivre, il conviendrait à notre avis de convier l'Assemblée générale à une séance d'urgence afin qu'elle règle cette question relevant de sa compétence. Nous demandons instamment à la communauté internationale de poursuivre inlassablement ses efforts jusqu'à l'obtention d'un nouveau cessez-le-feu, dans le but, en particulier, d'apporter d'urgence une aide humanitaire à Alep.

Le Costa Rica réitère sa préoccupation au sujet des tensions croissantes se manifestant entre les puissances régionales, qui conduisent à hausser le ton, au sein des affrontements, et il lance en conséquence un appel énergique en faveur de la paix au Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**Mme Bahous** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue le Représentant permanent de la Fédération de Russie de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie aussi et félicite le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, de leurs exposés détaillés de ce matin.

Nous voici de nouveau réunis au Conseil pour discuter de la situation au Moyen-Orient, qui se détériore gravement du fait des crises actuelles et des drames humanitaires qui en résultent. L'incapacité de la communauté internationale de trouver un règlement durable et global aux conflits dans la région menace plus que jamais la paix et la sécurité internationales. Protéger cette région de la destruction, de la désintégration et de la violence n'est plus seulement une nécessité mais un devoir relevant de la responsabilité du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière, conformément aux lois et au conventions internationales. C'est à nous de choisir : soit nous travaillons de concert, avec sérieux, pour léguer une situation pacifique et civilisée aux générations futures, soit nous abandonnons ce monde aux forces de l'obscurantisme pour qu'elles y sèment chaos, divisions et violences. Nous ne devons pas permettre non plus que l'évolution rapide de la situation au Moyen-Orient et les vagues d'instabilité qui le secouent nous dissuadent de participer activement à la relance du processus de paix, à la levée de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, et à la recherche d'un règlement juste et global de la question palestinienne, tous aspects essentiels à la paix dans la région.

L'absence de solution à la question palestinienne est tout à la fois au cœur et à la source de toutes les tensions dans la région, et c'est là que se trouve la clef du règlement de tous les problèmes. Régler la question palestinienne revient à consacrer un droit du peuple palestinien qui n'a que trop tardé à se concrétiser, et à réaliser son aspiration légitime à la création de son propre État indépendant, souverain et viable, avec pour capitale Jérusalem-Est, sur le territoire national palestinien, sur la base des frontières du 4 juin 1967, conformément à la solution des deux États, aux résolutions de légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe, au moyen de négociations sérieuses, efficaces et assorties d'échéances claires, et tout en préservant et en prenant en considération l'intérêt national supérieur de la Jordanie, s'agissant en particulier des questions liées au statut final : les réfugiés, l'eau, Jérusalem, les frontières et la sécurité. À cet égard, la Jordanie condamne une fois de plus la poursuite des activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, qui compromettent gravement et systématiquement la solution des deux États.

Notre position s'agissant de Jérusalem-Est découle historiquement de la tutelle et de la protection hachémites des lieux saints de l'islam et de la chrétienté à Al-Qods Al-Charif, assurée par S. M, le Roi Abdullah II, gardien de ces lieux saints, au titre desquelles la Jordanie continuera de tout mettre en œuvre pour assurer la protection, en particulier, de la mosquée Al-Aqsa et de son esplanade. Elle continuera aussi de s'opposer à toutes les violations israéliennes, à œuvrer sur la scène internationale à la défense de Jérusalem, et à prendre toutes les mesures diplomatiques et juridiques qui s'imposent contre toutes les violations ou actions visant les lieux saints, conformément au rôle historique de la Jordanie à Jérusalem, tel que reconnu dans l'accord de paix jordano-israélien.

La dernière résolution du Conseil exécutif de l'UNESCO a réaffirmé les vives préoccupations de la communauté internationale face à la poursuite des graves violations commises par Israël, Puissance occupante, à Jérusalem-Est occupée, et en particulier contre l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Elle correspond à la teneur de la déclaration faite à la presse par le Conseil de sécurité le 17 septembre 2015, laquelle, élaborée par la Jordanie en coordination avec la partie palestinienne, réaffirme l'importance que revêtent la vieille ville de Jérusalem et ses murs pour les trois religions révélées, sans préjudice du statut juridique de Jérusalem-Est en tant que ville sous occupation militaire israélienne, qui impose à Israël, Puissance occupante, des obligations claires au titre du droit international et du droit international humanitaire. En attestent la décision d'utiliser les noms corrects de la mosquée Al-Aqsa, de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et de ses autres dépendances, ainsi que la mise en exergue des prérogatives exclusives liées à la gestion des wakfs par

la Jordanie, qui régit les affaires de la mosquée Al-Aqsa et de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa : perpétuation, maintenance et contrôle de l'accès.

La Jordanie exprime sa vive préoccupation face à la poursuite de la politique de peuplement israélienne et à l'expansion continue des colonies, qui constituent une violation du droit international. L'incapacité de contraindre Israël à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité demandant qu'il soit mis fin à la construction de colonies dans les territoires arabes occupés est ce qui empêche, essentiellement, de parvenir à un règlement pacifique. En outre, elle compromet la solution des deux États et joue un rôle considérable dans l'escalade de la violence dans les territoires palestiniens. Si Israël veut la sécurité et une coexistence pacifique entre États de la région, il doit être plus attentif aux appels de la communauté internationale lui demandant de changer ses politiques unilatérales et irresponsables.

Le terrorisme menace aujourd'hui notre présent, notre avenir et nos aspirations à la paix et à la sécurité. Les groupes terroristes n'ont rien à voir avec l'islam ou ses nobles valeurs humaines. Ces groupes n'ont aucune identité; ils sont contre la tolérance et la modération et répondent à la compassion par un plus grand isolement. Comment peut-il y avoir le moindre lien entre ces groupes et l'islam ou toute autre religion?

Notre réaction doit être à la mesure des attentes et aboutir à l'élimination de la menace terroriste dans le monde entier. Nous estimons que les efforts collectifs sont beaucoup plus importants que les efforts individuels. En conséquence, pour lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme, nous devons déployer des efforts collectifs à tous les niveaux sans nous en tenir à des solutions exclusivement militaires, et nous devons mener une bataille idéologique contre l'extrémisme et les discours de haine, en nous fondant sur l'affection, la tolérance et les valeurs positives qui rythment nos vies quotidiennes et fondent nos politiques nationales et internationales. À cet égard, mon pays rejette l'extrémisme violent et le terrorisme sous toutes leurs formes, quelles qu'en soient les motivations. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme pour combattre les terroristes et préserver nos valeurs humaines.

En ce qui concerne l'Iraq, la Jordanie espère que la lutte pour la libération de Mossoul permettra d'éliminer l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui est une des manifestations les plus abominables de la violence et des crimes contre l'humanité. La Jordanie espère que nous réaliserons cet objectif dans les plus brefs délais afin d'épargner davantage de souffrance à la population de Mossoul, qui est prise entre les griffes de l'EIIL depuis deux ans. À cet égard, la Jordanie souligne la nécessité de stabiliser la ville tout en protégeant les civils et en préservant leur vie.

La crise syrienne entre dans sa sixième année. La violence s'accentue dans toute la Syrie, en particulier à Alep. La Jordanie réaffirme sa position selon laquelle il faut trouver une solution politique qui garantisse la sécurité et l'intégrité territoriale de la Syrie, avec la participation de toutes les franges de la population syrienne, crée un environnement propice au retour de sa population, réponde aux aspirations des Syriens et mette fin à la violence, à l'extrémisme et au terrorisme en Syrie. Nous devons appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 2254 (2015), et lancer un processus politique sérieux en vue d'un règlement politique basé sur les déclarations du Groupe international de soutien pour la Syrie et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Toutes les parties syriennes doivent s'engager à appliquer la résolution 2268 (2016), qui appuie la cessation des hostilités en Syrie, et la résolution 2258 (2015), qui appelle à laisser les organismes compétents acheminer l'aide humanitaire en Syrie. La crise des réfugiés syriens est un problème mondial urgent. La communauté internationale doit apaiser cette crise, qui est une des pires tragédies humanitaires de notre époque. La Jordanie accueille plus de 1,4 million de réfugiés syriens, ce qui représente 21 % de notre population. Nos capacités sont mises à l'épreuve par les dépenses qu'entraîne l'accueil de ces réfugiés, et cela a des effets désastreux sur les communautés hôtes et leurs infrastructures.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à Mme Adamson.

**Mme Adamson** (*parle en anglais*) : Le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine s'associent à la présente déclaration.

Les observations suivantes portent essentiellement sur le processus de paix au Moyen-Orient. La position de l'Union européenne (UE) concernant la Syrie sera

exposée durant la prochaine réunion informelle de l'Assemblée générale.

Devant le Conseil en juillet (voir S/PV.7736), l'Union européenne s'est déclarée préoccupée par les tendances constatées sur le terrain, qui menacent la viabilité de la solution des deux États. Les parties ont été appelées à prendre contact au plus vite avec le Quatuor et les autres parties prenantes concernées, à mettre en œuvre intégralement les recommandations du Quatuor et à inverser les tendances négatives. Malheureusement, nous avons au contraire constaté une accélération des tendances négatives, en contradiction directe avec les recommandations du Quatuor et les conclusions du Conseil des affaires étrangères. Une réalité à un État marquée par la perpétuation du conflit et de l'occupation risque de s'installer, et cela est incompatible avec la réalisation des aspirations nationales des deux peuples.

L'Union européenne estime qu'il n'existe pas d'autre option qu'une solution négociée à deux États, sur la base des paramètres définis dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2009 et juillet 2014, qui réponde aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité et à l'aspiration des Palestiniens à créer leur propre État souverain, mette fin à l'occupation qui dure depuis 1967 et règle toutes les questions relatives au statut permanent en vue de mettre un terme au conflit. Cela reste le seul moyen réaliste de mettre un terme définitif au conflit.

Depuis début 2016, en particulier depuis la publication du rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe), Israël a accéléré le processus d'expansion des colonies. Les colonies sont illégales au regard du droit international. Le 28 septembre, Israël a annoncé son intention de construire 98 nouveaux logements dans ce qui sera effectivement une nouvelle colonie située près de l'actuelle colonie de Shiloh, suscitant une vive condamnation de la part de la communauté internationale. Ce plan empiète considérablement sur la Cisjordanie et porte encore davantage atteinte à la continuité territoriale d'un futur État palestinien.

D'autres politiques connexes menacent la viabilité socioéconomique de la zone C pour la population palestinienne. Comme l'illustrent clairement les données fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les démolitions israéliennes de structures palestiniennes – dont certaines sont financées par l'Union européenne et des États membres de l'Union européenne – ont considérablement augmenté en 2016, en particulier dernièrement.

Les politiques de colonisation et de planification constituent un obstacle à la paix. Un changement fondamental de la politique israélienne en ce qui concerne le territoire palestinien occupé, en particulier en zone C, est nécessaire afin d'empêcher une perte irréversible de la solution des deux États. Cela permettra de développer les possibilités économiques, d'autonomiser les institutions palestiniennes et de renforcer la stabilité et la sécurité tant des Israéliens que des Palestiniens.

Nous demeurons profondément préoccupés par le cycle persistant de violence et de tueries, dont le dernier acte en date a été commis à Jérusalem le 9 octobre. L'Union européenne condamne sans équivoque les actes de terreur et présente ses plus sincères condoléances aux familles des victimes. Nous exhortons toutes les parties à s'efforcer d'apaiser les tensions, à respecter le droit international humanitaire et à adhérer aux principes de nécessité et de proportionnalité lorsqu'elles ont recours à la force. Nous encourageons une fois de plus les dirigeants palestiniens à condamner clairement et systématiquement les actes de terreur et à prendre toutes les mesures qui sont en leur pouvoir pour mettre fin à l'incitation. Non seulement la violence provoque des tragédies personnelles, elle rend également tout processus de paix infiniment plus difficile.

J'en viens maintenant à la situation à Gaza, qui est un point important de l'ordre du jour du présent débat. L'action des militants et la situation humanitaire catastrophique à Gaza alimentent l'instabilité générale et risquent de provoquer une reprise du conflit. Que peuvent espérer les jeunes Palestiniens de Gaza pour leur avenir dans les circonstances actuelles? Si tous les donateurs internationaux doivent honorer sans tarder les promesses qu'ils ont faites à la Conférence du Caire, il est essentiel d'accomplir des progrès politiques sur trois fronts pour répondre aux besoins humanitaires de Gaza.

Premièrement, toutes les parties doivent respecter le cessez-le-feu. Toutes les attaques aveugles sont illégales et inacceptables et aggravent le risque d'une escalade. Ces activités menacent la vie des civils, détournent les ressources de l'action humanitaire et empêchent la reconstruction et le développement. L'accumulation illicite d'armes par le Hamas et d'autres groupes militants doit s'arrêter.

Deuxièmement, l'Union européenne exhorte toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation sur la base de la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine et des principes du Quatuor. Une autorité palestinienne

unique, légitime et démocratique qui contrôle pleinement Gaza est essentielle pour la réalisation des aspirations nationales du peuple palestinien et pour la création d'un État palestinien viable. Dans ce contexte, l'Union européenne encourage les autorités palestiniennes à fixer rapidement la date des élections locales, qui, si elles se déroulent dans le respect des normes internationales, pourraient donner un nouveau souffle à la démocratie palestinienne et marquer une première avancée sur la voie de l'unité nationale.

Enfin, nous appelons de nouveau Israël à lever les bouclages et à garantir l'ouverture totaledes points de passage, tout en répondant aux préoccupations de sécurité légitimes. La levée des restrictions à la circulation des personnes, notamment les représentants de la communauté internationale, des services et des biens – en particulier les biens à double usage – est nécessaire pour la reconstruction, la fourniture de services et l'exécution de projets internationaux d'infrastructures. L'UE exhorte les deux parties à promouvoir des mesures de confiance. À cet égard, elle se félicite de la signature de l'accord israélo-palestinien sur l'électricité, le 13 septembre. L'UE réaffirme sa disponibilité à apporter son plein appui pour régler la situation.

En ces temps difficiles pour le processus de paix, l'UE estime que les partenaires régionaux peuvent jouer un rôle clef dans l'évolution de la dynamique sur le terrain, notamment par le biais de discussions basées sur l'Initiative de paix arabe, qui fournit les éléments clefs d'un règlement global. Leur participation au processus de paix en vue de faire progresser ce dossier constitue une chance à saisir, qui pourrait créer de nouvelles formes de coopération bénéficiant à l'ensemble de la région.

Rappelant les efforts de la France et le communiqué adopté à la réunion ministérielle tenue à Paris le 3 juin, ainsi que les conclusions adoptées par le Conseil des affaires étrangères le 20 juin, l'UE est déterminée à continuer de travailler en étroite coordination avec les parties, les partenaires du Quatuor et toutes les autres parties prenantes concernées en faveur de la solution des deux États, qui mettrait fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et règlerait toutes les questions relatives au statut permanent.

Je terminerai en remerciant le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial de leurs efforts inlassables.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Skinner-Klée** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la Fédération de Russie, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué le présent débat public.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Bien que le Conseil ait, à maintes reprises, débattu de la situation au Moyen-Orient, ce débat public est opportun, compte tenu de la situation critique dans laquelle se trouve la région. En effet, les offensives militaires aveugles, que ce soit à Alep, au Yémen ou récemment encore à Mossoul, frappent les populations civiles de façon odieuse, violant le droit humain le plus fondamental, celui à la vie. Il est inacceptable que les civils ne puissent échapper aux attaques indiscriminées des forces armées, qui constituent, par ailleurs, une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Cette violence abjecte nous rappelle malheureusement que l'Iraq est l'un des pays comptant le plus de personnes déplacées au monde, avec près de 3,5 millions de personnes qui ont fui leur communauté en raison de la violence aveugle. Dans le même temps, la terrible situation en République arabe syrienne a mis en lumière la cruelle réalité à laquelle est confrontée sa population civile. Cette situation tragique est due en grande partie à l'inaction de la part du Conseil. Rien qu'à Alep, quelque 275 000 personnes sont prises au piège dans les tirs croisés entre l'armée syrienne et ses alliés et les groupes d'opposition, alors que la communauté internationale constate avec consternation que le Conseil est incapable de dégager le moindre consensus, ce qui en fait un organe inefficace, voire inutile.

Le Guatemala déplore que l'on n'ait pas pu assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et appelle les forces sur le terrain à ne pas violer le droit international humanitaire et à faciliter la fourniture de secours aux populations touchées. Par ailleurs, le Guatemala s'associe à l'UNICEF pour condamner vigoureusement l'attaque odieuse perpétrée contre une école primaire dans la ville de Deraa, en Syrie. Le plus honteux dans tout ce déferlement de violence, c'est que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont le mandat essentiel est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont rendus nuls et non avenus en raison de l'incapacité du Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte, transformant ainsi

les principes consacrés par celle-ci en pure rhétorique faute de mesures de fond. L'ampleur des bombardements aveugles, ainsi que l'utilisation d'armes interdites dans des zones densément peuplées sont inacceptables. Qui plus est, il est regrettable de constater que l'inaction du Conseil conduit à une augmentation impardonnable de la violence.

Le Guatemala appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Comme lui, nous pensons que nous devons exercer toutes les pressions possibles pour parvenir à une cessation de la violence et, à tout le moins, une cessation périodique des hostilités pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à la population civile. Nous estimons que le cessez-le-feu unilatéral constitue un premier pas important et espérons non seulement qu'il sera maintenu à Alep, mais aussi qu'il s'étendra à l'ensemble du territoire syrien. Le cessez-le-feu prévu est indispensable pour la mise en œuvre d'une pause humanitaire sur le terrain. Le Guatemala déplore le fait qu'aucun accord n'a été conclu lors des récentes discussions entre les ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, à Lausanne (Suisse). Aussi exhortons-nous les parties à faire tout leur possible pour poursuivre le dialogue.

La question israélo-palestinienne est tout aussi cruciale, et pas seulement en raison de la complexité de l'histoire ou parce qu'elle touche à plusieurs religions. Nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général quant à la décision des autorités israéliennes de construire 98 logements dans une nouvelle colonie de peuplement et d'établir un complexe industriel à l'ouest de Ramallah, tous deux dans le territoire palestinien occupé de Cisjordanie. Comme nous l'avons dit ici même, les murs, les points de contrôle, les réactions violentes de la part des forces de sécurité, la démolition de maisons, les restrictions imposées aux organisations non gouvernementales, les agressions violentes visant des individus et des groupes, ainsi que les tirs de roquettes et les ripostes disproportionnées sont autant de facteurs qui entravent la recherche d'une solution au conflit. En outre, nous réaffirmons que la construction de colonies de peuplement est illégale, alimente le conflit, fait fi des recommandations formulées par le Quatuor pour la paix au Moyen-Orient et viole le droit international. Tous ces actes font clairement obstacle à la réalisation d'une solution prévoyant deux États, avec deux États vivant pacifiquement côte à côte.

Pour terminer, le Guatemala exhorte les parties à poursuivre le dialogue en vue d'instaurer la stabilité dans la région, de garantir le respect des droits de l'homme et, en particulier, de réduire la violence à l'égard des civils au Moyen-Orient. Nous demandons une fois encore à tous les membres du Conseil de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Zaayman** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres États Membres pour remercier la Fédération de Russie d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous voulons croire que ce débat contribuera à mobiliser la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, afin d'aider les Palestiniens et les Israéliens à trouver une solution durable au conflit.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a quelques semaines, le Président Jacob Zuma prenait la parole devant l'Assemblée générale lors du débat général (voir A/71/PV.9). Il a exprimé la préoccupation de l'Afrique du Sud quant à l'absence de progrès dans la recherche d'une solution durable à la question palestinienne et a souligné l'importance pour l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de sa mission historique, à savoir régler une fois pour toutes cette question.

Le peuple palestinien vit sous occupation israélienne depuis près d'un demi-siècle. L'occupation est intenable et menace la solution des deux États. La Cisjordanie continue d'être le théâtre de tensions aiguës et d'actes de violence sporadiques entre Palestiniens et Israéliens, comme nous l'avons vu récemment à Jérusalem et à Hébron. Les colonies de peuplement israéliennes illégales continuent d'essaimer et ont conduit à une fragmentation de la Cisjordanie, qui menace la viabilité d'un État palestinien d'un seul tenant. Le blocus illégal de Gaza a entraîné une situation humanitaire catastrophique, qui est à la fois inacceptable et insupportable. L'occupation israélienne viole non seulement les droits individuels et collectifs des Palestiniens, mais constitue également une menace à la sécurité et à l'existence même d'Israël.

L'Afrique du Sud réaffirme que la réalisation de la paix incombe au premier chef aux Palestiniens et aux Israéliens eux-mêmes. En tant que membres de la communauté internationale, nous devons aider et encourager les parties sur cette voie. À cet égard, le dialogue et la négociation sont le seul moyen de trouver une solution durable. Les lignes directrices pour les négociations doivent reposer sur le cadre juridique international établi, qui comprend les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor, pour n'en citer que quelques-unes.

Le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur des obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte et jouer un rôle plus actif dans le règlement du conflit. Les réunions du Conseil de sécurité, comme ce débat public, sont importantes, mais elles doivent être suivies de mesures concrètes et utiles, comme le Conseil le fait avec d'autres questions inscrites à son ordre du jour. Dans d'autres cas, le Conseil a affirmé le poids moral et juridique de l'Organisation des Nations Unies et contraint les parties à agir en prenant des mesures, ou en menaçant de le faire, au titre du Chapitre VII de la Charte. Il est surprenant que, dans le cas du conflit israélo-palestinien, la responsabilité de faciliter le processus de paix ait été renvoyée au Quatuor, avec des résultats mitigés. Ma délégation estime depuis longtemps qu'il faudrait un cadre international plus large, où l'ONU assume le rôle d'arbitre neutre, pour aider les parties à trouver une solution négociée.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'initiative française. Les participants à la conférence de Paris ont donné à entendre que le moment était venu pour les parties de reprendre les négociations avec le plein appui de la communauté internationale, sur la base du cadre juridique international en place, et d'œuvrer en faveur de la solution des deux États. L'Afrique du Sud a récemment organisé, en partenariat avec l'ONU, un séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient. Ce séminaire s'est tenu pour la première fois en Afrique subsaharienne et a aidé à mieux faire comprendre la situation en Palestine, nous semble-t-il, de manière équilibrée et objective. Il a également donné l'occasion à la société civile et aux médias de contribuer à l'instauration d'un climat propice au dialogue.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la situation sur le terrain doit impérativement évoluer, sous peine de continuer à faire obstacle à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement de l'ensemble du Moyen-Orient. Nous estimons que la fin de l'occupation est dans l'intérêt d'Israël comme de la Palestine et nous encourageons tous les États Membres à orienter les parties vers un règlement durable du conflit.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Begeç** (Turquie) (*parle en anglais*) : Alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'occupation des territoires palestiniens, les perspectives d'une paix durable tendent à s'évanouir. La revitalisation du processus de paix n'est pas seulement nécessaire pour garantir une vie digne à la population palestinienne, elle est également fondamentale pour stabiliser la région. À cet égard, nous sommes en faveur d'initiatives qui permettraient de remédier à l'absence persistante de tout progrès concernant le volet politique.

Toutefois, la poursuite de l'occupation et des pratiques israéliennes contraires au droit international, en particulier l'expansion systématique des colonies, érode la viabilité d'une solution à deux États. De plus, les démolitions de maisons, la confiscation de terres, les détentions administratives, le déni du droit des Palestiniens au développement et les tentatives d'entamer le statut et le caractère sacré du Haram al-Charif sèment le désespoir et la colère parmi les Palestiniens, qui sont collectivement punis depuis des décennies. Ces faits, en particulier les préoccupations relatives aux colonies, ont été soulignés par tous les membres du Conseil à la réunion du 14 octobre, organisée selon la formule Arria. Les mots doivent maintenant se traduire en actes.

La communauté internationale ne peut plus se permettre de détourner le regard face à cette injustice historique. Outre qu'elle aggrave la souffrance quotidienne des Palestiniens, l'inaction a des conséquences déplorables sur la région et au-delà, dans la mesure où elle attise le feu de la radicalisation. Afin de sortir de l'impasse actuelle, les Palestiniens devraient pouvoir s'assoir à la table des négociations en tant qu'État de Palestine, à égalité avec Israël. En ce sens, il est vital que l'État de Palestine soit reconnu par un plus grand nombre de pays et pleinement intégré dans les instances internationales.

Pour une paix durable, il est également crucial que les Palestiniens fassent entendre leurs exigences légitimes dans un esprit d'unité. À cet égard, la Turquie continuera d'encourager les groupes palestiniens à se réconcilier. Il est plus urgent que jamais d'autonomiser la population palestinienne et d'améliorer ses conditions

de vie grâce à l'aide au développement et aux investissements. Dans cette logique, les 200 millions de dollars que la Turquie s'est engagée à verser pour la période 2014-2017 sont répartis entre divers projets. Ces deux dernières années, nous avons apporté une aide qui se chiffre à 100 millions de dollars.

L'accord sur la normalisation des relations entre la Turquie et Israël, conclu en juin, nous a permis de rétablir nos relations bilatérales dans de nombreux domaines et d'accroître encore notre assistance aux territoires occupés, en particulier Gaza. La première cargaison turque de 11 000 tonnes d'aide humanitaire est arrivée à Gaza le 4 juillet par le port d'Ashdod, et une deuxième le 7 septembre. En outre, l'hôpital de l'amitié turco-palestinienne construit à Gaza, qui peut accueillir 200 malades, sera bientôt opérationnel. Le projet de construction de 320 logements pour des familles palestiniennes à Gaza sera achevé d'ici à la fin de 2017.

La Turquie participera aux efforts déployés en vue de parvenir à un règlement juste et durable de la question palestinienne par la création d'un État palestinien indépendant et souverain entre les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La catastrophe qui se déroule en Syrie continue de battre en brèche les principes mêmes de la Charte des Nations Unies. Le régime et ses partisans sont en train de réduire Alep en ruines. Les habitants de l'est de l'Alep subissent des frappes aériennes et des bombardements d'artillerie d'une cruauté sans précédent. Le scénario brutal est bien connu : assiéger la ville, affamer la population et obtenir la capitulation par la force. L'impunité dont il bénéficie pour ces crimes de guerre et crimes contre l'humanité ne fait qu'encourager le régime à aller plus loin. Les auteurs de ces actes innommables, y compris l'emploi d'armes chimiques, doivent être contraints à en répondre.

Alep est le dernier test en date pour la communauté internationale. Un échec se traduirait par plus de morts, de déplacements et de désespoir et par une montée de la radicalisation. Il signerait la fin de la Syrie multiculturelle que nous connaissons. À cet égard, des initiatives telles que la lettre conjointe du 11 octobre sur Alep, dont 62 pays se sont portés coauteurs, de même que la séance informelle de l'Assemblée générale qui doit être organisée demain à la demande de 70 pays, sont porteuses d'espoir. Elles devraient être étayées par des actions concrètes de la part de l'ensemble des membres et du Conseil lui-même de manière à faire la différence sur le terrain.

Après six ans de brutalité et de crime, le peuple syrien compte sur nous, la communauté internationale. Il veut nous voir nous engager à instaurer la paix dans son pays. Nous devons sentir chaque jour le poids de cette attente et nous employer à y donner suite. C'est notre responsabilité à tous.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant de la Namibie.

**M. Diamonds** (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous remercie très sincèrement d'avoir organisé le présent débat sur le thème important de la situation au Moyen-Orient, en particulier en Palestine. Je tiens aussi à profiter de l'occasion pour remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence pour les exposés détaillés qu'ils ont donnés ce matin.

En outre, ma délégation fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Conseil de sécurité a récemment été mis au fait de la situation de plus en plus difficile qui règne au Moyen-Orient, en particulier s'agissant des territoires palestiniens. La situation en Syrie, avec les combats qui se poursuivent, fait craindre à tous des besoins humanitaires considérables à Alep et dans d'autres parties du pays. La situation au Yémen s'aggrave jour après jour et il en devient sans cesse plus compliqué de comprendre qui s'en prend à qui. Par ailleurs, une attaque majeure est en cours contre l'État islamique d'Iraq et du Levant à Mossoul, dans le nord de l'Iraq, et les analystes rendent des conclusions très inquiétantes sur les conséquences que cela pourrait avoir sur la région.

La semaine dernière, à la réunion organisée selon la formule Arria à la demande de certains membres du Conseil de sécurité, nous avons entendu que la situation empirait en Palestine, tandis que le Gouvernement israélien persiste à mener ses programmes d'implantation de colonies. Il est impossible d'édulcorer les réalités de l'apartheid pratiqué par le Gouvernement israélien.

Nous saluons l'initiative lancée par le Gouvernement français pour mobiliser la communauté

internationale en faveur de la paix entre Israéliens et Palestinien et convoquer une conférence de paix en Israël. Nous louons et encourageons les efforts déployés par l'Égypte, la Fédération de Russie et le Quatuor pour faire avancer le processus de paix. La Namibie espère aussi que la reprise des travaux menés dans le cadre de l'Initiative de paix arabe donnera des résultats. Cette vision d'espoir préside à des activités telles que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 26 novembre, et la proclamation de 2017 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

Au vu de la situation vraiment désastreuse du conflit au Moyen-Orient, nous engageons Israël à revoir son attitude agressive à l'égard des Palestiniens pour mettre fin à la destructive punitive de maisons et d'infrastructures palestiniennes et à la construction illégale de colonies sur le territoire occupé. La Namibie est préoccupée par les informations qui font régulièrement état de détenus et de prisonniers palestiniens, y compris des enfants, dont l'incarcération dans des établissements pénitentiaires israéliens s'explique uniquement par des considérations de sécurité. Nous sommes également préoccupés par le fait que le Parlement israélien ait adopté, le 3 août 2016, une loi sur les jeunes qui permet aux autorités israéliennes d'emprisonner des enfants palestiniens dès l'âge de 12 ans s'ils sont reconnus coupables de terrorisme contre des civils ou du personnel militaire israéliens. Les informations faisant état de tortures généralisées et systématiques contre des détenus palestiniens par les services de sécurité en Cisjordanie occupée sont un autre motif de préoccupation.

En conséquence, la Namibie demande le retrait complet et inconditionnel d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous exhortons la communauté internationale à faciliter la création d'un État palestinien sis dans les frontières de 1967. Nous demandons également aux deux parties d'œuvrer pour le rétablissement du calme et de retourner à la table de négociation et de dialogue en vue de parvenir à la solution des deux États.

Dans la même veine, la Namibie continue de soutenir le peuple palestinien dans sa quête pour réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination, à la justice, à la liberté et à l'indépendance. La Namibie est solidaire du peuple palestinien dans ses efforts résolus pour faire respecter ces principes par des moyens politiques, diplomatiques et non violents. Nous attendons avec impatience la fin de cette occupation de près de 50 ans et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant.

Pour conclure, la solution d'un seul État qu'Israël essaie d'imposer à la communauté internationale constitue une feuille de route qui n'aboutira à rien. Nous espérons qu'Israël s'en rendra bientôt compte.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

**Mme Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir convoqué cette séance. Nous remercions également M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, des exposés qu'ils ont présentés ce matin.

L'éventail croissant des difficultés dont le monde est témoin exige que les efforts déployés soient à la hauteur de l'ampleur et de l'impact qu'elles ont sur la paix et la sécurité internationales. Il semble que les enseignements tirés des efforts faits par la communauté internationale pour gérer les conflits et les crises aient été insuffisants, et nous payons maintenant le prix de la généralisation de ces difficultés, dont le terrorisme fait partie.

Le fait que le Conseil de sécurité reste saisi depuis toutes ces années de la situation au Moyen-Orient le confirme. Nous nous félicitons que le Conseil tienne régulièrement des séances sur la situation au Moyen-Orient; toutefois, nous pensons que l'instauration de la paix dans la région dépend du respect par les parties des dispositions du droit international et exige que l'on s'abstienne de prendre des mesures qui sont catastrophiques pour la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale est convenue des critères fondamentaux à réunir pour résoudre la crise au Moyen-Orient. L'instauration de la paix dans la région passe par la défaite du terrorisme, dans le respect du droit international et en mettant en œuvre toutes les initiatives de paix. Cela signifie qu'il n'y a pas d'autre solution que l'établissement d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi qu'à

l'Initiative de paix arabe. Il faut pour cela mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés et à toutes les activités de colonisation, lever le siège de Gaza, protéger le peuple palestinien, garantir le retour des réfugiés et réaliser le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination.

Le succès de toute initiative de paix suppose qu'Israël renonce à sa politique du fait accompli dans les territoires occupés, qu'elle mène en violation du droit international. Ces actes posés par Israël sont nuls et non avenus et n'aboutiront pas à une paix globale au Moyen-Orient. En outre, remédier à la grave situation humanitaire qui règne à Gaza ne peut qu'avoir un impact positif sur les efforts de paix.

Lorsqu'on parle de la situation au Moyen-Orient, il est impossible de faire abstraction de la situation actuelle en Syrie, qui représente le plus grand défi lancé aujourd'hui à la communauté internationale. Les échecs successifs des efforts déployés pour mettre fin immédiatement à la crise syrienne se traduisent immanquablement par la persistance des violations flagrantes du droit international et de l'instabilité au Moyen-Orient, ce qui nuit à l'intégrité territoriale de la Syrie et à l'unité de son peuple, ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité de la région et du monde entier.

Hélas, les efforts de la communauté internationale et du Groupe international de soutien pour la Syrie, ainsi que l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2268 (2016), n'ont pas eu les effets escomptés. Le régime syrien continue de violer le droit international, de s'en prendre aux civils, d'utiliser des armes qui frappent sans discrimination, de commettre des massacres dans toutes les zones, de bloquer les convois humanitaires, y compris l'acheminement de fournitures médicales, et de déplacer de force des populations. Il mise sur les divisions au sein du Conseil pour poursuivre ses violations du droit international humanitaire à l'encontre des civils en Syrie, au mépris complet des conséquences. Il se sert de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances pour maquiller les faits sur le terrain et manipuler la situation, comme il l'a fait récemment au sujet d'Alep.

Apparemment, la catastrophe humanitaire à Alep ne suffit pas pour faire changer le régime syrien de politique. En l'absence d'un consensus international, le peuple syrien est devenu de la chair à canon. Nous sommes conscients de la complexité des défis auxquels le Conseil de sécurité est confronté à propos de la crise syrienne et de la manière dont cela empêche le Conseil de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme aux violations et massacres commis en Syrie. Mais il est plus urgent que jamais que le Conseil de sécurité intervienne sans plus attendre pour protéger les civils à Alep et dans d'autres parties de la Syrie.

La seule façon de garantir la fin de la violence, c'est de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). La seule solution à la crise, c'est un processus politique global et ouvert, conduit par les Syriens, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, qui permette l'application intégrale du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et qui aboutisse à un transfert pacifique du pouvoir, à la libération de tous les détenus et prisonniers et à l'acheminement de l'aide internationale à tous ceux qui en ont besoin.

Nous allons poursuivre nos efforts, au côté du reste de la communauté internationale, pour faire en sorte que les aspirations légitimes du peuple syrien se concrétisent, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique. Je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous souhaite plein succès et vous remercie d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Après presque 50 années d'occupation israélienne, l'horizon politique est bouché et le processus de paix est dans l'impasse, ce qui continue de poser un grave défi à la communauté internationale, en raison de l'intransigeance d'Israël, Puissance occupante, et de son mépris envers la volonté de la communauté internationale et les résolutions internationales.

Israël n'a cessé de rejeter et d'entraver les efforts de paix internationaux et régionaux résolument fondés sur le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. À l'inverse, il s'est employé à justifier son comportement illégal en invoquant de faux prétextes, vides de sens, et a poursuivi ses pratiques illégales sur le terrain, infligeant des souffrances considérables au peuple palestinien soumis à son occupation et enracinant davantage son occupation illégale.

La construction et l'expansion de colonies de peuplement et le transfert de ses citoyens vers les terres occupées, qui constituent une violation grave du droit international humanitaire, sont une des principales méthodes utilisées par Israël afin de poursuivre ses objectifs illégaux dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Il faut insister sur le fait que l'implantation de colonies par Israël, qui passe par la confiscation illégale de biens palestiniens, par la démolition de logements palestiniens et par l'expulsion forcée et le déplacement de civils palestiniens, est très clairement le fondement d'une politique de colonisation et de nettoyage ethnique et constitue une violation flagrante des droits inaliénables et nationaux du peuple palestinien.

Des chiffres récents montrent que la situation socioéconomique et humanitaire de la population palestinienne n'a jamais été aussi terrible depuis 1967, au début de l'occupation, en particulier dans la bande de Gaza, à laquelle Israël impose un blocus illégal depuis près de 10 ans. Dans le même temps, d'autres pratiques israéliennes telles que l'arrestation, la détention, les mauvais traitements et l'emprisonnement dont sont victimes des civils palestiniens, y compris les enfants, et les raids militaires durant lesquels des Palestiniens sont tués, blessés ou victimes d'une exécution extrajudiciaire, font maintenant partie de la vie quotidienne en Palestine, ce qui constitue un cycle vicieux et destructeur ayant des conséquences à court et à long terme sur la population sous occupation ainsi que sur les chances de paix et de stabilité.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit être extrêmement préoccupée par le fait, manifeste, que la persistance d'Israël à mener de telles politiques agressives non seulement sape les efforts internationaux visant à assurer la paix et la sécurité et l'objectif de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, mais constitue également une violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire, de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes du Conseil. Cette impunité porte atteinte au droit international, à la crédibilité du Conseil de sécurité et au système international dans son ensemble. À cet égard, l'OCI souligne que le Conseil de sécurité doit tenir sans tarder son rôle en vertu de la Charte et prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation qui se détériore.

Un projet de résolution clair et sans ambiguïté doit être adopté pour faire face aux violations du droit commises par Israël, y compris sa politique d'implantation de colonies, et exiger l'arrêt de la campagne de colonisation illégale et la fin de l'occupation israélienne prolongée. Un tel projet de résolution contribuerait grandement aux efforts internationaux en cours pour préserver et appliquer la solution des deux États, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix énoncé dans le mandat de Madrid et de l'Initiative de paix arabe, qui définit une voie claire et juste vers la paix, et viendrait vraiment appuyer ces efforts.

À cet égard, l'OCI réitère son appui à l'initiative française visant à rétablir un horizon politique avec un appui international et multilatéral et dans des délais précis pour mettre fin à l'occupation israélienne et parvenir à une solution juste, globale, durable et pacifique, laquelle a été entravée et retardée depuis bien trop longtemps. Cinquante années d'occupation, d'oppression, d'humiliation et des pires formes de violations des droits de l'homme suffisent, et il est inacceptable sur le plan moral, juridique et politique, de permettre que cela continue.

L'OCI met en garde contre les provocations et attaques répétées auxquelles se livrent des groupes extrémistes juifs et dont sont victimes des fidèles dans des lieux saints musulmans et chrétiens, à savoir la mosquée Al-Aqsa et plusieurs églises à Jérusalem. Ces actes extrémistes pourraient avoir des conséquences lourdes et dangereuses, et doivent être évités. Les pratiques et mesures israéliennes illégales visent à falsifier l'histoire de la ville occupée de Jérusalem, à effacer son identité arabe palestinienne et à tenter de modifier sa composition démographique locale. L'expansion des colonies de peuplement et l'expulsion de citoyens palestiniens doivent cesser. En parallèle, nous devons lancer une mise en garde contre les effets graves des actes des groupes de colons terroristes israéliens, y compris les milices « Price tag » et « Hilltop youth », qui continuent de commettre des actes d'incitation et des attaques terroristes contre des civils palestiniens, et ce, avec l'appui et la protection des forces d'occupation israéliennes.

Ces pratiques israéliennes ont créé une situation dramatique exigeant que le Conseil prenne de réelles mesures pour faire cesser les violations, car elles alimentent l'extrémisme, la violence et le racisme et déstabilisent davantage une situation déjà fragile. De

tels actes alimentent également un conflit religieux qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales. Il faut souligner que le droit à la sécurité ne concerne pas uniquement Israël; la sécurité est un droit qui doit être garanti pour tous les pays et exercés par tous, en particulier les victimes de l'occupation. Nous exhortons le Conseil d'assumer ses responsabilités et de fournir au peuple palestinien une protection internationale conformément au droit international humanitaire. Dans le droit fil de son obligation de maintenir la paix et la sécurité internationales, en vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil doit également s'employer à sauver les chances de pays et à tracer une voie à suivre pour parvenir enfin à un règlement juste de la question palestinienne, après toutes ces décennies, et contribuer à assurer une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

Une paix juste doit permettre aux Palestiniens de recouvrer leurs droits inaliénables, y compris leur droit au retour, à l'autodétermination et à l'indépendance dans l'État de Palestine, sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et prévoir une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence russe d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'État du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Les débats publics organisés au Conseil de sécurité sur la question palestinienne reflètent un sentiment de frustration grandissant, compte tenu de l'incapacité persistante du Conseil de s'acquitter de ses obligations en mettant fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens qui dure depuis près de cinq décennies et d'ouvrir ainsi la voie à une solution pacifique, juste et durable à cette crise.

Nous sommes d'accord avec la plupart des délégations sur le fait que le Conseil doit immédiatement, de manière prioritaire, envoyer un message catégorique condamnant les colonies israéliennes illégales, y compris les récents plans d'expansion. Ces plans s'avèrent être le symbole de l'occupation illégale prolongée et il est établi qu'ils constituent le principal obstacle à la poursuite des négociations sur le statut final et donc à une solution des deux États viable.

Nous sommes on ne peut plus d'accord avec l'Ambassadeur et Observateur permanent de l'État de Palestine quand il souligne la nécessité de rétablir un horizon politique afin que le Conseil puisse prendre des mesures résolues concernant cette question préoccupante décisive, en s'appuyant sur les résolutions qu'il a adoptées ainsi que sur la feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe et le principe de l'échange de territoires contre la paix énoncé dans le mandat de Madrid. Nous demandons instamment que l'initiative actuelle de la délégation palestinienne pour qu'un dialogue ait lieu avec tous les membres du Conseil afin d'envisager un projet de résolution concernant l'illégalité du régime d'implantation de colonies israélien, y compris la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, soit menée à bonne fin, une conclusion logique très attendue.

La réunion organisée la semaine dernière selon la formule Arria a très clairement montré comment les colonies israéliennes illégales continuent de menacer les chances de reprise du processus de paix au Moyen-Orient. Les responsabilités doivent être établies en application des dispositions de la quatrième Convention de Genève et du Statut de Rome. La conférence internationale tenue en juin à Genève, l'initiative française et le rapport du Quatuor publié en juillet (S/2016/595, annexe) expriment également des inquiétudes très claires au sujet des activités de peuplement israéliennes qui se poursuivent et qui peuvent avoir des effets irréversibles sur le caractère, le statut et la composition démographique des territoires palestiniens occupés.

La terrible situation humanitaire et socioéconomique – en particulier dans la bande de Gaza, dont le blocus imposé par Israël entre dans sa dixième année – a été mise en avant avec éloquence par les orateurs qui ont présenté un exposé ce matin. Nous appelons la communauté internationale à faire bien comprendre à Israël, Puissance occupante, qu'il doit cesser ses violations systématiques du droit international humanitaire et des principes relatifs aux droits de l'homme, ainsi que ses actes injustifiés de châtiment collectif infligé aux 2 millions d'habitants de Gaza.

Il est peut-être paradoxal que les autorités palestiniennes soient souvent appelées à prendre des mesures contre l'incitation à des actes dits terroristes, alors que les causes profondes les plus fondamentales

des difficultés générationnelles du terrorisme et de la radicalisation qui balaient notre monde ne sont pas abordées depuis des décennies. Si elle ne veut pas elle-même s'exposer au danger, la communauté internationale doit cesser de ne tenir aucun compte de cette terrible vérité et passer à l'action. À cette fin, ma délégation serait favorable à la proposition de marquer le cinquantenaire de l'occupation israélienne illégale des territoires palestiniens en déclarant 2017 l'année internationale pour mettre fin à l'occupation.

Nous apprécions le fait que la délégation palestinienne se dise prête à jouer un rôle accru à l'ONU, dans le respect des règles et procédures prévues. Nous nous engageons à continuer d'aider le peuple palestinien à réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination et à un État indépendant et viable.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Perera** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour féliciter le Président d'avoir convoqué ce débat aussi opportun qu'important.

Sri Lanka souscrit à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Je tiens toutefois à faire la déclaration suivante à titre national.

Les conflits en Syrie et au Yémen, la crise des réfugiés sans précédent et la situation humanitaire aux proportions colossales qui prévaut dans diverses régions – ainsi que la flambée de l'extrémisme violent et du terrorisme – ont contribué à une instabilité croissante dans tout le Moyen-Orient. Les tirs d'artillerie et les frappes aériennes qui ne diminuent pas, comme à Alep, ont provoqué d'indicibles souffrances, et les images de jeunes enfants pris en tenailles vont au-delà de ce que l'humanité devrait avoir à supporter. Sri Lanka appelle les parties concernées à trouver sans délai un accord de paix en Syrie. Sri Lanka se félicite que, demain, à l'Assemblée générale, une séance plénière sera consacrée à la situation en Syrie. Nous avons profondément conscience de ce que la communauté internationale doit impérieusement répondre aux immenses besoins humanitaires des Syriens et mettre un terme à toutes les attaques contre les cibles civiles.

Dans ce contexte, la question de Palestine revêt une importance supplémentaire. Sri Lanka réaffirme son appui inébranlable à la cause palestinienne. Le présent débat nous rappelle une nouvelle fois à l'urgence de trouver une solution juste à la question de Palestine et de soulager la situation du peuple palestinien. Le monde ne doit pas oublier la situation humanitaire catastrophique qui règne dans les territoires palestiniens occupés – en particulier à Gaza, où les conditions sont intolérables – notamment en cette époque de turbulences sans précédent au Moyen-Orient, alors que notre attention est accaparée par l'État islamique d'Iraq et du Levant et les exigences relatives à la crise des réfugiés en Syrie.

Sri Lanka appuie les travaux réalisés dans les territoires palestiniens occupés par les organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, grâce auxquels la majorité de la population de Gaza a toujours accès au strict nécessaire, notamment à l'éducation.

En tant que Présidente du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, Sri Lanka se préoccupe particulièrement de l'escalade de la violence et du nombre de victimes civiles, parmi lesquelles figurent des nourrissons.

La communauté internationale a appelé à plusieurs reprises à un gel des activités de peuplement israéliennes. Les deux parties au conflit doivent créer l'environnement nécessaire pour faciliter la paix. Il est urgent de prendre des mesures de confiance mutuelle pour appuyer les efforts visant à relancer le dialogue et des négociations de fond. Israël doit protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés et mettre un terme aux agissements qui sont contraires aux règles en vigueur et aux pratiques du droit international.

Nous reconnaissons les besoins d'Israël en matière de sécurité. Les attaques aveugles perpétrées contre les civils israéliens n'aboutiront qu'à un cycle de violence contre-productif. Nous exhortons les deux parties à respecter le droit international humanitaire et à exercer la plus grande retenue, dans l'intérêt des civils et de leur sécurité.

Il importante de continuer à rechercher ensemble une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient. Sri Lanka plaide pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale sur le droit inaliénable du peuple palestinien à disposer d'un État.

En dépit de plusieurs décennies de désillusions, il est encourageant que le peuple palestinien conserve sa force de caractère et sa détermination à exercer ses droits légitimes et qu'il soit parvenu à surmonter les problèmes considérables auxquels il est confronté. Nous espérons que le peuple palestinien travaillera ensemble à préserver son unité nationale, ce qui est impératif pour créer un État palestinien pleinement souverain et indépendant.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

**M. Gunnarsson** (Islande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La région du Moyen-Orient est confrontée à des difficultés considérables sur fond de conflit et de crise. Les épicentres du conflit – la Syrie, le Yémen, la Libye – sont lourds de conséquences pour les pays voisins. Les répercussions qui découlent de ces conflits illustrent le coût exorbitant que le monde entier doit payer dès lors qu'un conflit n'a pas pu être empêché et que l'on ne parvient pas à le régler. Bien évidemment, ce sont les civils vivant dans les zones de conflit qui paient le plus lourd tribut. Le fait que des civils et des infrastructures civiles – en particulier des installations médicales – sont continuellement pris pour cible est absolument inacceptable. Il faut mettre fin à l'impunité.

Pourtant, il est un conflit dans la région qu'il devrait être possible de régler – et où prévenir une nouvelle escalade devrait être envisageable. De fait, les détails d'un plan de paix viable sont connus depuis des années. La solution à deux États du conflit israélo-palestinien est le seul plan de paix viable qui permettra aux deux nations de vivre côte à côte dans la paix. Néanmoins, les deux parties semblent parfois déterminées à tout faire pour démolir ce plan.

Il est extrêmement préoccupant que le Gouvernement israélien poursuive sa politique d'implantation. Lors de la réunion organisée la semaine dernière selon la formule Arria, nous avons une nouvelle fois eu connaissance d'éléments probants selon lesquels cette politique du Gouvernement israélien a eu pour effet – délibéré ou non – de rendre impossible la création d'un État palestinien d'un seul tenant. L'expansion des colonies et la destruction des structures palestiniennes compromettent les fondements de la paix. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour désamorcer les tensions et éviter les provocations. Les actes violents contre des citoyens israéliens et les tirs de roquettes vers Israël sont absolument inacceptables. Nous exhortons les dirigeants palestiniens à s'efforcer de réunir le peuple de Palestine dans le giron d'un Gouvernement démocratique. Des élections doivent se tenir et les différentes factions doivent faire preuve d'unité.

La solution à deux États menace de nous échapper. La priorité à présent est de limiter les dégâts. Le rapport du Quatuor publié cette année (S/2016/595, annexe) est clair sur les mesures minimales requises de la part des deux parties pour préserver la solution des deux États. Il est temps que le Conseil de sécurité assortisse ses exhortations de mesures concrètes.

C'est aux dirigeants des deux parties qu'il incombe en premier lieu de guider leurs peuples vers la paix. Dans le même temps, nous saluons les efforts de la France pour mettre en place un forum international qui permette de débattre de la paix.

La situation israélo-palestinienne est grave, mais elle pourrait le devenir beaucoup plus encore. Nous exhortons le Conseil à user, sur les deux parties au conflit, de ses pouvoirs d'encouragement comme de coercition. Le Conseil doit agir pour protéger la solution des deux États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume d'Arabie saoudite.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès. Nous vous remercions en particulier d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Coordonnateur special pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de leurs exposés riches de précieuses informations en début de séance.

La Palestine est occupée depuis un demi-siècle et le peuple palestinien se voit refuser son droit à l'autodétermination. Depuis un demi-siècle, l'ONU ne parvient pas à faire valoir les responsabilités qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies. Depuis un demi-siècle – en dépit d'un grand nombre de conférences internationales, de résolutions et d'avis

consultatifs – le peuple palestinien languit sous le joug de l'occupation israélienne et souffre en raison de l'échec de la communauté internationale.

La communauté internationale a reconnu l'illicéité de l'occupation israélienne et a condamné les pratiques agressives d'Israël contre le peuple palestinien, en violation du droit international, y compris ses activités de peuplement, sa confiscation des terres palestiniennes et son utilisation d'une force excessive contre le peuple palestinien. Israël continue de détenir des milliers de Palestiniens, dont des femmes et des enfants. Pourtant, la communauté internationale n'a pris aucune mesure efficace pour mettre un terme à l'occupation israélienne et pour amener Israël à rendre des comptes pour cette occupation et pour les crimes qu'il ne cesse de commettre à l'encontre du peuple palestinien.

Mon pays se félicite donc une fois de plus de l'initiative française visant a organiser une conférence internationale de paix conformément au mandat du processus de paix, et tout particulièrement l'Initiative de paix arabe présentée par mon pays il y a 14 ans, et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces efforts visent à mettre en place un mécanisme international efficace qui permettrait de mettre un terme à l'occupation israélienne de l'État de Palestine dans un délai défini.

Nous espérons qu'en 2017 le monde élèvera la voix pour dire : « Stop à l'occupation! ». Depuis plus d'un demi-siècle, nous sommes témoins d'une situation caractérisée par l'absence de volonté politique, des atermoiements et le déni des droits des Palestiniens. Au cours de ce demi-siècle, nous avons été témoins de tentatives d'attiser la violence, le terrorisme et l'instabilité dans la région et dans le monde entier. Nous demandons au Conseil de sécurité d'adopter une mesure qui soit à la hauteur de ce défi. Le Conseil doit remédier à cette absence de responsabilisation et tenir compte de la gravité de ces violations. Il doit faire preuve de courage et garantir au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et son droit d'établir un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967. Il doit agir pour garantir la libération de tous les territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien occupé et Jérusalem.

À cet égard, je voudrais me féliciter de la résolution adoptée récemment par l'UNESCO, qui reconnait que Jérusalem fait partie du patrimoine islamique. Il s'agit d'un pas important vers le respect des obligations de la communauté internationale envers le peuple palestinien.

Je voudrais faire référence à la déclaration publiée le 4 octobre par la Ligue des États arabes, portant sur la situation humanitaire qui se détériore à Alep. Selon cette déclaration, la Ligue est très préoccupée par la situation humanitaire qui se détériore à Alep et dans d'autres villes syriennes. La déclaration condamne, dans les termes les plus forts, les crimes ignobles commis par le régime syrien contre des civils non armés et sans défense, et la destruction systématique et persistante toutes les infrastructures. La déclaration réaffirme que ces pratiques vont à l'encontre de toutes les valeurs religieuses. Elles constituent une violation flagrante des conventions internationales relatives à la protection des civils, ainsi qu'une violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Ces pratiques prouvent de nouveau que le régime ne tient pas compte de ses obligations les plus fondamentales, à savoir protéger ses citoyens et protéger les civils.

La déclaration condamne également les crimes terroristes odieux commis sur l'ensemble du territoire syrien par des organisations terroristes, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra affilié à Al-Qaida. Les crimes commis par le régime syrien et par ces groupes terroristes constituent des crimes de guerre et leurs auteurs doivent être traduits en justice. La déclaration tient également le Conseil de sécurité – et tout particulièrement les membres permanents – et tous ceux qui sont impliqués dans la crise syrienne pleinement responsables de cette tragédie humanitaire qui se poursuit sous les yeux de la communauté internationale. Cette déclaration appelle également le Conseil de sécurité à prendre sans tarder des mesures efficaces pour mettre en œuvre les résolutions 2254 (2015) et 2269 (2016), pour faire respecter le cessez-le-feu et la cessation des hostilités et pour mettre en place des mécanismes permettant de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils assiégés.

Mon pays se félicite de la récente pause humanitaire et des promesses tendant à facilitation de la fourniture de l'aide humanitaires. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un premier pas. Nous espérons que cela sera suivi par une interdiction de vols visant le régime et ses alliés et la création d'une zone d'exclusion aérienne. Les forces iraniennes doivent se retirer de la Syrie, ainsi que les milices du Hezbollah et d'autres groupes criminels. Elles doivent être poursuivies pour leurs crimes en Syrie. Il faut lever les sièges imposées à toutes les villes en Syrie et autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire

sans restrictions. Toutes ces mesures permettraient d'ouvrir la voie à des négociations politiques fondées sur une transition politique, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et à la résolution 2254 (2015) et en accord avec les vues du Haut Comité des négociations, en vue de répondre aux aspirations du peuple syrien.

Mon pays réaffirme son appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour lancer une transition politique, conformément à son mandat. Nous nous engageons à apporter un appui inconditionnel au peuple syrien, tout en respectant pleinement ses décisions.

Nous appuyons l'Iraq, pays ami, dans sa guerre contre les organisations terroristes. Nous appuyons ses opérations visant a libérer Mossoul. Mon pays a joué un rôle de premier plan pour constituer, avec d'autres pays, une coalition internationale contre l'EIIL. Cependant, nous sommes très préoccupés par la participation des milices sectaires et des groupes armés dans les opérations visant à libérer Mossoul. Depuis longtemps, le Royaume d'Arabie saoudite met en garde contre la résurgence des actes criminels de représailles motivés par une haine interconfessionnelle, notamment des actes de torture à l'encontre des civils et des exécutions sommaires. Nous appelons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à veiller à ce qu'il soit mis un terme à ces pratiques et à garantir la protection des civils.

Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite de l'initiative du Président yéménite Abdrabuh Mansour Hadi Mansour d'adresser une invitation à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et de suspendre les opérations militaires pendant 72 heures. Le Royaume d'Arabie saoudite est favorable à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent grâce à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2216 (2015), qui permettrait de reprendre les négociations sur la base d'un mandat clair et de la feuille de route présentée par l'Envoyé spécial. Il faut mener à bon terme le processus de transition politique, tel que prévu par l'Accord sur le mécanisme de mise en œuvre du processus de transition au Yémen conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe.

Le Royaume d'Arabie saoudite ne ménagera aucun effort pour protéger sa sécurité et ses frontières contre les violations répétées commises par les milices houthistes et leurs alliés, qui ont tiré des roquettes contre le Royaume, dont des roquettes d'une portée de plus de 600 kilomètres. Nous sommes étonnés que le Conseil de sécurité ait gardé le silence sur le non-respect flagrant par l'Iran de ses résolutions et le fait que l'Iran continue de faire passer en contrebande des armes et des missiles destinés aux houthistes, en violation patente des résolutions pertinentes du Conseil. Quant aux larmes de crocodile que verse le délégué iranien sur les victimes civiles yéménites, elles ne trompent personne, surtout pas les Yéménites, qui ne connaissent que trop bien l'ambition des houthistes de s'emparer du pouvoir et d'imposer leur domination, et qui savent que c'est le soutien que l'Iran leur fournit en armes et en matériel qui est la cause de leurs souffrances.

D'aucuns tentent, dans leurs déclarations, d'établir un lien entre ce qui se passe au Yémen et les massacres qu'ils perpètrent en Syrie, oubliant qu'il y a une grande différence entre les deux situations. En Syrie, le régime syrien et ses alliés visent délibérément les hôpitaux et les bâtiments civils et annoncent ouvertement que leur objectif est de tuer ce qu'il reste des citoyens d'Alep, alors qu'au Yémen, les forces de la coalition s'efforcent de rétablir le pouvoir légitime et ont le courage de reconnaître leurs erreurs, quand elles se produisent, et la noblesse de soigner les blessés et les victimes, et d'en indemniser les familles.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la lettre que nous avons adressée au Conseil en date du 14 septembre 2016 concernant les violations iraniennes de l'embargo sur les armes imposé aux houthistes et à leurs alliés, ainsi que d'imposer les sanctions qui s'imposent à l'Iran et à tous ceux qui violent ses résolutions, afin que ces dernières ne restent pas lettre morte et que le Conseil ne perde pas son prestige et sa crédibilité aux yeux du monde.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

**M^me^ Yánez Loza** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à ce débat public du Conseil de sécurité.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, dans le cadre du Sommet tenu dernièrement à l'Île de Margarita.

Ma délégation réaffirme une fois encore, avec fermeté, l'appui du Gouvernement et du peuple équatoriens au droit légitime du peuple palestinien d'établir un État indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'il l'a

fait valoir, encore, le 12 juillet dernier dans cette salle (voir S/PV.7736). Je voudrais également renouveler ici notre engagement historique en faveur de la paix au Moyen-Orient.

Nous exprimons encore une fois notre préoccupation face à l'absence permanente de décisions et à l'absence de la volonté politique qui s'impose pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale. Cette situation compromet les initiatives de la communauté internationale visant à régler les conflits en souffrance dans la région et encourage des comportements débouchant sur des pratiques condamnées par le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et même la Charte des Nations Unies, comme nous l'avons vu ce matin dans les exposés du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

L'Équateur a coparrainé la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur en novembre 2012, et le Président Rafael Correa a été, le 24 décembre 2010, l'un des premiers chefs d'État à reconnaître l'État de Palestine dans ses frontières de 1967. C'est pourquoi nous pensons, à l'instar, d'ailleurs, du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient (S/2016/595, annexe), qu'une solution négociée à deux États est la seule voie qui conduise à une paix durable, et permette de tenir compte des besoins israéliens en matière de sécurité et de répondre aux aspirations du peuple palestinien à la souveraineté et à l'indépendance, ainsi que de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967. Ce n'est qu'ainsi que le peuple palestinien pourra exercer concrètement ses droits inaliénables, y compris ses droits culturels, patrimoniaux, et à caractère identitaire, qui sont mis à mal, comme vient de le reconnaître dernièrement le Conseil exécutif de l'UNESCO.

Cette communauté juridiquement organisée a un devoir ainsi qu'une dette envers le peuple palestinien, auquel elle doit redonner espoir, en lui permettant de mener à bien la création de l'État indépendant de Palestine et de l'intégrer dans le concert des nations en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution de 1947 sur la partition (résolution 181 (II) de l'Assemblée générale).

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

**M. Sareer** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient.

Ce débat vient à point nommé alors que le monde s'alarme de plus en plus de la grave situation humanitaire en Syrie, et particulièrement de l'escalade de la violence à Alep. Nous prenons acte aussi de la séance du Conseil organisée la semaine dernière selon la formule Arria, à l'instigation de la Malaisie, de l'Égypte, du Sénégal, de l'Angola et du Venezuela, autour de la question des colonies de peuplement illégales d'Israël.

C'est avec une vive préoccupation que ma délégation, à l'instar d'autres délégations, constate l'incapacité du Conseil de sécurité d'exercer les tâches que lui a confiées la communauté internationale, conformément à la Charte des Nations Unies, au titre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les attaques ciblées menées à Alep ne tiennent aucunement compte de la population et de l'infrastructure civiles et ont causé la mort de centaines de personnes, dont des enfants et des travailleurs humanitaires. Des écoles, des hôpitaux et des infrastructures critiques ont été anéantis, ce qui prive toute une population de ses droits fondamentaux et des produits de première nécessité. Des décennies de croissance et de développement ont été effacées en un clin d'œil, et l'avenir s'annonce de plus en plus sombre.

Nous attendons du Conseil qu'il utilise tous les moyens appropriés pour protéger les civils innocents, mettre fin à l'escalade de la violence, qui se poursuit en violation flagrante du droit international, et garantir l'établissement des responsabilités dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui ont été commis. L'inaction, qui a entraîné l'effroyable crise humanitaire que connaît la Syrie, crée un dangereux précédent s'agissant du rôle que doit jouer le Conseil dans les conflits futurs. C'est pourquoi les Maldives demandent à tous les membres du Conseil de veiller à ce que tous les États se conforment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, nous demandons aussi à la communauté internationale de renforcer l'aide humanitaire, et aux acteurs concernés de permettre à ceux qui apportent cette aide d'accéder pleinement, sans entraves et en tout temps à ceux qui en ont besoin.

Nous devons tout mettre en œuvre pour soulager les souffrances injustement infligées aux civils innocents en Syrie, et y mettre fin. Nous demandons instamment aussi aux parties concernées d'engager un dialogue politique constructif afin de trouver une solution durable et pacifique à la crise, et de s'abstenir de tous autres actes de violence, qui pourraient alimenter et faire dégénérer le conflit.

La poursuite des hostilités et du conflit en Palestine occupée, qui compromet la paix et la sécurité dans la région depuis des décennies, est un autre résultat de l'absence de parité dont souffre le Conseil de sécurité et de son incapacité d'exercer ses responsabilités. Les faits sont clairs. Les mesures punitives excessives et la violence brutale que continue d'appliquer la Puissance occupante – les Israéliens contre le peuple palestinien – ont non seulement empêché les Palestiniens d'exercer leurs droits fondamentaux, mais aussi coûté la vie à d'innombrables personnes. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes par la construction et l'affectation de terres à l'usage exclusif des Israéliens constitue une violation patente du droit international, notamment du droit à l'autodétermination. Ces activités inhibent toute chance de développement ou d'avenir stable pour le peuple palestinien.

Alors qu'Israël maintient un attachement de façade à la solution des deux États, ses actions montrent clairement qu'il en va tout autrement. Rien que cette année, les activités de peuplement se sont amplifiées à un rythme alarmant, avec la démolition non seulement de logements et de biens palestiniens, mais aussi d'infrastructures humanitaires mises en place par la communauté internationale. Les Maldives réaffirment leur solidarité avec le peuple palestinien et demandent encore une fois à Israël de cesser immédiatement ces activités de peuplement illégales.

Même si nous estimons que la solution des deux États convenue pour mettre fin au conflit est une solution politique qui ne peut être mise en place que par les parties concernées, nous estimons également qu'il incombe au Conseil de sécurité de faciliter le règlement du conflit en définissant les paramètres nécessaires pour maintenir sur le terrain des conditions qui permettront aux parties d'œuvrer à la réalisation de cet objectif en toute bonne foi. L'état actuel de la situation, avec l'expansion des colonies israéliennes illégales, à laquelle s'ajoute la persistance de la violence, ne fait qu'éloigner le conflit de la solution des deux États.

Les Maldives saluent et accueillent avec satisfaction les nombreuses initiatives entreprises par divers États Membres et la communauté internationale, notamment la société civile, en vue de régler la situation au Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute que ces initiatives contribuent énormément à atténuer la souffrance des populations touchées par le conflit.

Dans le même temps, nous tenons à souligner que le devoir incombe au premier chef au Conseil de sécurité. Si le Conseil ne parvient pas à prendre les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales, ses méthodes et stratégies actuelles devront être réévaluées et modifiées. Les Maldives sont prêtes à jouer leur rôle dans cette entreprise.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Laassel** (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie également d'avoir convoqué le présent débat, démontrant par là l'appui indéfectible de votre pays à la cause palestinienne, en particulier au vu des circonstances actuelles. Je remercie par ailleurs de leurs exposés le M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

La situation au Moyen-Orient s'aggrave au fil desjours et des mois. La détérioration de la situation est une source de profonde préoccupation et suscite de vives inquiétudes concernant l'avenir de la région. En premier lieu, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation en Palestine alors que la communauté internationale est préoccupée par d'autres problèmes. Ces problèmes, qui sont certes importants, ne doivent pas distraire la communauté internationale du problème central qui touche la région du Moyen-Orient, à savoir la question palestinienne. Cette cause est celle de tous les arabes, de tous les musulmans, qui aspirent à rétablir la paix et la concorde dans la région.

Le Royaume du Maroc, dont le Roi préside le Comité d'Al-Qods, est profondément préoccupé par les événements en Palestine, notamment à Jérusalem, qui est le troisième lieu saint de l'islam. Nous déplorons les attaques contre l'esplanade des Mosquées, les fidèles et le statut juridique de la ville. Ces attaques contribuent à aggraver la violence et l'extrémisme. Les tentatives de

judaïser la région, la colonisation et les expulsions de Palestiniens entravent tous les efforts de paix.

La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle qui résulte de l'arrêt des négociations entre Palestiniens et Israéliens. Elle ne doit ménager aucun effort pour encourager les Israéliens et les Palestiniens à se rasseoir à la table des négociations en vue de réaliser la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. Ce processus doit se dérouler sur des bases saines, dans des conditions qui permettent de rétablir la confiance nécessaire à la coexistence de deux États dans la paix, conformément aux résolutions de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

Mon pays salue les efforts que déploie la France afin que la solution des deux États ne nous échappe pas. À l'occasion d'une réunion du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe, le Royaume du Maroc a réitéré sa position concernant la question palestinienne et la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Comme l'a souligné S. M. le Roi Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al-Qods, au troisième Sommet de l'Organisation de la coopération islamique accueilli par la Turquie,

> « Nous ne pouvons qu'affirmer notre appui aux appels du Président Mahmoud Abbas à l'organisation d'une conférence internationale en vue de mettre fin à l'occupation israélienne – ce qui marquerait une avancée cruciale vers le règlement de la situation dramatique en Palestine et la réalisation d'une paix équitable basée sur la solution des deux États. Nous appuyons également l'initiative française, qui vise à relancer les négociations entre la Palestine et Israël. »

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

**Mme Rodríguez Abascal** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba appuie la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le peuple palestinien souffre énormément, depuis près de 50 ans, sous l'occupation illégale d'Israël et du fait de ses pratiques et de ses politiques, qui constituent des violations graves du droit international, notamment le droit international humanitaire. D'octobre 2015 à ce jour, les incursions militaires israéliennes ont provoqué la mort de 200 Palestiniens, dont des enfants. Depuis le début de l'année, 878 structures palestiniennes ont été détruites ou confisquées par les autorités israéliennes en Cisjordanie, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2015, et le nombre de structures détruites en une année n'avait pas été aussi élevé depuis 2008. Le nombre de nouvelles implantations a été plus élevé durant le deuxième semestre de 2016 qu'au cours des trois dernières années.

Jusqu'à quand le Conseil de sécurité va-t-il garder le silence et rester otage du veto des États-Unis ou de la menace de recours au veto par ce pays? Jusqu'à quand le Conseil va-t-il laisser Israël maintenir sa conduite criminelle envers le peuple palestinien en toute impunité? Cuba réitère son appel au Conseil de sécurité afin qu'il honore la responsabilité qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et adopte les décisions nécessaires pour exiger d'Israël qu'il mette fin immédiatement à l'occupation du territoire palestinien et des autres territoires arabes; au blocus de la bande de Gaza; à la construction et à l'expansion de colonies et à la construction du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé; à la destruction et à la confiscation de terres et de biens palestiniens; aux déplacements forcés; et aux transferts de colons vers le territoire palestinien illégalement occupé, entre autres violations du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions de l'ONU.

Tant que le Conseil n'assumera pas ses responsabilités, Israël maintiendra son occupation, compromettant ainsi la viabilité de la solution des deux États et la possibilité d'un règlement juste et pacifique du conflit. Cuba salue les efforts régionaux et internationaux entrepris en vue de relancer les pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous réitérons que le Conseil de sécurité doit honorer l'obligation qu'il a de promouvoir un règlement négocié qui garantisse la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien. L'unique solution possible à la question de Palestine est la coexistence pacifique de deux États indépendants, qui pourvoie à la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Cuba réaffirme son plein appui à l'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'Organisation et demande au Conseil de sécurité de prendre une décision à cet effet. S'il ne le fait pas,

l’Assemblée générale doit agir avec détermination pour régler la question. Cuba se félicite de la volonté manifestée par l’État de Palestine de diriger les travaux du Groupe des 77 dans un avenir proche. Ce sera un honneur pour le Groupe de l’avoir à sa tête.

Nous condamnons la politisation de la crise en Syrie ainsi que la manipulation de la situation humanitaire et des souffrances du peuple syrien par certains membres du Conseil, qui, pour servir leurs propres intérêts géopolitiques, poursuivent l’objectif déclaré d’imposer un changement de régime dans ce pays. Ces mêmes membres oublient trop souvent les énormes besoins humanitaires dans la bande de Gaza assiégée, où plus de 1,3 million des 1,9 million de résidents palestiniens ont besoin d’aide.

Ceux qui ont alimenté le conflit en Syrie en fournissant des armes et des fonds à des groupes terroristes et en les soutenant depuis l’extérieur sont responsables des milliers de victimes civiles du conflit et de la situation humanitaire dans le pays. Cuba déplore les pertes de vies innocentes résultant de cette situation et condamne tous les actes de violence perpétrés contre la population civile en Syrie.

La menace que représentent les groupes extrémistes en Syrie, dont certains emploient des méthodes terroristes, est le principal défi auquel est confronté ce pays arabe. La lutte contre ce fléau en Syrie devrait faire partie intégrante des efforts collectifs déployés pour trouver une solution à la crise. Cuba rejette la promotion de visées interventionnistes sous prétexte de lutte contre le terrorisme. Nous demandons qu’il soit mis fin aux violations de la souveraineté de la Syrie et à la présence militaire étrangère, qui ne dispose pas de l’assentiment du Gouvernement syrien, seule autorité légitimement élue dans le pays, et dont les opérations ne sont pas coordonnées avec lui.

Une solution politique par la voie du dialogue et de la négociation et sans conditions préalables est la seule issue viable au conflit en Syrie. L’on ne parviendra à la paix en Syrie qu’en respectant le droit du peuple syrien de décider de son propre destin, sans ingérence extérieure et sans impositions. Nous appuyons l’aspiration du peuple syrien à vivre dans la paix et à choisir son destin.

Toutes les situations de conflit au Moyen-Orient doivent recevoir la même attention de la part du Conseil de sécurité. La réalisation de la paix, de la sécurité, du bien-être et du développement que méritent tous les peuples, y compris ceux du Moyen-Orient, dépendra de l’action décisive du Conseil. Cuba réaffirme son soutien à une solution juste, globale et durable aux conflits au Moyen-Orient, qui permet de préserver la souveraineté, la sécurité et l’intégrité territoriale de tous les États de la région.

*La séance est levée à 16 h 25.*